

## Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Spécialité - archives numériques

# **Les enjeux de la patrimonialisation et de la réutilisation des données qualitatives de la recherche en Sciences humaines et sociales**

**Camille Fayet Montagne**

Sous la direction de Céline Guyon

Chargée politique de gestion électronique des documents et des archives,  
Conseil général de l'Aube



## ***Remerciements***

*Je remercie ma responsable de mémoire Céline Guyon pour avoir suivi ce mémoire avec attention et pour m'avoir aidé à étoffer ma bibliographie.*

*Mes remerciements vont également aux personnes qui ont bien voulu me consacrer un peu de leur temps et répondre à mes questions : Marie-Laure Bachellerie (CNRS), Sarah Cadorel (CDSP), Nicolas Larrousse (TGIR Hum-Num), Julien Pomart (FMSH), Sarah Gensburger (CNRS-ISP), Sophie Duchesne (ISP) et Naomi Russo (EHESS).*

*Toute ma gratitude va mon amie Margot pour les sessions de travail à la bibliothèque qui m'ont beaucoup encouragé, les très nombreuses fois où elle m'a aidé, donné de son temps et des précieux conseils. A Hélène, pour les mêmes raisons et pour la relecture.*

*A Corentin, pour son soutien sans faille.*

*Je tiens à remercier enfin tous mes collègues du Master pour leurs encouragements et leurs bons conseils.*

**Résumé :** *Les archives de la recherche sont par nature passionnantes puisqu'elles permettent de comprendre comment les découvertes se font et comment la science évolue de jour en jour. L'arrivée du numérique a fait surgir de nouvelles possibilités pour la diffusion notamment de ces données, mais aussi de nouveaux challenges, en termes d'archivage entre autres. L'archivage, le partage et la réutilisation des données qualitatives des SHS soulèvent de nombreuses questions et les différents acteurs concernés, les professionnels de l'IST et les chercheurs, peuvent avoir des avis divergents. Comprendre les points de vue de chacun et déterminer dans quelle mesure celles-ci peuvent être compatibles sont les enjeux de ce mémoire.*

**Descripteurs :** *archives de la recherche ; archives des SHS ; données qualitatives ; données de la recherche ; patrimonialisation ; droit de la propriété intellectuelle.*

**Abstract :** *Research archives are, owing to their nature, captivating since they allow to understand how discoveries are made and how science progress day by day. The arrival of the digital era brings with it new possibilities, especially for the dissemination of these data, but also new challenges, in terms of archiving, amongst other things. The archiving, sharing and reuse of the Humanities qualitative data raises many questions and the different affected players, the professionals of Scientific and Technological Information and researchers can have diverging opinions. Understanding every player's point of view and determining to what extent they can be compatible are the aims of this essay.*

**Keywords :** *research archives ; humanities archives ; qualitative data ; research data ; heritage ; intellectual property rights.*

### **Droits d'auteurs**



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

# Sommaire

## Contenu

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>LES SCIENTIFIQUES ET LEURS ARCHIVES .....</b>	<b>13</b>
<b>Définitions générales .....</b>	<b>13</b>
<i>Les archives de la recherche .....</i>	<i>13</i>
<i>Les archives électroniques et le CINES .....</i>	<i>18</i>
<i>Les Sciences humaines et sociales .....</i>	<i>21</i>
<b>Les archives de la recherche en SHS, question de sensibilité.....</b>	<b>26</b>
<i>Des méthodes particulières qui produisent des archives particulières .</i>	<i>26</i>
<i>L'intérêt des archives de la recherche en SHS .....</i>	<i>31</i>
<i>Les chercheurs vis-à-vis de leurs archives.....</i>	<i>34</i>
<b>Données de la recherche et problématiques .....</b>	<b>36</b>
<i>Définitions et incitations au partage.....</i>	<i>36</i>
<i>Bénéfices du partage des données .....</i>	<i>40</i>
<b>LA REUTILISATION DES DONNEES QUALITATIVES EN SHS .....</b>	<b>44</b>
<b>La réutilisation et l'analyse secondaire .....</b>	<b>44</b>
<i>Les enjeux de la réutilisation et de l'analyse secondaire.....</i>	<i>44</i>
<i>Les dangers de l'analyse secondaire .....</i>	<i>46</i>
<b>Problèmes éthiques et juridiques .....</b>	<b>49</b>
<i>Archives publiques ou archives privées ? .....</i>	<i>50</i>
<i>Propriété intellectuelle et droits d'auteur des enquêtes.....</i>	<i>51</i>
<i>Le difficile consentement des enquêtés, côté éthique .....</i>	<i>54</i>
<i>Accessibilité aux données.....</i>	<i>57</i>
<b>Ce que les chercheurs veulent vraiment (ou pas) .....</b>	<b>59</b>
<i>Attentes .....</i>	<i>59</i>
<i>Peurs.....</i>	<i>62</i>

<b>LA PATRIMONIALISATION DE CES ARCHIVES EN QUESTION.....</b>	<b>67</b>
<b>La patrimonialisation des archives de la recherche en SHS .....</b>	<b>67</b>
<i>La notion de patrimonialisation .....</i>	<i>68</i>
<i>Pour archiver, une sélection nécessaire.....</i>	<i>71</i>
<i>Les banques d'enquêtes existantes dans le monde.....</i>	<i>75</i>
<b>beQuali : Un exemple de banque de données qualitatives française... 80</b>	<b>80</b>
<i>Présentation de beQuali.....</i>	<i>80</i>
<i>Les outils proposés sur le site .....</i>	<i>82</i>
<i>Réflexions sur la pluridisciplinarité de l'équipe .....</i>	<i>83</i>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>87</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>91</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>93</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>103</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>105</b>

## *Sigles et abréviations*

AAF	Association des archivistes français
ACE	<i>Active Citation Editor</i>
ADBU	Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation
AURORE	réseau des Archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants
BSN	Bibliothèque scientifique numérique
CDSP	Centre de données socio-politiques
CINES	Centre informatique national de l'enseignement supérieur
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Comets	Comité d'éthique du CNRS
CPI	Code de la propriété intellectuelle
DAF	Direction des archives de France
DDI	<i>Data Documentation Initiative</i>
DIME-SHS	Données Infrastructures et Méthodes d'Enquête en Sciences Humaines et Sociales
EHESS	Ecole des hautes études en sciences sociales
ESRC	<i>Economic and Social Research Council</i>
Eudat	<i>European Data Infrastructure</i>
FMSH	Fondation maison des sciences de l'homme
FSD	<i>Finnish Social Science Data Archive</i>
ICA	Conseil international des archives ( <i>International Council on Archives</i> )
INIST	Institut de l'information scientifique et technique
IQSS	<i>Institute for Quantitative Social Science</i>

ISP	Institut des sciences sociales du politique
IST	Information scientifique et technique
LESC	Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative
MMSH	Maison méditerranéenne des sciences de l'homme
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PAC	Plateforme d'archivage au CINES
PIN	Pérennisation des informations numériques
QDR	<i>Qualitative Data Repository</i>
SIAF	Service interministériel des archives de France
SHS	Sciences humaines et sociales
TEI	<i>Text Encoding Initiative</i>
TGIR	Très grande infrastructure de recherche
UMS	Unité mixte de service

*A noter : pour l'écriture des noms des institutions françaises citées dans ce mémoire, on se rapporte à la convention qui veut que les institutions ayant un caractère unique prennent une majuscule au premier mot de l'entité. Il sera donc écrit archives départementales et Archives nationales.*

## INTRODUCTION

---

La conservation sur le long terme de documents numériques (on entend par là des documents natifs numériques ou qui ont été numérisés) préoccupe de nombreux acteurs : des professionnels évoluant dans les milieux du patrimoine et de l'Information scientifique et technique (IST) comme des archivistes, des bibliothécaires ou des documentalistes, mais aussi des informaticiens, des scientifiques, des entrepreneurs,... Les problématiques de l'archivage électronique, à savoir la migration des formats pour une conservation sur le long terme, la préservation de l'intégrité du document, son authentification, la sécurité des données, sont autant de défis demandant à être résolus de toute urgence, au vu de la quantité astronomique de documents numériques produits chaque jour.

Ces problématiques touchent particulièrement le domaine de la recherche, puisque près de la totalité de la production scientifique dans le monde est aujourd'hui nativement numérique. Pourtant, en France, malgré l'ancienneté de l'utilisation de l'informatique dans les activités scientifiques, la prise de conscience sur l'importance de l'archivage de ces documents n'est que très récente. Les informations qu'elles contiennent sont menacées de tomber dans l'oubli si elles ne sont pas prises en charge par un archiviste, inventoriées, classées et conservées<sup>1</sup>. Par exemple, le Conseil supérieur des archives a créé en 2001 une sous-commission sur les archives scientifiques afin de réfléchir aux conditions de leur collecte, leur conservation et leur communication.

Or, elles sont considérées par certains comme faisant « *partie de la richesse patrimoniale d'une nation* »<sup>2</sup>, constituant ainsi un patrimoine à conserver et à transmettre pour les générations futures. Ces archives ont également des rôles très importants pour la science : elles contribuent à documenter l'histoire des sciences et l'épistémologie, et elles servent de preuve pour les chercheurs lors de la publication de

---

<sup>1</sup> Philippe Poirrier, « Introduction » in *Historiographie & archivistique. Ecriture et méthodes de l'histoire à l'aune de la mise en archives*, sous la direction de Philippe Poirrier et Julie Lauvernier, Territoires contemporains, nouvelle série - 2 - mis en ligne le 12 janvier 2011, consulté en ligne sur [http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/historiographie/P\\_Poirrier.html](http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/historiographie/P_Poirrier.html), le 20/08/2015.

<sup>2</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, « Projet de conservation des données qualitatives des sciences sociales recueillies en France auprès de la " société civile », CNRS-EHESS, LAMAS, UMR 8097, 2003, p. 5, consulté en ligne sur <http://www.cmh.greco.ens.fr/doclien/Rapdonneesqualita.pdf>, le 20/08/2015.

leurs résultats en permettant de vérifier la qualité des données et de juger la méthodologie et l'interprétation qui en découle. Mais les archives de la recherche peuvent en outre être réutilisées, c'est-à-dire qu'elles peuvent resservir à une nouvelle recherche, soit par le même chercheur, soit par d'autres, qu'ils soient ou non de la même discipline. Pour cela, elles doivent être partagées et le contexte est favorable. En effet, grâce à ses capacités de stockage de plus en plus grandes et à la mise en réseau de plus en plus rapide, le numérique permet de partager un plus grand nombre de documents, voire même l'intégralité des documents qui ont servi à la recherche.

Les documents produits électroniquement lors du processus de la recherche sont nommés « données de la recherche ». Ils font eux aussi beaucoup parler d'eux depuis quelques années, notamment grâce à la Déclaration internationale de Budapest (2002) et de la Déclaration de Berlin (2003) sur l'accès libre à la connaissance humaine et au patrimoine culturel<sup>3</sup>, et plus récemment grâce au programme européen Horizon 2020 qui introduit l'obligation du dépôt en accès libre des publications et encourage le dépôt en accès libre des données également. Le partage de ces données est ainsi devenu un sujet d'actualité très discuté, en témoignent les nombreux colloques organisés récemment autour de la question. Toutefois, l'utilisation commerciale des données de la recherche ne sera pas abordée ici.

Il sera question ici des archives sous leur format papier et électronique de la recherche en Sciences humaines et sociales (elles seront écourtées sous le sigle SHS). Nous nous intéresserons plus particulièrement aux documents issus de la méthode qualitative. Ces termes seront définis dans une première partie. Nous avons décidé de nous intéresser à ces disciplines, car elles posent des défis particuliers lors de leur archivage et surtout de leur partage, qu'on retrouve beaucoup moins chez les sciences de la nature. En effet, si, dans le domaine des sciences de la nature, dites « exactes », le partage est déjà une pratique largement observée, notamment parce qu'il participe à la vérification lors de la publication de la reproductibilité de l'expérience, il n'en est pas de même pour la plupart des disciplines des SHS, car les contraintes ne sont pas les mêmes. Ces questions

---

<sup>3</sup> Site de l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST) sur l'Open Access, <http://openaccess.inist.fr/?Initiative-de-Budapest-pour-l> et <http://openaccess.inist.fr/?Declaration-de-Berlin-sur-le-Libre>, consultés le 20/08/2015.

seront abordées dans la deuxième partie. En France, des initiatives se créent dans les universités et organismes de recherche pour à la fois réfléchir à ces questionnements mais aussi pour mettre en place des banques de données ou « dépôts » pouvant accueillir ces données de la recherche en SHS. Pour la plupart de ces projets, nous n'en sommes qu'au début. De ce fait, cela représente un sujet intéressant car il est en pleine évolution et il porte en lui beaucoup d'enjeux.

La problématique de ce mémoire est donc : peut-on concilier la réutilisation et la patrimonialisation des données qualitatives produites par la recherche en Sciences humaines et sociales via des banques de données en ligne ? La patrimonialisation, terrain des archivistes, requiert certaines configurations que nous verrons dans la troisième partie, tandis que la réutilisation, activité des chercheurs, en requiert d'autres. Les enjeux présents dans ces banques de données sont donc forts et ce mémoire tente de faire un état des lieux non-exhaustif de ce débat aujourd'hui en France et dans le monde.

La plupart des informations présentes dans ce mémoire ont été collectées dans des ouvrages spécialisées, ou des articles scientifiques consultés en ligne. De plus, afin de recueillir des données primaires, nous avons rencontré de manière plus ou moins formelle cinq professionnels de l'IST, et réalisé des entretiens avec deux chercheurs, qui ont été retranscrits<sup>4</sup>. Nous sommes cependant conscient qu'afin avoir une idée juste sur les questionnements abordés dans ce mémoire, il conviendrait de réaliser de nombreux autres entretiens. De plus, un de ces deux chercheurs a été pleinement partie prenante d'un conflit avec l'équipe actuelle de la banque d'enquêtes qualitatives présentée en troisième partie, et nous avons de ce fait abordé la problématique de ce mémoire de manière biaisée, n'ayant que le point de vue de cette chercheuse. Nous avons cherché à prendre de la distance afin d'avoir un point de vue objectif, bien qu'il soit clair qu'une enquête poussée auprès de l'équipe de la banque d'enquête est nécessaire pour avoir tous les éléments du débat. Néanmoins, il est à noter que ce mémoire a été écrit avec le point de vue d'un archiviste.

Dans une première partie, nous chercherons à comprendre les spécificités des archives des SHS, électroniques ou papier, par rapport à d'autres archives et à

---

<sup>4</sup> Pour des raisons de confidentialité, les sources ne sont pas publiées.

d'autres disciplines. Un focus sur les données de la recherche sera aussi fait. Dans une deuxième partie, nous nous pencherons sur la réutilisation des données qualitatives en SHS, avec ses enjeux et ses dangers, les problèmes éthiques et juridiques que cette pratique soulève et nous essayerons de comprendre ce que les chercheurs attendent de l'archivage de leurs données. Dans une dernière partie, la patrimonialisation de ces archives sera analysée, tout d'abord avec la définition du concept de « patrimonialisation » et de l'application de ce concept aux archives de la recherche en SHS, puis quelques initiatives dans ce domaine en France et ailleurs seront présentées. Enfin, nous nous pencherons sur le cas de la banque d'enquêtes qualitatives française beQuali.

## LES SCIENTIFIQUES ET LEURS ARCHIVES

---

« [Les archives] sont, avant tout, formées de papiers. Mais il peut s'agir, aussi, de parchemins, de tablettes de cire ou d'argile, d'écorces de bouleau, de papyrus, mais également de photos, de films, de bandes magnétiques, de fiches mécanographiques, des produits de l'ordinateur et d'internet et, comme en dispose la convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires, de rubans magnétiques, de matériel du chiffre, des fichiers et des meubles destinés à les protéger et à les conserver »<sup>5</sup>.

### DEFINITIONS GENERALES

La venue du numérique a changé la façon de travailler des chercheurs, quelle que soit leur discipline. Ceux-ci travaillent désormais majoritairement avec l'outil informatique et internet pour leurs pratiques de recherche et pour la diffusion de leurs résultats. Lors de ce processus créateur qu'est la recherche, les scientifiques donnent naissance à des documents, eux aussi majoritairement numériques.

Les archives de la recherche, les archives électroniques, les Sciences humaines et sociales, les *Digital humanities*, autant de concepts qui peuvent être vastes et flous. Il convient donc d'en donner des définitions afin de s'assurer de ce qu'on entend par ces termes et de circonscrire le sujet de ce mémoire.

### Les archives de la recherche

Tout d'abord, il convient de départager ce qui est archives de ce qui ne l'est pas. Les archives sont « *l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne, physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité* »<sup>6</sup>. A l'origine, les archives ont été créées pour

---

<sup>5</sup> *Archives et patrimoine: actes du colloque organisé dans le cadre du programme CNRS « Archives de la création »*, eds. Marie Cornu, Jérôme Fromageau, Groupe de recherche sur le droit du patrimoine culturel et naturel, Association Droit et culture et Université de Corse. Faculté de droit, Paris, France, Hongrie, Italie, 2004, p11.

<sup>6</sup> Code du patrimoine, livre II, L.211-1, modifié par la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008.  
 FAYET MONTAGNE Camille | Master 2 Archives numériques | Mémoire de recherche | septembre 2015

servir de preuve ou justifier d'un droit, notamment au niveau de la propriété foncière. Elles peuvent donc avoir une valeur légale. Elles sont produites dans un contexte (« *dans l'exercice de leur activité* »). Elles sont alors le témoignage d'une activité. Mais les archives ne sont pas uniquement conservées dans un but légal. Elles ont également un intérêt scientifique pour les historiens, puisqu'à travers elles, on peut distinguer la vie des sociétés du passé. Elles ont donc aussi une valeur patrimoniale. Une notion essentielle propre à l'archivistique, discipline relative aux principes et aux techniques relatifs à la gestion des archives, est le respect des fonds. C'est le « *principe selon lequel chaque document doit être placé dans le fonds dont il provient et, dans ce fonds, à sa place d'origine* »<sup>7</sup>. Il permet de d'assurer le respect de la provenance, le respect de l'intégrité du fonds et le respect de l'ordre originel du fonds.

Le terme « archives » peut également désigner l'institution où sont conservées les archives, ou encore le bâtiment abritant cette institution. Un autre concept utilisant le mot « archives » est celui des « archives ouvertes ». Cependant, si on regarde la définition des archives ouvertes : « *Une Archive Ouverte est un serveur stockant des textes sous version informatique. Il s'agit d'entrepôt d'informations, d'archives vivantes, constitué par des articles scientifiques produits par la communauté de chercheurs. Pour ce qui concerne les chercheurs, l'Archive Ouverte leur autorise l'accès libre à leurs publications, via le dépôt de leur production scientifique sur un serveur configuré pour stocker leurs articles, déjà publiés (postpublications) ou non (pré-publications), mais également leurs autres travaux de recherche, ainsi que les thèses* »<sup>8</sup>, on s'aperçoit qu'il s'agit en fait du contenant, et le contenu est constitué de publications. En quoi les publications sont-elles différentes des archives et ne peuvent donc être considérées comme telles ? Les publications sont des documents produits en série, bien souvent en grand nombre, largement diffusés et publics par nature, et peuvent être détruits sans précaution particulière. Alors que les archives sont des documents propres à l'activité d'un organisme, ce sont des originaux et la plupart du temps, ils sont uniques ou en très petit nombre, ils peuvent comporter des

---

<sup>7</sup> Jean Herbert, *Elsevier's lexicon of archive terminology: french, english, german, spanish, italian, dutch*, éd. Conseil international des archives, Amsterdam, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 1964.

<sup>8</sup> Site Wikia, entrée « *Archives Ouvertes* », [http://biblio.wikia.com/wiki/Archives\\_Ouvertes](http://biblio.wikia.com/wiki/Archives_Ouvertes), consulté le 30/05/2015.

informations confidentielles et sont donc soumis à des règles d'élimination particulières. Les archives ouvertes, du type HAL<sup>9</sup>, étant des publications, elles ne peuvent être considérées comme des archives comme définies ci-dessus. Le terme est donc polysémique mais doit être utilisé à bon escient (i.e. expliquer aux chercheurs la différence pour éviter les confusions). Il demande en outre un certain recul, notamment pour le terme « archives ouvertes ». De plus, les Archives Ouvertes, dans le sens « contenants hébergeurs de publications », se sont fortement développées récemment pour répondre, entre autres, au modèle économique des revues scientifiques payantes qui, selon de nombreux chercheurs, deviennent de moins en moins accessibles de par leur prix<sup>10</sup>.

Les publications ne sont pas les seuls documents produits par les chercheurs. Leurs documents de travail, du brouillon au dossier de laboratoire pour l'évaluation du laboratoire, font partie de ce qu'on appelle les « archives de la recherche ». Thérèse Charmasson les nomme « archives des sciences », mais force est de constater que ces deux termes désignent des objets similaires. Selon elle, les archives des sciences sont *« toutes sources d'archives permettant d'étudier l'évolution générale des politiques de recherche et d'enseignement scientifiques, l'évolution de telle discipline scientifique particulière ou encore l'apport de tel ou tel scientifique au développement des connaissances. Cette définition des archives des sciences à partir de leur objet conduit à distinguer, au sein de celles-ci, trois grandes catégories, à partir de leur provenance : les archives de tutelle des établissements de recherche et d'enseignement scientifiques, les archives propres de ces mêmes établissements, dont les archives des laboratoires et des unités de recherche ne constituent qu'une partie, et les archives personnelles des scientifiques. La notion de provenance d'où découle le statut juridique des archives est en effet primordiale pour la collecte, la conservation et la*

---

<sup>9</sup> « L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés », sur le site HAL, <https://hal.archives-ouvertes.fr/>, consulté le 30 mai 2015.

<sup>10</sup> Michel Prévot, « La publication scientifique à accès libre: de l'idéal aux modalités concrètes. Application aux sciences de la terre », *Bulletin de liaison de la Société Française de Minéralogie et Cristallographie*, vol. 17, 2005, consulté en ligne sur [http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00001492v3](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001492v3) le 20/08/2015.

*communication des archives* »<sup>11</sup>. Celles-ci sont donc vastes : elles recouvrent les archives administratives des universités, des rectorats et des organismes de recherche, mais aussi les archives des chercheurs, des laboratoires, résultant de leur activité de recherche : données brutes, brouillons, cahiers de laboratoires, données d'observation, etc. Marie CORNU expose clairement la situation de départ : « *Une personne, une activité, des traces. La notion juridique d'archives se coule dans cette triangulaire. Dans sa généralité, la définition du Code du patrimoine semble bien appréhender toute la masse des documents produits par la recherche scientifique, sans égard ni à leur degré d'aboutissement, ni à leur ancienneté. D'une part, les successions de brouillons sont des archives ; chacun d'eux est à considérer comme tel. Le sont aussi les papiers prêts à publier. D'autre part la notion saisit le document à sa naissance. Il est, dans le droit, qualifié d'archives à sa création* »<sup>12</sup>. Ce sont des archives publiques pour la plupart, dès lors que leur production survient au sein d'une entité publique, comme en atteste l'article L.211-4 du Code du patrimoine : « *Les documents qui procèdent de l'activité, dans le cadre de leur mission de service public, de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public ou des personnes de droit privé chargées d'une telle mission* ». Elles sont donc amenées à être versées aux archives territorialement compétentes (départementales ou nationales) ou éliminées après validation de l'autorité concernée (le directeur des archives départementales ou le Service interministériel des Archives de France (SIAF) pour les organismes à portée nationale).

Les intérêts de la conservation des archives de la recherche sont multiples. L'enjeu de la preuve, comme toutes autres archives, est bien entendu présent : ces archives permettent aux chercheurs de revendiquer une découverte ou de prouver l'antériorité de celle-ci par rapport à un autre chercheur, pour le dépôt d'un brevet par exemple. Elles contribuent également à documenter l'histoire des sciences, sur la façon dont la science s'est faite jour après jour, renseignant sur les conditions historiques, sociales et culturelles de la production des documents. Elles

---

<sup>11</sup> Thérèse Charmasson, « Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire », *La revue pour l'histoire du CNRS*, mai 2006, consulté en ligne sur <http://histoire-cnrs.revues.org/1790>, le 20/08/2015.

<sup>12</sup> *Archives de la recherche: problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique*, éd. Marie Cornu, Jérôme Fromageau et Bertrand Müller, Paris, France, l'Harmattan, 2014, p.86.

constituent en cela un patrimoine à conserver pour les générations futures, qui voudront comprendre le processus de la recherche à notre époque.

Le problème principal au niveau de la collecte de ces archives est justement que beaucoup de chercheurs ne considèrent pas les documents qu'ils produisent comme des archives ou, s'ils en sont conscients, méconnaissent le Code du patrimoine et les obligations qui en découlent en matière de versement. De ce fait, ils emmènent leurs archives à leur domicile au moment du départ en retraite ou en détruisent une partie (ce qu'on appelle des « destructions sauvages », n'ayant pas été visées par un archiviste). Ces disparitions et ces destructions sont vues par les archivistes comme une grande perte pour l'histoire des sciences et pour le patrimoine scientifique.

Une difficulté supplémentaire est qu'il est compliqué de tracer une limite entre archives publiques et archives privées. Dans le cas des archives des chercheurs, ces archives de nature pourtant contraires se mélangent. Par exemple, comment classer de la correspondance qui mêle des informations concernant la recherche, et dans ce cas cette correspondance devrait être classée dans les archives publiques, et des informations concernant la vie privée du chercheur ; ou encore les agendas où se trouvent inscrits de manière indifférente des événements scientifiques et des rendez-vous amicaux. Ces documents sont appelés « archives mixtes » et leur statut reste flou<sup>13</sup>. D'un point de vue historique, tous ces documents sont intéressants, pour la documentation du contexte de la recherche notamment. Mais les chercheurs, on peut le comprendre, ne les voient pas forcément de cet œil-là. Ce phénomène n'est pas exclusif des archives de la recherche, mais il y est particulièrement présent. Nous y reviendrons dans la deuxième partie.

En France, la section AURORE de l'Association des archivistes français (AAF) leur a dédié un groupe de travail. Celle-ci, réseau des Archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants, s'est formée en 2007 et est devenue une section de l'AAF en 2011. Cette section comprend des membres français, mais aussi belges et suisses. Elle a également développé un lien avec la section des universités du Conseil international des archives (ICA) depuis 2011. Ses missions sont de relier les archivistes de ce

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p.88.

secteur, les faire se rencontrer et échanger sur leurs pratiques et leurs connaissances, élaborer ensemble des outils de travail et des réflexions collectives, diffuser et promouvoir ceux-ci, faire connaître et reconnaître le métier d'archiviste dans le secteur de la recherche et de l'éducation. La section est divisée en groupes de travail et de projets, sur différents thèmes (établissement d'un référentiel de gestion commun aux laboratoires, archives scientifiques, données de la recherche,...).

Un des principaux points de discussion des archivistes est la problématique des archives électroniques, car celles-ci représentent maintenant un large pourcentage des documents créés et posent un certain challenge pour les archivistes confrontés jusqu'à présent à des documents uniquement matériels.

## Les archives électroniques et le CINES

Les documents sont considérés comme des archives « *quels que soient (...) leur forme et leur support* »<sup>14</sup>. Avant la modification de 2008, la définition indiquait : « *leur support matériel* ». Le mot « matériel » a été retiré depuis car les documents électroniques, immatériels par nature, peuvent eux aussi être des archives.

Ceux-ci sont également nommés « documents numériques ». Mais qu'entend-t-on par là ? Le mot « numérique » vient de « *numerus* » en latin, qui veut dire « nombre, multiple ». Dans la langue française, utiliser le terme « numérique » fait souvent allusion à la numérisation et donc aux documents numérisés. Les archives numériques pourraient donc être vues uniquement comme les archives papier qui ont été numérisées. Cependant, elles englobent aussi les documents nativement numériques. Pour éviter toute confusion, nous appellerons donc ces archives « archives électroniques ». Elles sont « archives » tout autant que les documents papier, dès leur création, à partir du moment où elles sont le témoin d'une activité, venant d'une personne physique ou morale, et qu'elles sont susceptibles d'être conservées sur le long terme pour servir de preuve ou de témoignage. Le fait qu'elles soient nées numériques n'enlève rien à leur valeur probante : en effet, la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux

<sup>14</sup> Code du patrimoine, livre II, L.211-1, modifié par la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008.

technologies de l'information et relatif à la signature électronique, modifiant le Code civil, donne même valeur aux archives électroniques qu'aux archives papier devant la justice. Ces documents doivent être conservés dans leur format électronique puisque c'est le document original et donc celui qui fait foi.

En France, la norme NF Z42-013 encadre l'archivage électronique et permet de certifier les tiers archiveurs et les entreprises. Elle le définit comme l'« *ensemble des actions visant à identifier, recueillir, classer, conserver, communiquer et restituer des documents électroniques, pour la durée nécessaire à la satisfaction des obligations légales ou pour des besoins d'informations ou à des fins patrimoniales* »<sup>15</sup>. Le processus est sensiblement le même que pour l'archivage des documents papier. Cependant, les problématiques de conservation sur le long terme sont différentes. Nous y reviendrons plus en détail dans la deuxième partie.

On parle d'archivage pérenne pour désigner la conservation à long terme des archives électroniques. En France, le CINES (Centre informatique national de l'enseignement supérieur) est l'organisme de référence sur l'archivage pérenne de l'information numérique. Pour lui, l'archivage pérenne des documents électroniques « *a pour objet d'assurer une triple fonction : conserver le document, le rendre accessible, en préserver l'intelligibilité. Ces trois services étant conçus sur le très long terme* »<sup>16</sup>. Il a reçu l'agrément du SIAF (Service interministériel des archives de France) pour la conservation des archives intermédiaires (tous types de données et de formats) sur sa plateforme PAC (Plateforme d'archivage au CINES), a été certifié ISO 16363 (Audit and certification of trustworthy digital repositories) et a reçu l'accréditation « Data Seal of Approval » pour les procédures d'assurance qualité mises en œuvre. En 2004, le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a confié au CINES la mission d'assurer l'archivage pérenne des thèses électroniques, ainsi que des revues numérisées en SHS du portail Persée. Au cours de ces projets, le CINES a conçu puis mis en œuvre une solution générique d'archivage pour les documents numériques, la plateforme PAC, fondée sur le modèle proposé par la norme ISO

---

<sup>15</sup> Norme NF Z42-013, mars 2009, « Archivage électronique - Spécifications relatives à la conception et à l'exploitation de systèmes informatiques en vue d'assurer la conservation et l'intégrité des documents stockés dans ces systèmes ».

<sup>16</sup> Site de BSN, <http://www.bibliothequescientificquenumerique.fr/?BSN-6-Archivage-perenne>, consulté le 30/05/2015.

14721<sup>17</sup>. Cette norme « décrit les responsabilités, les fonctions et les rapports avec son environnement d'un système d'archivage électronique pour assurer la pérennisation de l'information numérique. Il s'agit d'une norme fonctionnelle généraliste sur laquelle s'appuient de nombreuses autres normes et standards. Sa première version est parue en 2002 et est enregistrée comme norme ISO sous le numéro 2003:17421 »<sup>18</sup>.

Le CINES pilote le groupe de travail sur l'archivage pérenne mis en place dans le cadre de l'initiative « Bibliothèque Scientifique Numérique » (BSN) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le rôle de BSN est de « veiller à ce que tout enseignant-chercheur, chercheur et étudiant dispose d'une information scientifique pertinente et d'outils les plus performants possibles. En accord avec les orientations de la Commission européenne, la BSN privilégie l'accès ouvert aux documents scientifiques sous différentes formes reposant sur des innovations, des négociations avec les éditeurs ou le soutien aux archives ouvertes, en tenant compte des différences entre les disciplines. BSN facilite également l'accès aux ressources scientifiques documentaires »<sup>19</sup>. Ces professionnels de l'IST (bibliothécaires, documentalistes et archivistes) travaillent en collaboration au sein de dix segments (neuf au départ) : BSN 1 : Acquisitions des revues (courant) et des archives ; BSN 2 : Dispositif d'accès et d'hébergement ; BSN 3 : Dispositifs de signalement ; BSN 4 : Archives ouvertes ; BSN 5 : Numérisation ; BSN 6 : Archivage pérenne ; BSN 7 : Édition scientifique ; BSN 8 : Fourniture de documents, prêt ; BSN 9 : Formation, compétences et usages ; BSN 10 : Données de la recherche (nouveau).

Le CINES participe également activement au groupe PIN (Pérennisation de l'Information Numérique) de l'association Aristote<sup>20</sup>, au côté des principaux acteurs français du domaine de l'archivage (CNES, BNF, SIAF). Ce groupe est un lieu d'échange, de réflexion et d'action sur les informations à pérenniser, les

---

<sup>17</sup> Norme ISO 14721:2012, Systèmes de transfert des informations et données spatiales, Système ouvert d'archivage d'information, Modèle de référence OAIS (Open Archival Information System, soit système ouvert d'archivage de l'information).

<sup>18</sup> Site des Archives de France, <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/archives-electroniques/standard/norme-oais-iso-14721/>, consulté le 30/05/2015.

<sup>19</sup> Site de BSN, <http://www.bibliothequescientifiqunumerique.fr/>, consulté le 30/05/2015.

<sup>20</sup> Site de l'association Aristote, <http://www.association-aristote.fr/doku.php>, consulté le 30/05/2015.

systèmes d'archivage, les normes générales du domaine, les questions juridiques et les problèmes d'organisation sous-jacents.<sup>21</sup>

Enfin, le CINES est le centre de calcul partenaire français du projet européen Eudat (European Data Infrastructure)<sup>22</sup> qui a pour objectif de mettre en place une infrastructure européenne d'échange et de conservation de données, en travaillant avec les différentes communautés scientifiques structurées au niveau européen.

Depuis 2004 à l'AAF, une commission « Archives électroniques », à laquelle participe des professionnels issus des secteurs publics et privés, coordonne tous les travaux ayant trait à l'archivage électronique au sein de l'association. Elle élabore notamment des fiches conseils et de synthèse.

Ce mémoire portant sur les archives des sciences humaines et sociales, c'est le dernier terme à définir ainsi que leurs spécificités.

## Les Sciences humaines et sociales

Edmond Ortigues, professeur émérite à l'université de Rennes, décrit les SHS de la manière suivante : les sciences sociales « *traitent des activités humaines, de leurs résultats et de leurs conditions. Ces conditions ont elles-mêmes une base biologique qui est prise en compte dans la psychologie, la démographie (en liaison avec la génétique), dans l'anthropologie enfin (origines de l'homme, de son outillage et de ses productions culturelles). Les sciences de l'homme ont donc pour objet l'étude des conditions, naturelles et culturelles, des activités humaines. (...) L'expression « sciences humaines » ou « sciences de l'homme » est une désignation topique qui localise un thème général d'étude, celui de l'être humain vivant et pensant (Homo sapiens), et qui le propose comme lieu commun de recherches (lieu à propos duquel on peut se poser toutes sortes de questions) »<sup>23</sup>. Elles pourraient donc être définies comme les sciences qui étudient l'homme en société, et tout ce qui a trait à son comportement et à sa culture. Autrement dit, « *de manière très**

<sup>21</sup> Site du groupe PIN, <http://pin.association-aristote.fr/doku.php/accueil>, consulté le 30/05/2015.

<sup>22</sup> Site d'Eudat, <http://www.eudat.eu>, consulté le 30/05/2015.

<sup>23</sup> Edmond Ortigues, « Sciences humaines », *Encyclopaedia Universalis.*, consulté en ligne sur [www.universalis-edu.com/encyclopedie/sciences-humaines/](http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/sciences-humaines/), le 30/05/2015.

*générale, la recherche en sciences humaines vise à développer des concepts explicatifs qui nous aident à comprendre le comportement des individus et les processus sociaux, des concepts qui nous rendent la vie plus intelligible »<sup>24</sup>.*

La spécificité des SHS réside dans son objet d'étude. Plus qu'un objet, c'est un sujet d'étude : l'être humain en société. Il diffère des objets d'étude des Sciences exactes (« dures ») en cela que comme il est toujours changeant dans le temps et dans l'espace, le chercheur est dans l'impossibilité d'en tirer des conclusions généralisantes et définitives. Il doit sans cesse chercher à relativiser ses observations et prévenir ses lecteurs que demain, ce qu'il vient de montrer ne sera déjà plus ou aura changé. En cela, les SHS diffèrent grandement des sciences exactes, où une expérience est démontrable et reproductible autant de fois qu'on le souhaite. Il est majoritairement question dans ce mémoire de la Science politique, de la Sociologie et de l'Anthropologie/Ethnologie, bien que les SHS recouvrent beaucoup plus de disciplines. Ces trois disciplines ont un rapport différent avec leur sujet d'étude : « *On a vu que l'intérêt pour un groupe humain n'a pas le même sens pour toutes les disciplines. L'ethnologue, on l'a dit, s'intéresse à des informateurs, à des formes constituées de culture, et veut "gagner une compréhension dense de quelques sujets"*<sup>19</sup>, *considérés comme représentatifs d'un groupe homogène. Les sociologues, démographes, géographes, économistes cherchent des sujets représentatifs d'une population d'individus considérée a priori comme hétérogène, et donc une population représentative des diversités, ou au moins quelques groupes s'opposant sur quelques variables ; les sujets forment alors soit de gros échantillons représentatifs, soit des échantillons raisonnés, de taille diverse »<sup>25</sup>. Nous verrons plus loin que ce rapport joue aussi dans la façon d'enquêter et sur les types de documents produits.*

Un terme dont on entend de plus en plus parler est le terme « *Digital humanities* » ou « Humanités numériques » en Français. Mais qu'entend-t-on par ce terme ? Le latin *humanitas*, lorsqu'il traduit le grec *païdeia*, signifie « culture », « éducation », « civilisation ». Une définition donnée par Corinne Welger-Barboza, maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication et en Histoire de l'art à l'Institut Michelet, Université Paris-I, serait : « *Les Digital Humanities peuvent être*

<sup>24</sup> Russel A. Jones, Nathalie Burnay et Olivier Servais, *Méthodes de recherche en sciences humaines*, De Boeck Supérieur, 2000, consulté en ligne sur <http://www.cairn.info/methodes-de-recherche-en-sciences-humaines--9782804128005.htm>, le 30/05/2015.

<sup>25</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.59.

actuellement définies de la façon suivante : *l'exploitation des technologies numériques d'information et de communication par ce que nous ne nommons plus les Humanités mais Sciences humaines et sociales* »<sup>26</sup>. Le Manifeste des *Digital humanities* propose une définition en trois points : « 1. *Le tournant numérique pris par la société modifie et interroge les conditions de production et de diffusion des savoirs ; 2. Pour nous, les digital humanities concernent l'ensemble des Sciences humaines et sociales, des Arts et des Lettres. Les digital humanities ne font pas table rase du passé. Elles s'appuient, au contraire, sur l'ensemble des paradigmes, savoir-faire et connaissances propres à ces disciplines, tout en mobilisant les outils et les perspectives singulières du champ du numérique ; 3. Les digital humanities désignent une transdiscipline, porteuse des méthodes, des dispositifs et des perspectives heuristiques liés au numérique dans le domaine des Sciences humaines et sociales* »<sup>27</sup>. Les *Digital humanities* font donc partie des SHS et sont susceptibles de nous intéresser ici de par leur objet d'étude et leurs liens avec le monde numérique. Elles sont en effet d'autant plus amenées à produire des documents électroniques dans le cadre de la recherche que leur sujet est directement lié au numérique.

Les chercheurs en SHS utilisent deux façons de collecter et d'analyser les données : la méthode qualitative et la méthode quantitative. La plupart utilisent soit l'une soit l'autre de ces méthodes, encore que ce schisme est moins marqué en France que dans les pays anglo-saxons<sup>28</sup>. La méthode quantitative désigne « *l'ensemble des méthodes et des raisonnements utilisés pour analyser des données standardisées (c'est-à-dire des informations dont la nature et les modalités de codage sont strictement identiques d'un individu ou d'une situation à l'autre). Ces données résultent souvent d'une enquête par questionnaire mais peuvent également être produites par le codage de documents d'archives, de dossiers administratifs, de sources sonores ou visuelles. S'appuyant sur des méthodes statistiques (qui sont conçues comme des outils d'analyse des grandes séries de données), l'analyse quantitative produit des informations chiffrées (pourcentages,*

---

<sup>26</sup> Présentation d'un séminaire,

<http://www.ehess.fr/fr/enseignement/enseignements/2009/ue/928/>, consulté le 30/05/2015.

<sup>27</sup> Site du THATCamp, <http://tcp.hypotheses.org/318>, consulté le 30/05/2015.

<sup>28</sup> Sophie Duchesne, « Développement de l'analyse secondaire et des méthodes d'analyse qualitative : une chance à saisir ? », in *Analyse secondaire en recherche qualitative : enjeux pour les sciences humaines et sociales*, Paris, Lavoisier, 2012, p. 1-18.

*probabilités, effectifs, ratios, classifications, indicateurs de liaison...).* Ces chiffres ne constituent toutefois pas une fin en soi : le sociologue les utilise pour étayer son raisonnement, pour identifier des faits... »<sup>29</sup>. La méthode quantitative correspond donc à une enquête par questionnaires, pour obtenir un grand nombre de données, sur un vaste panel de personnes observées. Cette méthode est particulièrement utilisée par les sociologues.

La méthode qualitative, quant à elle, fonctionne sur le mode d'entretiens, individuels ou en groupes, à partir d'un guide d'entretien composé de plusieurs questions ou thèmes. L'entretien peut être fermé (ou *structuré*), semi-ouvert ou ouvert, c'est-à-dire qu'il est plus ou moins guidé par le chercheur, donnant davantage la parole libre à l'observé ou au contraire en la canalisant avec des questions précises. La méthode qualitative ne génère pas de données statistiques et les résultats ne peuvent être extrapolés à l'ensemble de la population, étant donné que l'échantillon de la recherche n'est pas représentatif ou n'a pas été nécessairement prélevé au hasard. L'entretien ouvert permet de recueillir des données intéressantes car les questions n'étant pas aussi fermées que dans un questionnaire, l'observé a plus de latitudes pour répondre et peut surprendre le chercheur dans ses réponses. L'entretien est retranscrit, parfois dans ses moindres détails : les hésitations et les réactions (rires,...). Cette méthode a longtemps été l'apanage des anthropologues, mais est maintenant partagée par les chercheurs des autres disciplines des SHS. F. CRIBIER et E. FELLER explicitent l'importance des données qualitatives en SHS : « *Les données qualitatives sont indispensables à des sciences sociales qui sont largement interprétatives. L'enquête en tête à tête, l'entretien, parce qu'ils sont fondés sur une relation entre des personnes, et résulte de leur interaction, est un travail fait à deux, qui entre dans l'intimité des expériences de vie de l'acteur social. On y est attentif aux détails, c'est-à-dire aux choses qui ne se voient pas si l'on n'y porte pas attention, mais qui sont importantes, attentif aux mots, aux façons de parler des locuteurs, à leurs attitudes, à leurs façons d'être. De sorte qu'on peut souvent, à partir de données qualitatives, faire une peinture des réalités sociales plus fine que celle qu'on obtiendrait en utilisant les seules catégories prédéfinies des méthodes quantitatives* »<sup>30</sup>.

<sup>29</sup> Olivier Martin, « Analyse quantitative », *Sociologie*, avril 2012, consulté en ligne sur <http://sociologie.revues.org/1204>, le 30/05/2015.

<sup>30</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.15.

Les questionnaires autant que les entretiens et leur retranscription sont ensuite analysés et re-analysés afin d'en dégager les traits communs des traits particuliers aux individus, de prendre de la distance pour mieux voir le tableau dans son ensemble. On observe que de façon croissante, les chercheurs utilisent les deux méthodes, non pas indifféremment, mais de manière complémentaire.<sup>31</sup>

Ces deux méthodes permettent de produire des « sources primaires » pour le chercheur, c'est-à-dire des documents qu'il a lui-même produits et qu'il va analyser : on appelle cette analyse, « analyse primaire ». Mais dans l'activité de recherche, que ce soit en sciences dures ou en SHS, il est également possible de travailler sur des « sources secondaires », c'est-à-dire des documents produits par des autres chercheurs ou même dans un autre but que la recherche (articles de presse, données de l'INSEE,...), ce qu'on appelle « analyse secondaire ». Ce point sera développé dans la deuxième partie.

Nous avons donc pu circonscrire plus exactement le sujet de ce mémoire, à savoir les archives papier et électroniques de la recherche en SHS, en ayant constaté les différences qui existent entre les disciplines et entre les méthodes d'enquêtes. Nous allons maintenant voir que ces méthodes ont une influence sur les documents produits et sur la manière de les diffuser. Il sera ensuite question de l'intérêt que ces archives peuvent avoir, puis de l'attitude des chercheurs face à leurs archives.

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, p.15.

## **LES ARCHIVES DE LA RECHERCHE EN SHS, QUESTION DE SENSIBILITE**

L'activité de recherche en SHS produit des documents qui lui sont propre. Nous allons voir quels sont ces documents, comment ils sont créés et pourquoi il est particulièrement important de les conserver.

### **Des méthodes particulières qui produisent des archives particulières**

Pour être schématique, la recherche en sciences « dures » se fait à partir d'expériences conduites en laboratoire, au cours desquelles les chercheurs observent les réactions et les résultats obtenus ; ou encore ils observent des phénomènes et relèvent des données à analyser ensuite. Le chercheur en SHS, lui, est confronté directement à l'humain, son semblable, qu'il observe et avec qui il communique pour répondre à ses questionnements. La configuration est celle d'un Moi observant et réfléchissant sur un autre Moi observé. Les chercheurs en SHS ont développé plusieurs méthodes pour arriver à saisir l'essence de leurs semblables, dont les méthodes de questionnaires et d'entretiens que nous venons de présenter. Selon D. Diaz, en fonction des recherches, on distingue cinq principales méthodes de production de données : l'étude de documents, le questionnaire, l'entretien, l'expérimentation et l'observation<sup>32</sup>. Elle cite J.M. DE KETELE et X. ROEGIERS (2009) : « *L'observation est un processus qui consiste à prélever sur un terrain un ensemble de phénomènes identifiables pour en extraire un modèle explicatif voire prédictif [note de l'auteur : qui affirme d'une façon absolue et définitive]* »<sup>33</sup>.

Une méthode souvent utilisée par les chercheurs en SHS (notamment en Anthropologie, mais aussi en Sociologie et en Science politique) est l'observation participante, où le chercheur participe à la vie quotidienne des observés : « *Tout au long du travail de terrain, l'observateur participant, tout en prenant part à la vie*

---

<sup>32</sup> Diane Diaz, « En quête d'un outil numérique destiné à l'observation », consulté en ligne sur <http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article274>, le 30/05/2015.

<sup>33</sup> *Ibid.*

*collective de ceux qu'il observe, s'occupe essentiellement de regarder, d'écouter et de converser avec les gens, de collecter et de réunir des informations. Il se laisse porter par la situation. (...) L'observation participante, nous l'avons déjà souligné, est un dispositif de recherche dont la caractéristique principale, du moins dans sa présentation classique – celle de l'école de Chicago –, est de chercher à faire fonctionner ensemble, sur le terrain, l'observation, qui implique une certaine distance, et la participation, qui suppose au contraire une immersion du chercheur dans la population qu'il étudie* »<sup>34</sup>. Au fur et à mesure que les mentalités ont changé, les chercheurs sont passés d'un vocabulaire à un autre : alors qu'à l'époque coloniale, ils travaillaient *sur* un terrain, ils travaillent maintenant *avec* un terrain, ce qui est significatif au niveau de la prise en compte de l'égalité du chercheur et de l'observé (un Moi s'adressant à un autre Moi, plutôt qu'un Moi observant un Autre). Le chercheur peut déclarer son but ouvertement (il vient en tant que chercheur pour observer la communauté) ou le dissimuler et se présenter en simple participant. Chaque approche a ses avantages et ses inconvénients.

L'observation participante et la pratique du terrain produisent des documents de première importance pour la réutilisation et pour l'historien des sciences : les notes de terrain et autres carnets de terrain, les entretiens oraux et leurs retranscriptions, les photographies et films,... Comme expliqué plus haut, les SHS travaillent sur un objet mouvant, en constante mutation. Pour cette raison, les données ainsi recueillies sont des relevés qui montrent la situation à un endroit précis à un instant T. Elles ne peuvent être reproduites, et c'est en cela, documents uniques informant sur une situation unique, que ces données sont irremplaçables et donc précieuses.

Selon D. Diaz, les matériels d'enregistrement choisis ne sont pas neutres puisqu'ils ont une incidence sur la quantité et la qualité des données<sup>35</sup>. Ils peuvent être plus ou moins visibles de l'enquêté, influencer sur la relation entre lui et le chercheur en faisant en sorte de les rapprocher ou au contraire de les éloigner. De ce fait, le chercheur n'obtient pas les mêmes résultats. Par exemple, la vidéo paraît être une bonne façon d'observer, enregistrant l'image et le son, mais la caméra

<sup>34</sup> Georges Lapassade, « Observation participante », *Hors collection*, janvier 2006, p. 375-390, consulté en ligne sur [www.cairn.info/vocabulaire-de-psychosociologie--9782749206851-page-375.htm](http://www.cairn.info/vocabulaire-de-psychosociologie--9782749206851-page-375.htm), le 30/05/2015.

<sup>35</sup> Diane Diaz, *op. cit.*

peut intimider les enquêtés et de ce fait, biaiser leur témoignage ou modifier leurs gestes qui ne sont alors plus naturels. Le dictaphone peut également impressionner. La chercheuse argumente plus loin que « *la surproduction de données issues de la reproduction animée complexifie à outrance la transcription en parasitant la compréhension de la situation. Le chercheur peut alors se trouver face à une masse trop dense d'informations qu'il est, par la suite, laborieux de traiter. (...) Dans ces conditions, cette accumulation risque de parasiter la compréhension des activités réellement produites et subséquentement menace de dissimuler certaines données pertinentes* »<sup>36</sup>. Le scientifique doit donc chercher en permanence des moyens créatifs et adaptés à chaque situation pour son observation.

Il existe, depuis maintenant de nombreuses années, des outils pour aider les chercheurs en SHS à traiter leurs données qualitatives, que ce soit pour analyser les entretiens, coder ceux-ci, analyser leur contenu, mais aussi pour faire ressortir des liens entre différents éléments et les cartographier, faire de la recherche de contenu et des annotations.<sup>37</sup> Ces outils sont nommés « CAQDAS » (*Computer Assisted Qualitative Data Analysis software*). Ces logiciels ne sont cependant que des aides et ne se substituent en aucun cas à l'analyse humaine. Ils sont sujets à plusieurs critiques, dont celle de faire transparaître la subjectivité du chercheur, notamment dans les réglages (codification),<sup>38</sup> mais elles ne seront pas développées ici. Ces logiciels s'emparent des données déjà sous format numérique et produisent à partir d'elles de nouveaux fichiers. Ceux-ci deviennent alors des archives à conserver, au même titre que les données brutes.

Lors de l'entretien avec la chercheuse S. GENSBURGER, le logiciel Sonal a été mentionné. Sonal est un logiciel libre de retranscription d'entretiens, un CAQDAS. Il permet de facilement retranscrire, catégoriser et analyser des entretiens qualitatifs, directement à partir de fichiers audio. Les fichiers audio, vidéo et texte sont d'abord importés, puis ils sont écoutés, visionnés, découpés et retranscrits selon le principe de la synchronisation audiotextuelle. Ce logiciel permet de synchroniser le son et le texte de la retranscription, ce qui rend celle-ci

---

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> Vassilis Komis, Christian Depover et Thierry Karsenti, « L'usage des outils informatiques en analyse des données qualitatives », consulté en ligne sur <http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article216>, le 03/06/2015.

<sup>38</sup> Erwan Boutigny, « Vers un renouvellement de la démarche qualitative en sciences de gestion ? », *Management & Avenir*, vol. 4 / 2, juin 2005, p. 59-69, consulté en ligne sur [www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2005-2-page-59.htm](http://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2005-2-page-59.htm), le 03/06/2015.

plus pratique et qui facilite l'analyse ensuite. Deux types d'analyses sont possibles : l'analyse thématique, qui permet de thématiser chaque chapitre des entretiens via un système de coloration, selon des catégories auparavant définies par le chercheur ; et l'analyse statistique permettant d'analyser quantitativement une partie des données qualitatives (« *il est possible d'effectuer des analyses lexicométrique (filtrage des termes par différents indices et pourcentage, lemmatisation, entre autres), chronométrique (durée de parole, en fonction des types d'entretiens et des personnes interrogées) et débitométrique (mots par minutes, en fonction des entretiens, des locuteurs et des thématiques* »<sup>39</sup>). S. GENSBURGER fait mention dans l'entretien d'une fonction d'« archivage » grâce à ce logiciel : « *Donc là moi je l'utilise pas beaucoup mais y a des gens de l'enquête, des doctorants ou des post-docs qui utilisent Sonal, c'est un logiciel qui permet..., où on met le son et on peut retranscrire en même temps qu'on écoute. [...] Parce que du coup, ça permet d'archiver le son en même temps qu'on le retranscrit* »<sup>40</sup>. Il est possible qu'elle ait pensé au fait que les données électroniques doivent être contextualisées pour être archivées, ce que Sonal permet de faire plus ou moins automatiquement. Cependant, il ne permet en aucun cas de conserver de manière pérenne un document.

Mais dans les faits, le processus de recherche commence bien avant de partir sur le terrain à l'affût de nouvelles données. La chercheuse S. DUCHESNE, avec laquelle un entretien a été réalisé le 02/06/2015, a listé les types de documents qu'elle crée<sup>41</sup>. Pour elle, la création de documents débute en amont du projet de recherche, avec notamment beaucoup de notes préparatoires côté scientifique, et des documents pour le montage du projet côté administratif, dont des dossiers de financement. La correspondance, qu'elle soit sur support papier ou numérique, avec les différents partenaires (au sein d'une équipe de recherche par exemple) est à prendre en compte, ainsi que les notes prises lors des réunions. Le travail préparatoire pour le terrain est aussi producteur de documents intéressants pour saisir la méthodologie du chercheur : définition de la collecte des données, guides d'entretiens,... De la lecture d'ouvrages et d'articles scientifiques découle des

<sup>39</sup> Laura Nicolas, « Encodage et analyse de données qualitatives », consulté en ligne sur <http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article243&lang=fr>, le 03/06/2015.

<sup>40</sup> Retranscription de l'entretien disponible dans les sources, p.95.

<sup>41</sup> Retranscription de l'entretien disponible dans les sources, p.109.

notes, qui serviront à étayer les données récoltées sur le terrain, qui peuvent être conservées car elles fournissent de la documentation. Ensuite, les données du terrain en elles-mêmes : « *Il s'agit de paroles recueillies, à l'oral ou par écrit, et donc de données textuelles, mais aussi de notes, de documents annexes, de photos, d'images, de dessins ou croquis, d'enregistrements audio et vidéo, de carnets de terrain de l'observateur (alors ethnologue le plus souvent)* »<sup>42</sup>. Une fois les informations collectées, elles sont codées, transcrites, traitées et analysées, processus qui produit à nouveau quantités de documents. Les entretiens sont la plupart du temps retranscrits. Tout y est noté : « *Les déclarations "à côté" de la question, les réponses complexes, voire contradictoires, les silences, les hésitations, sont tous utiles à l'interprétation. Il y a aussi tout ce qui est dit avant et après l'entretien, il y a les attitudes des sujets, les mimiques, la gestuelle, les sourires de connivence ou d'ironie, et ce qui se passe de subtil entre deux sujets en interaction [...] Questionnaires et entretiens peuvent contenir des informations sur les attitudes du sujet devant une question (ignorance, incompréhension, mécontentement, amusement), et sur l'attitude face à l'enquête (compréhension de son but, intérêt, méfiance, sympathie, voire "retournement" éventuel pendant l'enquête). Tout cela a rarement été codé, mais figure parfois en marge, dans des notes ou une notice rédigées par l'enquêteur. En ne disposant que d'un fichier informatisé des réponses, on perd des informations utiles* »<sup>43</sup>. F. CRIBIER et E. FELLER, tout autant que S. DUCHESNE, insistent sur l'importance de ces notes, qui constituent la « documentation » de l'enquête. Tous ces documents sont précieux pour le chercheur qui voudrait comprendre la démarche du chercheur primaire, ainsi que son enquête, en laissant le moins de latitude possible à la mauvaise interprétation des propos recueillis. Dans tous les cas, les entretiens « *doivent, pour être compris, être situés dans un contexte qui est celui d'une culture, d'un temps, d'un lieu* »<sup>44</sup> et pour cela, les notes autour de ces entretiens sont indispensables.

Les documents produits par ces disciplines sont donc variés et, à l'exception des publications, sont tous des archives amenées à être conservées, qu'ils soient produits en amont, pendant ou à la fin du processus. De par la particularité des méthodes employées

---

<sup>42</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.7.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p.8.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p.54.

(observation participante, entretiens), ces documents sont de natures diverses : documents papier, numériques (traitement de texte,...), audio, vidéo, mais aussi des documents hybrides comme les fichiers issus de logiciels CAQDAS, avec du texte lié à des fichiers audio ou vidéo (exemple de Sonal).

## L'intérêt des archives de la recherche en SHS

La conservation des documents issus de la recherche en SHS, comme celle des documents des autres champs disciplinaires, a longtemps été négligée. Selon A. MOLINIÉ et M.-D. MOUTON, « *le mouvement en faveur de la sauvegarde des archives des chercheurs en sciences humaines [est] né dans les années 1990* »<sup>45</sup>, ce qui est relativement récent. La prise de conscience est cependant loin d'être unanime et dépend des disciplines. Par exemple, beaucoup d'ethnologues se préoccupent de la conservation de leurs matériaux de terrain.<sup>46</sup> Les raisons avancées concernent la recherche future (en grande partie, la réutilisation de matériaux sur un même terrain : informations, photographies,...), la compréhension d'un chercheur d'un point de vue méthodologique, ou encore pour l'Histoire des sciences, « *mais se présente surtout comme un devoir vis-à-vis des communautés dans lesquelles leurs données ont été collectées* »<sup>47</sup>. Dans la plupart des SHS, ce « devoir » est perçu par les chercheurs de la manière suivante : « *Enfin un autre argument en faveur de la conservation est souvent formulé par de jeunes chercheurs qui revendiquent la dimension éthique de leur travail. C'est qu'il faut garder ces données par respect pour les gens qui ont accepté de nous parler, et témoigner ainsi de la valeur que nous accordons à leur parole* ».<sup>48</sup> Un autre phénomène, plus présent en Ethnologie que dans les autres SHS semblerait-il, est que les chercheurs peuvent se sentir poussés à être les porte-paroles de la communauté observée. Ainsi, souvent sans accord tacite, le chercheur échange des informations contre la promesse que celles-ci seront correctement retranscrites et traitées comme elles le doivent, avec respect de la vie privée mais aussi parfois avec une demande implicite ou non, de

---

<sup>45</sup> Antoinette Molinié et Marie-Dominique Mouton, « L'ethnologue aux prises avec les archives - Introduction », *Ateliers d'anthropologie. Revue éditée par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative*, août 2008, 32 | 2008, consulté en ligne sur <http://ateliers.revues.org/1093>, le 29/03/2015.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.*, p.16.

faire connaître la communauté à un public plus large. C'est aussi un moyen pour cette communauté de faire connaître et faire valoir ses droits. Alors que dans les autres disciplines, la tendance serait plutôt au respect de la confidentialité des données recueillies, certaines communautés étudiées en Ethnologie chercheraient au contraire à s'exposer, ou du moins à exposer une certaine facette de leur société, pour des raisons diverses. Les archives ainsi collectées constituent alors le témoignage de cette rencontre et de ce qui s'est dit. Des secrets sont parfois révélés, des paroles qui ne seraient jamais sorties de la communauté si l'ethnologue n'était pas venu enquêter. Ces archives qui en découlent sont d'autant plus précieuses qu'elles ont de l'importance pour les populations étudiées. Pour ces raisons, les ethnologues ont, depuis plus longtemps que les chercheurs d'autres disciplines des SHS, considéré l'archivage de leurs documents sérieusement.

En ce qui concerne les autres disciplines, l'archivage n'est peut-être pas encensé par tous, mais les intérêts ne sont pas moindres. Pour l'historien des sciences ou l'épistémologue, les archives peuvent renseigner sur les différentes étapes de la recherche avec une vision presque intime des événements, comme par exemple le rapport avec l'éditeur ou encore les péripéties d'une mission. Elles permettent de sauvegarder la mémoire des laboratoires, d'étudier l'évolution des pratiques, de témoigner de l'antériorité d'une découverte, témoigner/expliciter des crises dans les institutions. Pour le chercheur s'intéressant au sujet, les archives témoignent du cheminement de la pensée du chercheur en train d'écrire (le travail intérieur de l'auteur avant la publication). A propos des carnets de terrain et autres archives, G. FAU et M. ROCHETTE expliquent qu'ils « *sont donc essentielles pour comprendre un peu comment l'auteur aboutit à telle et telle conclusion. Et nous faire participer, nous les lecteurs de ce carnet, au vécu de cette enquête sinueuse et prudente* »<sup>49</sup>. Les archives sont très liées à l'affect : celles-ci nous permettent d'entrer dans la tête de leur producteur et de voir comment il a réfléchi. Un don de la bibliothèque complète du chercheur (professionnelle et privée) peut compléter le don d'archives et donner encore davantage d'informations sur la personne elle-même. Certaines archives d'œuvres connues (brouillons, manuscrits) sont même considérées comme des trésors (en témoigne le prix auxquels se vendent certains manuscrits). Le rapport Adonis-Medialab sur la mise en place

---

<sup>49</sup> Guillaume Fau et Marc Rochette, « Plaidoyer pour la mémoire des sciences sociales », *Revue de la BNF*, vol. 45 / 3, décembre 2013, p.14-23, consulté en ligne sur [www.cairn.info/revue-de-la-bibliotheque-nationale-de-france-2013-3-page-14.htm](http://www.cairn.info/revue-de-la-bibliotheque-nationale-de-france-2013-3-page-14.htm), le 20/08/2015.

d'une banque de données qualitatives en Sciences sociales déplore la situation où peu de chercheurs rendent public leurs documents préparatoires : « *Il est tout d'abord dommageable que les descriptions des étapes de constitution de la preuve par lesquelles un chercheur s'achemine fassent très souvent défaut dans les études publiées (Thorne, 1994). Une exigence minimale du caractère scientifique d'une recherche réside pourtant dans la transparence de la démarche, qui assure la possibilité même du débat. Il est ainsi régulièrement proposé que de telles descriptions minutieuses deviennent des critères contribuant à l'évaluation de la qualité des travaux qualitatifs, de manière à faire primer la posture « d'honnêteté du chercheur » (Dargentas, 2009, p. 165) »<sup>50</sup>.*

Les archives des sciences sociales ont cette spécificité que, dans la mesure où elles sont importantes pour éclairer le passé, comme toutes autres archives, elles pourront être utilisées comme sources à leur tour pour des recherches futures. Mais elles contribuent aussi à prouver la scientificité des sciences sociales en cela qu'elles représentent des données d'observation uniques, à un temps T dans un certain espace identifié. F. CRIBIER et E. FELLER ajoutent sur ce thème : « *Quels que soient les thèmes abordés, le travail, l'habitat, l'histoire résidentielle, les modes de vie, le rapport aux lieux, la santé et la maladie, le lien social, la vie privée, le masculin et le féminin, ces données qualitatives, parce qu'elles permettent l'observation de la société par plusieurs sciences sociales, constituent un fonds utile aux diverses disciplines, quelle que soit la formation de ceux qui ont produit ces données (histoire, ethnologie, sociologie, science politique, démographie, géographie humaine psychologie, gérontologie sociale) »<sup>51</sup> et plus loin : « *Parce qu'elles nous disent des expériences de vie, des visions du monde, les données qualitatives apportent une contribution irremplaçable à l'interprétation du social. Certaines seront probablement utiles plus longtemps que bien des données statistiques »<sup>52</sup>. Chaque personne vit et réinterprète l'histoire à sa façon, donnant des points de vue très subjectifs, mais qu'il est intéressant de croiser. Ainsi, les archives permettent de se faire confronter des témoignages divergents, apportant plus de justesse à l'Histoire en évitant les biais.**

---

<sup>50</sup> Guillaume Garcia et Sophie Duchesne, « Etude sur la mise en place d'une banque de données qualitatives en Sciences sociales, réalisé dans le cadre d'une convention de partenariat entre le CNRS/TGE Adonis et Science Po/Medialab. Rapport intermédiaire. », 2009, p.18.

<sup>51</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.*, p.13.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p.10.

La mise à disposition des archives et des données de la recherche permet également d'améliorer la visibilité des travaux, de se faire connaître des autres chercheurs qui travailleraient éventuellement sur le même sujet et de faire ainsi progresser la recherche collectivement.<sup>53</sup> On y trouve encore un intérêt pédagogique : les données mises à disposition (entretiens et leurs guides,...) peuvent servir d'exemples pour les étudiants en SHS, pour s'entraîner sur des matériaux de qualité, autres que ceux du professeur qui, on peut le comprendre, n'a pas forcément envie de faire travailler tous ses étudiants sur ses propres recherches<sup>54</sup>.

Cependant, pour mener à bien l'archivage des documents des chercheurs, la présence d'un conseiller en archives semble indispensable pour aider le chercheur versant/donnant ses archives. Or, les chercheurs peuvent voir d'un mauvais œil l'arrivée d'un administratif qui veut toucher à leurs documents. Nous allons maintenant voir la relation que les chercheurs entretiennent avec leurs archives.

## Les chercheurs vis-à-vis de leurs archives

Pour une bonne relation chercheur-archiviste, et que le premier accepte volontiers de confier ses archives au second, il est important de comprendre en amont comment le chercheur perçoit les documents qu'il produit. Du fait du manque de temps, seulement deux chercheurs ont été interviewés. Les observations consignées ci-dessous sont donc tirées en grande partie de lectures.

La plupart du temps, les chercheurs ne conçoivent pas leurs documents comme des archives, car celles-ci sont vues comme de vieux documents poussiéreux qui végètent dans un grenier ou une cave. Elles sont cependant de plus en plus prises en compte et identifiées comme telles, phénomène peut-être dû à la visibilité accrue des archivistes dans les organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche ces dernières années.

Ensuite, comment perçoivent-ils ces documents ? En SHS, les archives ont longtemps été mises de côté alors même que celles des sciences de la nature

---

<sup>53</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>54</sup> Sophie Duchesne, *op. cit.* p.4-5.

avaient fait l'objet d'un sauvetage et d'une sauvegarde dans les années 1970. Selon S. WOLIKOW, cette différence peut être expliquée par le fait que les SHS sont jugées moins légitimes que les sciences de la nature et qu'ainsi, elles ne seraient pas « dignes » d'être conservées<sup>55</sup>. La façon dont sont considérées les archives est donc un facteur déterminant pour leur conservation. Si le chercheur a conscience que les documents qu'il produit sont des archives dignes d'être préservées et communiquées, alors un grand pas est déjà franchi vers une bonne conservation.

Le problème suivant est celui du dépôt, moment où le chercheur se sépare physiquement de ses archives. Dans les carnets de terrain, le chercheur y décrit ce qu'il voit, ce qu'il entend et ce dont il fait l'expérience, mais il y déverse aussi ses émotions et ses états d'âme. Ce sont donc des documents sensibles, chargés affectivement. C'est pour cette raison que certains chercheurs ou leurs ayants-droit sont réticents à communiquer les carnets et les notes de terrain, le dépôt dans un service d'archives étant vécu comme une dépossession<sup>56</sup>. On comprend qu'il y a une certaine pudeur à protéger. Au-delà des carnets de terrain, beaucoup de chercheurs considèrent leurs archives comme de la documentation personnelle<sup>57</sup>. Les efforts et le temps passés à produire ces documents en font des choses un peu précieuses, que les chercheurs rechignent à communiquer aux autres chercheurs. En outre, les documents préparatoires (opposés aux publications) sont vus comme des brouillons, que les chercheurs ne veulent pas forcément dévoiler au public, n'étant pas terminés ou en tout cas pas écrits pour être lus. Or, ces documents sont parmi les plus intéressants en cela qu'ils montrent le cheminement intellectuel du chercheur et du point de vue des archivistes, des documents à conserver et à communiquer.

Il serait intéressant de faire une étude parmi les chercheurs pour constater s'ils ont ou non un rapport et un ressenti différents avec les archives électroniques. Y a-t-il autant d'émotion qu'avec le papier ? En prennent-ils plus soin par peur de perdre leurs données lors d'une mauvaise manipulation ou de la mort de leur disque dur ; ressentent-ils le besoin d'une tierce personne pour organiser leurs nombreux

---

<sup>55</sup> Serge Wolikow, « L'enquête sur les archives de la recherche en sciences humaines et sociales (ARSHS). Premier bilan », *Histoire@Politique*, vol. 9 / 3, décembre 2009, p. 3, consulté en ligne sur [www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-3-page-100.htm](http://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-3-page-100.htm), le 20/08/2015.

<sup>56</sup> Margot Georges, *Les chercheurs en laboratoire et leurs archives, étude d'une représentation des archives. Le cas du laboratoire de Pathologie de la Station nationale d'essai des semences (1993-2011). Mémoire de recherche*, Université d'Angers, 2011, p.18.

<sup>57</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.18.

fichiers ? Qu'entraîne donc le passage du document papier à la donnée numérique ?

Nous allons voir ensuite ce que nous appelons par « données de la recherche », terme dont on entend beaucoup parler depuis quelques années et qui semble encore dans sa phase de définition.

## DONNEES DE LA RECHERCHE ET PROBLEMATIQUES

L'activité de recherche produit des données. Ce terme est d'autant plus usité dernièrement que la recherche se fait presque exclusivement sur ordinateur et que les *data* y sont associées. Sous ce mot, on se réfère donc aux données numériques. Mais qu'est-ce qui rentre dans le périmètre des « données » et que permettent-elles ?

### Définitions et incitations au partage

Les données de la recherche ou en Anglais, *research data*, sont ainsi définies par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) depuis 2006 : « *les données de la recherche sont définies comme des enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons), qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider des résultats de recherche. Un ensemble de données de recherche constitue une représentation systématique et partielle du sujet faisant l'objet de la recherche* »<sup>58</sup>. Cette définition, la plus souvent réutilisée, a été créée uniquement pour les données de la recherche financée par des fonds publics.

En plus de la définition de l'OCDE, plusieurs associations de professionnels de l'IST (Information scientifique et technique), comme l'ADBU (Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la

---

<sup>58</sup> Site de l'OCDE, *Recommandation du Conseil concernant l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics*, 14 décembre 2006,

<http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=159&Lang=fr&Book=F> also, consulté le 17/08/2015.

documentation) et l'AAF (Association des archivistes français, section AURORE-Archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants), cherchent à créer leur propre définition. Lors de son congrès de 2013 dont le thème était : « données de la recherche : quel rôle pour la documentation », l'ADBDU a avancé la définition suivante : « *Les données de la recherche sont les données produites au cours du processus de recherche et reconnues par les communautés comme nécessaires à la validation des résultats de la recherche (...)* Dans toutes les disciplines, mais selon diverses modalités, ces données sont de plus en plus des données numériques, et ces données numériques sont de plus en plus centrales dans les processus de recherche. Leur gestion, leur organisation, leur traitement, leur conservation, leur articulation avec les publications, leur ouverture et leur partage sont donc un enjeu capital pour toutes les institutions de la recherche ». On retrouve la notion de *preuve* pour la validation des résultats de la recherche (cf *supra* p.14).

L'AAF, à travers son groupe de travail sur les données de la recherche, réfléchit aussi à une définition. A la date d'écriture de ce mémoire, la définition suivante émerge mais n'a pas encore été validée : « *Les données de la recherche sont des informations et matériaux produits, recueillis et documentés. Elles sont collectées ou exploitées à des fins de recherche par les chercheurs et leurs équipes. À ce titre, elles constituent une partie des archives de la recherche* ». A cette définition, elle précise :

« 1. *Les archives de la recherche englobent l'ensemble des documents et données produits ou reçus dans le cadre du processus de recherche. C'est-à-dire à la fois l'activité de recherche au sein des laboratoires et par les chercheurs et l'administration de la recherche au sein des organismes ainsi que par les fonctions venant en appui à la recherche.*

2. *Les données de la recherche sont en grande partie électroniques mais peuvent exister également sur d'autres supports.*

3. *Les données de la recherche sont soit collectées soit exploitées dans le cadre du processus de recherche* ».

On voit que cette définition insiste sur le fait que les données sont des archives à part entière car étant des documents (de tous formats) produits lors de l'activité de recherche, une approche différente de l'OCDE. Les données peuvent être de nature très diverses, ce qui a contribué à la difficulté de construire une définition qui les recouvrent toutes. On peut distinguer différentes grandes catégories de données :

- « *données d'observation : données d'enquêtes, données de télédétection, données d'échantillonnage, enregistrements sur le terrain, images numériques en microscopie...*
- *données expérimentales : séquences de gènes, chromatogrammes, résultats d'essais agronomiques, de sélection végétale ou animale...*
- *modèles et simulations : modèles climatiques, modèles économiques, modèles de croissance des plantes, modèles de production agricole, modèles multi-agents de gestion des ressources renouvelables, modèles d'accompagnement ou companion modelling...*
- *données dérivées ou compilées : bases de données issues de la compilation d'un ensemble de données collectées et/ou créées, résultats de fouille de texte (text mining) ou de fouille de données (data mining) ».*<sup>59</sup>

Les données créées par les SHS (données d'enquêtes, résultats de fouille de texte ou de fouille de données,...) sont comprises dedans. Au vu des différents acteurs qui s'en préoccupent (archivistes, documentalistes, bibliothécaires), la difficulté à se mettre d'accord sur une définition semble émerger du fait que chacun a un point de vue orienté professionnel et a des problématiques de gestion différentes. Malgré cela, les différentes professions essaient de coopérer (par exemple, l'ADBU et l'AAF - AURORE coopèrent pour la définition).

Jusqu'à présent, en France, les données des chercheurs étaient stockées sur leurs propres ordinateurs ou ceux de leur laboratoire puis, comme les archives papier, soit le chercheur les emmenait chez lui à son domicile à son départ en retraite, soit elles étaient détruites, volontairement ou non. Peu étaient sauvegardées. Cependant, quelques acteurs essaient d'améliorer la situation. Une cartographie très intéressante de Cécile DELAY-ARTOUS, consultable en annexe et en ligne<sup>60</sup> permet de visualiser tous les acteurs français et les principaux à l'étranger qui travaillent sur les données de la recherche en SHS, selon s'ils créent des outils ou s'ils mettent en place des politiques.

---

<sup>59</sup> Site de l'IST du Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), <http://coop-ist.cirad.fr/gestion-de-l-information/gestion-des-donnees-de-la-recherche/s-initier-en-ligne-aux-donnees-de-la-recherche/1-familiarisez-vous-avec-le-concept-de-donnees-de-la-recherche>, consulté le 15/08/2015.

<sup>60</sup> Cécile Delay-Artous, *Open, or not Open, Research Data ? Jeux d'acteurs et questions d'accès à l'IFSTTAR*, other, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM ; Institut National des Techniques de la Documentation - INTD, 2014, consulté en ligne sur [http://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem\\_01128833](http://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_01128833), le 15/08/2015.

Le programme de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation *Horizon 2020* (abrégé H2020) met en place au niveau du financement européen de la recherche une opération pilote *Open Research Data* (ou Libre accès aux données de la recherche) qui fonctionne sur la base du volontariat. Parallèlement, il instaure l'obligation d'assurer le libre accès aux publications (*Open access*) issues des recherches qu'il aura contribuées à financer sous peine de sanctions financières. Le programme H2020, qui a démarré en France en janvier 2014 pour une durée de sept ans, a pour but de financer et d'encourager des projets de recherche interdisciplinaires, en se concentrant sur trois priorités : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux. Le pilote *Open Research Data* a pour but de « rendre accessible au plus grand nombre d'utilisateurs les données de recherche générées dans des projets financés dans le cadre du programme Horizon 2020 (...) Les bénéficiaires qui y sont tenus doivent rendre accessibles gratuitement les données de recherche issues des projets financés »<sup>61</sup>. Ceux-ci doivent déposer dès que possible leurs données et métadonnées (« Les métadonnées sont un ensemble de données structurées décrivant des ressources physiques ou numériques. Elles sont classiquement divisées en métadonnées descriptives, administratives ou de structure »<sup>62</sup>) nécessaires à la validation des publications dans une base de données de recherche, en Anglais *research data repository*, garantissant à tout tiers du projet de façon gratuite un accès, une extraction, une exploitation, une reproduction et une dissémination<sup>63</sup>. Les chercheurs manipulant des données ne pouvant être publiées (pour des raisons de confidentialité, de sécurité,...) peuvent, après justification, être exemptés.

Pour cela, un *Data Management Plan* (DMP), ou plan de gestion des données, doit être rendu dans les six premiers mois de la vie du projet. Un DMP est « un document formel explicitant la façon dont vous obtenez, documentez, analysez et utilisez vos données à la fois au cours de votre recherche et une fois le projet terminé. Il décrit dans le détail les méthodes et processus de création, de

---

<sup>61</sup> Site français de l'Horizon 2020, <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid74427/horizon-2020-clic.html>, consulté le 17/05/2015.

<sup>62</sup> Site sur le libre accès à l'information scientifique et technique de l'Inist : <http://openaccess.inist.fr/>, consulté en ligne le 17/08/2015.

<sup>63</sup> *Ibid.*

*fourniture, de maintenance, de conservation et de protection des données* »<sup>64</sup>. Pour aider les déposants, des guides (en Anglais et en Français) sont disponibles sur le site. Cette initiative se cale sur les universités anglo-saxonnes afin de combler le retard de certains pays européens (dont la France) dans ce domaine : « *En France, les contrats des 40 dernières années n'avaient pas prévu de crédits pour préparer la conservation. Au Royaume-Uni, et dans bien des Universités américaines, les producteurs de données, thésards ou autres, sont priés depuis 10 ans de proposer leurs données à la conservation ; le dépôt n'est pas tenu de les accepter, et plusieurs sont refusées, pour des raisons diverses (notamment l'insuffisance de la documentation)* »<sup>65</sup>. Nous allons maintenant voir les raisons pour lesquelles le partage des données est de plus en plus encouragé.

## Bénéfices du partage des données

Pour l'OCDE, les bénéfices d'un plus vaste partage des données de la recherche sont bien identifiés : dans cette même recommandation concernant l'accès aux données de la recherche, il y est reconnu que « *l'échange international de données, d'informations et de connaissances est essentiel aux progrès de la science et de l'innovation dans tous les pays Membres ; les retombées substantielles dont la science, l'économie et la société dans son ensemble pourraient bénéficier du fait des perspectives que peut offrir une utilisation plus large des données de la recherche ; l'amélioration de l'accès aux données de la recherche augmentera la valeur générée par les investissements publics dans la collecte, la gestion et la conservation des données* »<sup>66</sup>. Il donne ensuite des recommandations (principes et lignes directrices) pour y parvenir. Cependant, il n'explique pas en quoi l'ouverture de l'accès aux données de la recherche mènerait à de tels résultats. C'est ce que nous allons essayer de comprendre.

---

<sup>64</sup> Site du Cirad, <http://coop-ist.cirad.fr/gestion-de-l-information/gestion-des-donnees-de-la-recherche/decouvrir-des-plans-de-gestion-de-donnees-de-la-recherche/2-definisiez-un-plan-de-gestion-de-donnees>, consulté le 17/08/2015.

<sup>65</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.26.

<sup>66</sup> OCDE, *Recommandation du Conseil concernant l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics*, 14 décembre 2006, <http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=159&Lang=fr&Book=False>, consulté le 17/08/2015.

Les avantages d'une bonne gestion des données de la recherche et de leur partage avancés par les différents acteurs sont d'accroître l'efficacité de la recherche en réduisant la duplication des efforts (éviter d'étudier plusieurs fois le même sujet) en facilitant l'accès et l'analyse des données par le chercheur primaire et/ou secondaire ; d'accroître la diffusion et ainsi l'impact des données qui, correctement formatées, décrites et identifiées gardent une valeur à long terme ; d'assurer l'intégrité du processus de recherche et la validation des résultats en permettant aux lecteurs d'accéder aux données, correctement renseignées, en même temps que la publication ; de réduire le risque de perte et de renforcer la sécurité des données grâce à des moyens de stockage adaptés, offrant une garantie de conservation pérenne<sup>67</sup>. De plus, selon le site du Cirad, de plus en plus de bailleurs conditionnent leur financement des projets à la mise en libre accès des données. On peut se demander si motiver le dépôt des données en menaçant le porte-monnaie serait effectivement une bonne idée (ce que fait déjà l'opération pilote *Open research data* pour le dépôt en libre accès des publications et réfléchit à faire pour les données de la recherche).

Selon l'Université de Bristol, des données de recherche bien gérées aident à augmenter l'efficacité de la recherche, en organisant les données et les dossiers de façon à ce que l'information soit facile d'accès et analysée sans difficulté. Elles permettent également de mieux évaluer ses propres progrès dans sa recherche. Cela est particulièrement important lors de changements de personnels dans l'équipe. Les nouveaux arrivants peuvent ainsi s'assurer du travail effectué et de comprendre comment il a été mené jusqu'à présent<sup>68</sup>.

Cependant, des réticences ont été observées chez les chercheurs à ce sujet. Alexandre TUR en fait le constat dans un billet publié sur le site de l'Enssib. Il avance la raison suivante : « *Cet état de fait pourrait entre autres s'expliquer par une tension entre gestion des données de la recherche, ouverture des résultats de la recherche (Open Science) et ouverture des données publiques (Open Data) liée*

---

<sup>67</sup> Site du Cirad, <http://coop-ist.cirad.fr/gestion-de-l-information/gestion-des-donnees-de-la-recherche/decouvrir-des-plans-de-gestion-de-donnees-de-la-recherche/1-pourquoi-gerer-les-donnees-de-la-recherche>, consulté le 17/08/2015.

<sup>68</sup> Site de l'université de Bristol, <http://data.bris.ac.uk/research/bootcamp/data/>, consulté le 17/08/2015.

à une certaine confusion des vocabulaires »<sup>69</sup>. L'ouverture des données publiques, notamment, est sous les feux des projecteurs depuis quelques années. La plupart des données créées par une activité publique doivent être rendues publiques et deviennent réutilisables à volonté, sauf celles concernant des informations personnelles ou ayant trait à la défense du pays. C'est sans doute ce qui fait reculer les chercheurs, qui ne veulent pas que tous les documents qu'ils produisent soient mis en ligne et disponibles pour n'importe quel type de réutilisation, y compris une utilisation commerciale. Or, les données de la recherche, même publiques, peuvent également être protégées sur la question de la protection de la vie privée et des informations personnelles, entre autres : « *Les politiques qui promeuvent l'ouverture de données publiques n'ont pas les mêmes objectifs que celles du partage des données scientifiques* »<sup>70</sup>. Ainsi, même si ces termes sont maintenant connus du public, il reste encore du chemin à faire au niveau des politiques publiques à propos de la médiation autour des données de la recherche.

Aussi, il existe des disciplines où le partage des données est essentiel pour leur avancée et est donc monnaie courante, comme les mathématiques ou encore la physique. Ce n'est pas le cas pour les SHS. On peut donc se demander s'il ne faudrait pas réfléchir à des recommandations par discipline selon les habitus de celle-ci.

Au sein des organismes de recherche et des universités, les acteurs pouvant accompagner les chercheurs dans la gestion de leurs données (définition d'un plan de gestion des données, conseils pour une conservation pérenne,...) sont les bibliothécaires<sup>71</sup>, les documentalistes et bien entendu les archivistes. Ces derniers étant les spécialistes de la conservation sur le long terme des documents d'activité, dont ceux de la recherche, et de leur communication, ils ont leur place aux côtés des deux autres professions dans la gestion des données de la recherche.

---

<sup>69</sup> Site de l'ENSSIB, <http://www.enssib.fr/recherche/enssiblab/les-billets-denssiblab/bibliotheque-de-recherche-open-access-open-data-gestion>, consulté le 17/08/2105.

<sup>70</sup> Comité d'éthique du CNRS, « Les enjeux éthiques du partage des données scientifiques », 2015, p.5, consulté en ligne sur [http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/2015-05\\_avis-comets-partage-donnees-scientifiques.pdf](http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/2015-05_avis-comets-partage-donnees-scientifiques.pdf), le 20/08/2015.

<sup>71</sup> Pour plus de détails sur l'implication des bibliothécaires, se référer à ce mémoire : Rémi Gaillard, *De l'Open data à l'Open research data quelle(s) politique(s) pour les données de recherche ? sous la direction de Monique Joly*,..., ENSSIB, 2013, consulté en ligne sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64131-de-l-open-data-a-l-open-research-data-quelles-politiques-pour-les-donnees-de-recherche.pdf>, le 20/08/2015.

La conservation et le partage des données de la recherche constituent donc des enjeux forts pour les années à venir, de par les nombreux bénéfices qui en découlent pour les différents acteurs du milieu de la recherche et en-dehors. Cependant, nous avons pu constater que cela ne va pas sans heurt, que ce soit au niveau de la réticence des déposants (chercheurs) qu'au niveau des structures accueillant les archives et les données. Dans la partie suivante, nous verrons quels sont les enjeux spécifiques aux SHS, et plus particulièrement ce qui concerne la réutilisation des données à travers l'analyse secondaire. Nous verrons également les problèmes juridiques et éthiques qui freinent ce partage et les raisons qui poussent les chercheurs à déposer ou au contraire à garder leurs archives.

# LA REUTILISATION DES DONNEES QUALITATIVES EN SHS

---

« Le mouvement de partage des données scientifiques (data sharing) consacré par les dispositifs internationaux comme la Déclaration de Berlin en 2003 est une réponse au besoin d'échanger le plus rapidement possible les résultats obtenus et de surmonter les obstacles juridiques et techniques à la circulation de ces données. De même les politiques gouvernementales et européennes d'ouverture des données (open data) visent depuis quelques années à diffuser largement les données acquises grâce à des fonds publics. Cependant toutes les communautés scientifiques n'ont pas les mêmes contraintes vis à vis de cette ouverture »<sup>72</sup>.

## LA REUTILISATION ET L'ANALYSE SECONDAIRE

La recherche, quelle que soit la discipline, a besoin de données, entre autres pour les comparer. La plupart des sciences dures ou expérimentales partagent déjà leurs données de façon extensive (Mathématiques, Physique, Astronomie,...). Ne pas le faire serait contre-productif. Pour les SHS aussi, les avantages sont nombreux, mais des précautions sont nécessaires. Nous allons nous intéresser ici plus particulièrement aux données qualitatives des SHS.

### Les enjeux de la réutilisation et de l'analyse secondaire

La réutilisation des données traduit le fait d'utiliser des données déjà existantes pour les croiser avec d'autres obtenues par le même chercheur ou un autre. L'analyse secondaire est une forme de réutilisation et désigne « l'analyse de données produites dans d'autres circonstances que celles du processus d'analyse, qu'il s'agisse de réexplorer ses propres données ou d'interroger celles recueillies par d'autres chercheurs avec souvent des hypothèses de départ différentes. Pratiquée depuis longtemps dans le domaine de la recherche quantitative, elle en est encore à ses débuts en ce qui concerne les données qualitatives

---

<sup>72</sup> Comité d'éthique du CNRS, *op. cit.*

(retranscription d'entretiens, de tables rondes, notes d'observation...) »<sup>73</sup>. Ces deux méthodes seront analysées ensemble, leurs buts étant similaires.

Les intérêts de l'analyse secondaire et de la réutilisation de matériaux qualitatifs sont nombreux. Les données primaires sont souvent sous-exploitées. Les chercheurs à l'origine des données primaires recueillent celles-ci dans l'optique de leur propre recherche. Or, il est possible que ces données recouvrent d'autres informations, que le chercheur (ou un autre) pourra réexploiter dans le cadre d'un autre sujet de recherche afin d'exploiter les données au maximum de leur potentiel.

Réétudier le même terrain à plusieurs années d'intervalle pour se rendre compte de l'évolution est souvent intéressant. C'est une autre forme de la réutilisation qu'on appelle la « revisite », souvent utilisée par les ethnologues<sup>74</sup>. Elle permet de porter un autre regard, et les problématiques liées à ce terrain peuvent s'être déplacées. Pour cela, il faut avoir accès aux données du chercheur primaire. Il est aussi possible de comparer les méthodes de terrain et d'analyse. Un article intéressant qui relate deux enquêtes ethnologiques réalisées à trente années d'écart sur le même terrain résume bien ce cheminement<sup>75</sup>.

La réutilisation permet également d'interroger un plus grand nombre de jeux de données sur une même thématique et de les croiser, rendant possible de les comparer. Elle pousse en outre au dialogue entre chercheurs et entre disciplines<sup>76</sup>.

Un avantage pragmatique est celui du coût. La recherche se faisant de plus en plus en mode projet, pour lequel il faut trouver des financements, réutiliser des données permet de réduire le temps sur le terrain et de ce fait, de réduire les coûts de l'enquête. En effet, le temps passé sur le terrain coûte cher aux chercheurs<sup>77</sup>.

De plus, la réutilisation et l'analyse secondaire permettent d'épargner des terrains « fragiles », déjà très étudiés ou dans lesquels il est difficile de pénétrer : « un ensemble de raisons éthiques poussent à utiliser le plus possible les données

---

<sup>73</sup> Calenda - Analyse secondaire des données qualitatives : Une question méthodologique aux enjeux multiples, <http://calenda.org/198605>, consulté le 30/05/2015.

<sup>74</sup> Pour les différents types de revisite effectuées en Ethnologie, voir l'article de Gilles Laferté, « Des archives d'enquêtes ethnographiques pour quoi faire ? Les conditions d'une revisite », *Genèses*, vol. 63 / 2, juillet 2006, p. 25-45, consulté en ligne sur [www.cairn.info/revue-geneses-2006-2-page-25.htm](http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-2-page-25.htm), le 20/08/2015.

<sup>75</sup> Georges Augustins, Claude Mercier et Jean-Louis Guilleron, « Les temps de l'archivage de terrain. Les documents intermédiaires, du papier à l'ordinateur », *Ateliers d'anthropologie. Revue éditée par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative*, août 2008, consulté en ligne sur <http://ateliers.revues.org/2552>, le 20/08/2015.

<sup>76</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.13.

<sup>77</sup> Sophie Duchesne, *op. cit.* p.4.

déjà créées afin de limiter l'intrusion des chercheurs auprès des populations « sujet », pour notamment épargner les groupes sociaux sensibles ou marginalisés », comme par exemple les personnes atteintes du VIH<sup>78</sup>.

Elles permettent enfin de rationaliser la recherche, pour que les chercheurs ne « réinventent » pas à chaque fois les méthodes, mais plutôt s'enrichissent de méthodes déjà mises à l'épreuve et les comparent ; ou pour éviter de refaire une enquête avec les mêmes questionnements sur un terrain semblable (ce qui peut être intéressant par ailleurs, mais dans le cas où elles sont faites en toute connaissance de cause)<sup>79</sup>.

Les enjeux sont donc nombreux et de taille. Pour autant, l'analyse secondaire des données qualitatives n'est pas très populaire parmi la communauté des chercheurs français en SHS. Nombreux sont ceux qui pointent les dangers inhérents à cette méthode.

## Les dangers de l'analyse secondaire

Le problème de l'analyse secondaire le plus souvent cité est celui de la décontextualisation. Si le chercheur n'a pas lui-même fait le terrain, des informations importantes ne vont-elles pas lui échapper ? Ne va-t-on pas mal interpréter les propos des interviewés ? Certains chercheurs « contestent toute possibilité d'analyse secondaire au motif que seul le vécu du terrain permet de comprendre réellement la nature des interactions entre l'enquêteur et les enquêtés, et donc, d'interpréter correctement ce qui a été vu et entendu »<sup>80</sup>. Pour L. CORTI, dans son paragraphe « *Being there* », les chercheurs s'intéressent à différents aspects de l'entretien selon leur discipline et pour la plupart, faire soi-même l'expérience de l'entretien est indispensable car certaines choses ne se remarquent que pendant l'entretien : « *Pour certains projets, une retranscription de l'entretien dans son entier est essentielle, pour d'autres, des résumés peuvent être suffisant. Les méthodes de retranscription varient aussi : les sociologues cherchent généralement à capturer les mots, tandis que les analystes de la conversation et les sociolinguistes sont plus intéressés par l'enregistrement des autres*

<sup>78</sup> Guillaume Garcia et Sophie Duchesne, *op. cit.* p.4.

<sup>79</sup> Sophie Duchesne, *op. cit.* p.6.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p.9.

*caractéristiques contextuelles de l'entretien, comme les pauses, les rires, les larmes, etc. (...) Rien ne remplace vraiment le fait d'écouter les propres mots des gens – une retranscription est une interprétation subjective de la conversation en direct* »<sup>81</sup>. La chercheuse S. DUSCHESNE le constate également pendant notre entretien : « *Je vois des réels dangers possibles au fait de comme ça, faire circuler des enquêtes et que étant donné la pression qu'il y a sur les chercheurs aujourd'hui pour publier très vite, le fait que les données soient disponibles, pour qu'on les..., pour exploiter, pour analyser convenablement une enquête qu'on n'a pas faite soi-même, ça demande autant de temps que quand on fait une enquête. Et j'ai toujours..., depuis le début, je suis inquiète du risque, non pas intrinsèque à l'analyse secondaire, parce que si on le fait bien, je suis absolument persuadée que c'est un énorme apport, mais je pense que ça va encore plus vite de mal faire le travail que quand c'est sa propre enquête. Parce qu'on a aucun..., pour comprendre des données quand on n'a pas assisté à la façon les gens les parlent, ce qu'ils voulaient dire, et on peut vraiment leur faire dire n'importe quoi* »<sup>82</sup>. Ainsi, le fait de retranscrire pose déjà un filtre subjectif sur la source primaire et modifie celle-ci par le point de vue du chercheur. De ce fait, beaucoup de chercheurs rejettent entièrement l'analyse secondaire, puisqu'elle met le chercheur secondaire en danger de mal interpréter les propos tenus lors de l'entretien par manque de données contextuelles. Cependant, F. CRIBIER et E. FELLER précisent qu'« *il est souvent intéressant de pouvoir "répliquer" une enquête, plus tard, ailleurs, sur une population qui a d'autres caractéristiques : pour cela il faut disposer de tous ses éléments. On doit donc pouvoir revenir à ces enquêtes, entretiens, questionnaires passés oralement ou par écrit, revenir sur les observations et notes du collecteur, car une enquête non-documentée, qu'elle soit quantitative ou qualitative, n'est guère utilisable* ». <sup>83</sup> Documenter l'enquête est donc très important, afin de la protéger d'une mauvaise interprétation et encourager l'analyse secondaire.

Cependant, d'autres chercheurs répondent à cela que le contexte peut être bien documenté, et dans ce cas, une analyse secondaire peut être possible et même

---

<sup>81</sup> Louise Corti, « Progress and Problems of Preserving and Providing Access to Qualitative Data for Social Research—The International Picture of an Emerging Culture », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, vol. 1 / 3, décembre 2000, consulté en ligne sur <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1019/2197>, le 20/08/2015. Traduit par l'auteur.

<sup>82</sup> Voir la retranscription de l'entretien dans les sources, p.100.

<sup>83</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.*, p.11.

souhaitable, car elle constitue un bon moyen de vérification des recherches menées par le chercheur primaire (notamment lors de la publication)<sup>84</sup> : « *Pour les positivistes et les constructivistes modérés, archiver les données qualitatives ouvrirait la porte à des comparaisons dans le temps. Ces banques de données, qui offriraient aux historiens de demain des archives complémentaires, rendraient possible l'introduction d'une dimension diachronique dans la recherche qualitative, à condition que l'archivage lui-même soit de bonne qualité, c'est-à-dire que les données soient accompagnées de l'information la plus complète possible sur les conditions de leur recueil, permettant ainsi une contextualisation a posteriori* »<sup>85</sup>. L'analyse secondaire demande un travail accru de questionnement sur les significations des paroles de l'enquêté (ce qui est plus aisé quand le chercheur a lui-même conduit l'entretien, même si ce travail est également à faire). Le chercheur doit donc conduire une réflexion sur la méthodologie du chercheur qui a conduit l'entretien et être en mesure de la discuter<sup>86</sup>. Sophie Duchesne parle dans l'entretien de « l'enquête sur l'enquête » faite justement pour contrer le risque de décontextualisation « *en faisant vraiment parler le chercheur sur qu'est-ce qu'il avait fait autour de l'enquête* »<sup>87</sup>. Le problème qu'elle pointe avec cette méthode est le temps. Contextualiser une enquête de façon à ce qu'elle soit réutilisable par quelqu'un qui n'était pas présent lors des entretiens est chronophage : « *L'autre chose qui est évidente, c'est le temps. Le vrai problème, c'est ça. (...) C'est très long, ça veut dire qu'il faut traiter l'entretien, après le relire, parce qu'il y a quand même vraiment des choses qui sont compliquées* »<sup>88</sup>. Il serait donc possible d'étudier des matériaux recueillis par un autre chercheur à la condition que ceux-ci soient correctement et consciencieusement contextualisés. Mais ce travail est tellement chronophage qu'on peut se demander si beaucoup de chercheurs vont se donner la peine de le faire ? Selon l'avis du Comets (Comité d'éthique du CNRS) sur le partage des données scientifiques, le fait de partager ses données et pour cela, de les préparer à l'amont, « *créent de nouvelles*

---

<sup>84</sup> Sophie Duchesne, *op. cit.* p.10.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p.6-7.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p.14.

<sup>87</sup> Voir la retranscription de l'entretien dans les sources, p.107.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p.107.

*responsabilités entre chercheurs* »<sup>89</sup> et pourraient contribuer à renforcer un sentiment de communauté au sein de la recherche en SHS.

En parallèle à ce danger qui, on l'a vu, peut être écarté bien qu'avec des efforts et du temps, l'analyse secondaire et la réutilisation pose également des problèmes d'ordres éthiques et juridiques, pas seulement pour le chercheur mais aussi pour les enquêtés.

## PROBLEMES ETHIQUES ET JURIDIQUES

*« Jusqu'à une date récente, du moins dans les milieux académiques français, il paraissait impossible, voire inacceptable de décliner une pratique éprouvée dans le domaine quantitatif au domaine qualitatif. D'abord pour des raisons pratiques d'absence d'outils et de supports de capitalisation de données retranscrites et suffisamment documentées pour pouvoir faire l'objet d'une réanalyse. Ensuite, si certains chercheurs pratiquaient une forme d'analyse secondaire de leurs propres données sans toujours d'ailleurs, employer ce terme, pour la plupart d'entre eux, les risques de réexploitations méthodologiquement mal maîtrisées, les problèmes de nature déontologique et juridique semblaient trop importants pour envisager un élargissement de cette pratique »<sup>90</sup>.*

Les chercheurs hésitent à confier leurs archives et à les partager pour plusieurs raisons qui les touchent eux-mêmes ou leurs enquêtés, qu'ils se sentent le devoir de protéger. Les archivistes peuvent, eux aussi, avoir des doutes au moment de la collecte car le statut même des archives de la recherche est ambigu. Les deux types d'acteurs s'inquiètent donc de ces problèmes : *« [Les questions de confidentialité et de consentement éclairé] sont sans aucun doute les causes les plus fréquentes de soucis concernant l'archivage des données »<sup>91</sup>.*

<sup>89</sup> Comité d'éthique du CNRS, *op. cit.* p.9.

<sup>90</sup> Calenda, Analyse secondaire des données qualitatives : Une question méthodologique aux enjeux multiples, <http://calenda.org/198605?lang=pt>, consulté le 20/08/2015.

<sup>91</sup> Louise Corti, Annette Day et Gill Backhouse, « Confidentiality and Informed Consent: Issues for Consideration in the Preservation of and Provision of Access to Qualitative Data Archives », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, vol. 1 / 3, FAYET MONTAGNE Camille | Master 2 Archives numériques | Mémoire de recherche | septembre 2015

## Archives publiques ou archives privées ?

Nous avons vu plus haut (*cf supra*, p.17) que le statut des archives de la recherche était difficile à établir, les points de vue sur ces archives des différents acteurs divergents. Les chercheurs ont tendance à les considérer comme leurs archives privées, tandis que les archivistes voient plutôt le côté archives publiques. Or, il existe un véritable enjeu à déterminer le statut de ces archives. Marie CORNU précise : « *seule la catégorie des archives publiques donne prise à de véritables droits en faveur de l'utilisateur : droit d'accès et droit de communication. Elle obéit en outre à des règles distinctes du point de vue de la collecte, du tri et de la conservation. Tout l'enjeu de cette qualification est là* »<sup>92</sup>.

Les archives scientifiques sont *a priori* des archives publiques, à partir du moment où elles ont été créées dans le cadre du service public de la recherche, « *les archives administratives produites par le laboratoire, comme les archives des chercheurs* »<sup>93</sup>. Cependant, le Code du patrimoine se chevauche avec d'autres lois, dont le Code de la propriété intellectuelle (CPI), brouillant les frontières précédemment établies. En effet, un document d'archives de la recherche est un objet matériel, mais aussi une création de l'esprit et de ce fait un objet de propriété intellectuelle. Or, l'article L.111-1 du CPI statue que « *la qualité d'employeur n'investit pas de la titularité des droits sur les œuvres créées par le personnel, y compris lorsqu'il crée pour et dans le cadre de son activité professionnelle* »<sup>94</sup> et incorporant le droit des fonctionnaires sur leur productions, s'inscrivant en complète contradiction avec le Code du patrimoine. Cependant, Marie CORNU fait remarquer que le droit d'auteur ne découle pas automatiquement de la notion de découverte, de l'innovation, de l'invention<sup>95</sup>. Effectivement, une œuvre de l'esprit étant déclarée comme telle grâce au critère d'expression et au critère d'originalité, un ouvrage scientifique, le plus souvent basé sur des écrits antérieurs pouvant

---

décembre 2000, consulté en ligne sur <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1024/2207>, le 20/08/2015.

<sup>92</sup> Marie Cornu, *Archives de la recherche: problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique*, *op. cit.* p.87.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p.87.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p.90.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p.91.

venir d'autres chercheurs, ne peut guère être revendiqué comme une œuvre originale. Le statut des archives de la recherche dépend donc beaucoup du point de vue duquel on les considère.

Marie CORNU précise<sup>96</sup> que souvent, les archivistes favorisent le statut privé par prudence, afin de ne pas fauter au niveau de la communication des archives (sachant que les délais de communication indiqués dans l'article L.213-1 du Code du patrimoine ne concernent que les archives publiques ; pour pouvoir communiquer des archives privées, il convient d'avoir l'aval du producteur ou de ses ayants-droit). Les questions de propriété intellectuelle et de droit d'auteur ne concernent pas seulement les archives des chercheurs à conserver, mais aussi les données des enquêtes à partager.

### **Propriété intellectuelle et droits d'auteur des enquêtes**

Nous l'avons vu, une des priorités du chercheur en SHS est de protéger ses enquêtes au niveau juridique, car ils veulent conserver le lien de confiance qu'ils ont établi avec eux et ne pas divulguer des données personnelles : selon l'article 31 al. 1 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifié par la loi n°92-1336 du 16 décembre 1992, « *il est interdit de mettre ou conserver en mémoire informatisée, sauf accord exprès de l'intéressé, des données nominatives qui, directement ou indirectement, font apparaître les origines raciales ou les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou les appartenances syndicales ou les mœurs des personnes* ».

A cette fin, les chercheurs anonymisent les données de leurs enquêtes, c'est-à-dire retirer toutes ou parties des informations pouvant permettre d'identifier les interviewés. N. MALLET-POUJOL, à ce propos, explique : « *Certains traitements ne requièrent des données nominatives qu'à certaines étapes et pour une durée déterminée. Par conséquent, il importe de procéder à la suppression de données identifiantes dès lors que celles-ci ne sont plus indispensables. L'identifiant, qui peut s'avérer nécessaire pour le suivi de l'enquête dans la durée, voire pour contrôler le travail des enquêteurs, sera supprimé dès que les opérations de collecte seront*

---

<sup>96</sup> *Ibid.*, p.89.

achevées »<sup>97</sup>. Une méthode complémentaire, validée par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), consisterait dans « *un double fichier, l'un avec des données anonymes, l'autre avec des données identifiantes, accompagné d'une clef et de conditions d'accès spécifiques, peut également préserver l'utilisation des données à des fins historiques* »<sup>98</sup>. Cependant, anonymiser une enquête est très chronophage et pourrait pousser les chercheurs à ne pas partager leurs données pour cette raison<sup>99</sup>. De plus, l'anonymisation des données d'une enquête enlève beaucoup d'informations sur le contexte dans lequel évolue l'interviewé, informations qui peuvent être primordiales pour le chercheur secondaire<sup>100</sup>. De ce fait, les données perdent en intérêt, ce qui s'avère contre-productif.

Cependant, S. DUCHESNE réfute l'idée que le lien de confiance entre le chercheur et ses enquêtés est primordial et que ceux-ci ne lui confie leurs propos qu'uniquement parce que c'est lui : « *En général, les enquêtés, ils ont pas du tout envie d'être anonymes. C'est-à-dire en général, ils témoignent. Si ils prennent le temps de faire ça... Alors, ça veut pas dire qu'il faut pas anonymiser dans les publications et tout ça. Mais en général, c'est pas du tout un problème, les chercheurs se font une vraie illusion en pensant que dans un entretien, un interviewé... Ils leur parlent à eux, ils parlent à un chercheur. Il se trouve que c'est eux, le courant passe bien ou pas bien, mais ils confient ce qu'ils disent à la « Science » avec un..., avec des guillemets, quoi. Ils le confient pas à une personne individuelle. [...] Je pense vraiment que c'est un alibi de la part des chercheurs que de dire « mais ça va rompre la confiance avec mes interviewés » »<sup>101</sup>.*

Il existe des alternatives à l'anonymisation, même si elles ne sont pas forcément plus simples à mettre en place, ni plus souhaitables. Elles sont décrites dans l'article « *Central questions of anonymization : A case study of secondary use of qualitative data* »<sup>102</sup>. La première alternative proposée est que les chercheurs déposants étendent la

<sup>97</sup> Nathalie Mallet-Poujol, « Collecte, utilisation et diffusion des données nominatives à des fins d'enseignement et de recherche », in *La numérisation pour l'Enseignement et la Recherche*, p. 355-413, p. 373, consulté en ligne sur [https://edutice.archives-ouvertes.fr/docs/00/00/15/72/DOC/Juri7\\_Mallet.doc](https://edutice.archives-ouvertes.fr/docs/00/00/15/72/DOC/Juri7_Mallet.doc), le 20/05/2015.

<sup>98</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.48.

<sup>99</sup> Sophie Duchesne, *op. cit.* p.10.

<sup>100</sup> Denise Thomson, Lana Bzdel, Karen Golden-Biddle[et al.], « Central Questions of Anonymization: A Case Study of Secondary Use of Qualitative Data », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, vol. 6 / 1, janvier 2005, consulté en ligne sur <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/511>, le 20/08/2015.

<sup>101</sup> Voir l'entretien avec Sophie Duchesne dans les sources, p.108.

<sup>102</sup> Denise Thomson[et al.], *op. cit.*

confiance qu'ils ont en eux-mêmes pour utiliser des données qui ne leur appartiennent pas aux autres chercheurs. Puisqu'ils se pensent capables de faire des analyses secondaires correctement sans mettre à mal la confidentialité des données, pourquoi les autres chercheurs n'en seraient pas aussi capables ? Les auteurs donnent l'exemple de Qualidata (*cf infra*, p.76), la banque de données qualitatives des SHS au Royaume-Uni, qui requière des utilisateurs secondaires de signer un engagement à ne pas rompre la confidentialité des données. Mais cette solution peut sembler hasardeuse.

La deuxième alternative consiste à laisser aux chercheurs primaires un certain contrôle sur qui a accès à leurs données et la possibilité de désigner certaines données comme étant non publiables. L'exemple de Qualidata est à nouveau employé, où les déposants se voient offrir une option « garde-fou » pour éviter le mauvais usage des données en contrôlant qui peut y avoir accès.

Une troisième méthode est de faire signer l'enquêté, dans le formulaire de consentement lors de l'entretien, une clause autorisant explicitement l'archivage et l'analyse secondaire des données recueillies. Qualidata propose un formulaire de consentement avec trois options : 1. donnant la permission pour l'archivage de la retranscription de l'entretien en vue de futures analyses secondaires ; 2. archivage à finalité pédagogique seulement ; 3. pas d'archivage.

La dernière alternative table sur le fait que les données deviennent moins sensibles avec le temps. Mais cette vision est peu répandue et difficile à faire accepter.

Les auteurs de cet article pointent le majeur défaut de ces méthodes, étant que la mise en place de celles-ci sur un réseau national coûte en termes de temps et d'argent pour les pionniers, les rendant peu aisées à mettre en œuvre. Or, il est nécessaire qu'elles soient largement répandues pour que cela fonctionne. L'anonymisation reste donc l'une des solutions les plus fiables et les plus faciles à opérer, malgré le facteur temps.

Mais avant ceci, il convient de déterminer si l'enquêté n'a pas un droit de propriété lui aussi sur ces propres propos, ce qui pourrait encore compliquer le consentement à la réutilisation des données. Après tout, le chercheur ne fait que retranscrire les mots de l'interviewé. D'après F. CRIBIER et E. FELLER, « *le témoin, dès lors qu'il participe à sa forme, est aussi auteur ou au moins coauteur de l'œuvre que va constituer l'entretien. La personne interviewée n'est pas toujours reconnue comme auteur. Lorsque ses propos sont rapportés au style indirect, ou simplement cités, elle ne peut prétendre aux droits d'auteur. Il lui reste le droit de défendre son image, sa*

*réputation, sa vie privée etc. au cas où elle les considèrerait attaqués* »<sup>103</sup>. V. GINOUVES et F. DESCAMPS sont du même avis : « *Si la plupart du temps c'est bien une même personne qui effectue l'ensemble des tâches de transcription (le chercheur-enquêteur), il arrive dans certains cas que plusieurs personnes interviennent sur une même transcription : la personne tierce qui transcrit littéralement l'enregistrement ; la personne qui relit et amende cette première version (concordance des temps, rectification des mots manquants etc.) ; le témoin/informateur qui valide le texte final de son témoignage ; le chercheur qui met en forme la citation ou le texte pour une publication etc* »<sup>104</sup>. L'enquêté peut donc être reconnu comme auteur ou co-auteur pour le fichier oral de l'entretien, et pour la retranscription à partir du moment où il y participe, de près ou de loin. V. GINOUVES et F. DESCAMPS préconisent de prévoir une autorisation de transcrire l'entretien et de faire valider la retranscription par l'enquêté avant toute publication. Pour ce qui est des droits, la qualité d'auteur est attribuée selon la part de chacun dans la retranscription, ce qui fait que l'enquêté et le chercheur peuvent tous les deux avoir le titre d'auteur, et donc être tous deux propriétaire de l'œuvre.

Afin de protéger les intérêts de chaque partie lors de l'archivage, en vue ou non de futures analyses secondaires des données d'enquêtes qualitatives, il convient de signer un formulaire de consentement, comprenant le droit d'enregistrer l'entretien oralement, le droit de le transcrire à l'écrit, le droit d'étudier les propos et de les utiliser dans une publication à vocation scientifique, et éventuellement de les archiver et de permettre la réutilisation pour une analyse secondaire par d'autres chercheurs. En contrepartie, le chercheur s'engage à protéger la confidentialité des données que l'enquêté lui a confié.

### **Le difficile consentement des enquêtés, côté éthique**

Afin de publier un article contenant des informations personnelles, il est obligatoire de recueillir le consentement écrit des personnes concernées. Il en est de même pour les archives et les données que le chercheur voudrait partager : « *Le consentement formel et explicite du témoin est nécessaire pour l'enregistrement du*

<sup>103</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.41.

<sup>104</sup> Florence Descamps Véronique Ginouvès, « Qui est l'auteur de la transcription d'une enquête de terrain enregistrée ? », consulté en ligne sur <http://ethiquedroit.hypotheses.org/711>, le 20/08/2015.

*témoignage dans un lieu privé et pour sa conservation (loi du 17 juillet 1970, art. 9 du Code civil). Cela suppose qu'au moment de l'enquête soit rempli et signé par le témoin un document autorisant la collecte de l'interview, et souvent en même temps l'utilisation projetée* »<sup>105</sup>. En France, les chercheurs ont l'habitude d'établir des contrats de confiance informels avec les enquêtés, plutôt que de leur faire signer un formulaire officiel<sup>106</sup>. Or, ce consentement est nécessaire pour plusieurs raisons : la première, souvent mise en avant par les chercheurs, est que ce formulaire de consentement, expliquant le but de la recherche et comment les données seront traitées, rassure bien souvent les interviewés, installe un climat de confiance entre les deux protagonistes et permet ainsi de délier la parole. Un contrat de confidentialité est parfois la condition préalable à tout entretien. L. CORTI, A. DAY et G. BACKHOUSE parle de « *consentement éclairé* »<sup>107</sup> : l'enquête doit être entièrement expliquée, ainsi que son périmètre de sa dissémination et ses buts. Le participant doit connaître son droit de refus de participer, comprendre jusqu'à quel point la confidentialité est maintenue, être au courant de la réutilisation potentielle des données, et dans certains cas, son droit à renégocier le contrat devrait lui être rappelé. Mais le chercheur ne peut jamais être sûr que le participant ait parfaitement compris le but de l'enquête et de la recherche scientifique en général et ce qu'elles impliquent. Il doit donc être vigilant, même en ayant fait signer un formulaire de consentement. F. CRIBIER et E. FELLER précise cependant que « *pour la transparence de l'information et le recueil du "consentement éclairé" les règles sont actuellement relativement complexes, car modulables en fonction des cas d'espèces, avec par exemple une tolérance de non-révélation du but de l'enquête dans le cas d'une enquête dont le propos, une fois révélé, perturberait l'enquêté. Or bien des enquêtes, en apparence anodines peuvent perturber l'enquêté* »<sup>108</sup>. En ce cas, le chercheur est seul devant sa décision et celle-ci peut se révéler difficile à prendre (*cf supra*, p.27). Il peut également arriver que « *la démarche du chercheur impose d'obtenir des informations à l'insu de la personne objet de son enquête. Il serait alors nécessaire de prévoir des principes à respecter s'il n'y a pas consentement, comme l'engagement à informer a posteriori cette personne* »<sup>109</sup>.

---

<sup>105</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.40.

<sup>106</sup> Guillaume Garcia et Sophie Duchesne, *op. cit.* p.31.

<sup>107</sup> Louise Corti, Annette Day et Gill Backhouse, *op. cit.*

<sup>108</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.51.

<sup>109</sup> Comité d'éthique du CNRS, *op. cit.* p.6.

Une autre raison faisant que ce formulaire de consentement est important, peut-être la plus évidente, est pour assurer le droit du chercheur à étudier les données, les utiliser pour les publications et pour une éventuelle analyse secondaire et assurer les droits des personnes : « *(image, voix, respect de la vie privée, etc.), qu'il s'agisse des droits du témoin lui-même ou des droits des personnes citées ; autrement dit, le contrat permet de sécuriser juridiquement l'exploitation des données* »<sup>110</sup>. Le problème est que la plupart du temps, l'analyse secondaire n'est pas envisagée au moment de l'entretien et de la signature du contrat, rendant *a priori* la réutilisation impossible, à moins de retrouver l'enquêté et de lui faire signer un nouveau contrat : « *Les droits sur les enquêtes anciennes sont particulièrement délicats à établir, parce que le plus souvent ni accord, ni contrat n'ont été signés, et parce que parfois le document sonore original fait défaut. Une concertation entre le chercheur déposant (soucieux de protéger le témoin et de respecter les engagements pris à son égard) et l'institution responsable de la conservation et de la communication est indispensables pour établir les règles d'une "bonne pratique" admise par tous* »<sup>111</sup>. Cependant, il existe un principe concernant les données personnelles dit « d'extension de finalité », consacré par l'article 2 du projet de loi n°780 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Il veut « *qu'il y ait pertinence entre le type de données collectées et les buts poursuivis, et que toute transformation ou extension de finalité soit déclarée à la CNIL* »<sup>112</sup> et qu'« *un traitement ultérieur de données à des fins statistiques ou à des fins de recherche scientifique ou historique est considéré comme compatible avec les finalités initiales de la collecte des données, s'il est réalisé dans le respect des principes et des procédures prévus au présent chapitre, [...] et s'il n'est pas utilisé pour prendre des décisions à l'égard des personnes concernées* »<sup>113</sup>. Ce problème n'est donc pas sans solution.

Il existe une difficulté pour le chercheur secondaire à ce même niveau. Quand l'analyse secondaire n'a pas été prévue dès le début, il doit alors rechercher lui-même les personnes concernées : « *nombre d'enquêtes dépendent d'une double*

---

<sup>110</sup> Florence Descamps Véronique Ginouvès, « Le contrat, un pacte entre le témoin et l'enquêteur... et une nécessité juridique », consulté en ligne sur <http://ethiquedroit.hypotheses.org/516>, le 20/08/2015.

<sup>111</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.42.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 48.

autorisation de l'enquêteur et de l'enquêté ou des descendants, parfois extrêmement difficile à obtenir »<sup>114</sup>. Le problème des descendants est souvent mentionné dans la littérature. Si le chercheur primaire est décédé, Georges MOURADIAN<sup>115</sup> préconise d'établir une convention de dépôt avec les ayants-droits s'ils sont trouvable, ou d'appliquer les délais de communicabilité de la loi sur les archives de 30, 60 ans ou plus selon la nature des documents (depuis 2008, les délais sont de l'ordre de 50, 75, 100 ans selon le type d'informations contenues dans le document).

L'enquêté peut avoir bien des raisons pour ne pas vouloir que ses propos soient publiés et partagés. Mais les chercheurs refusent parfois aussi de partager leurs données. Nous allons voir s'il est légalement possible pour un chercheur d'empêcher que ses données soient partagées.

## Accessibilité aux données

Lors des enquêtes de terrain, qui sont souvent un travail individuel, les chercheurs sont très investis avec leurs enquêtés. Ceci peut engendrer un sentiment de propriété des données recueillies<sup>116</sup>. Ils peuvent également craindre pour le pacte scellé avec leurs enquêtés à propos de la confidentialité des données. Cependant, nous avons pu voir que les politiques publiques poussaient à plus d'ouverture et de partage des données. Dans quelle mesure ces deux phénomènes sont-ils compatibles ?

Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI propose de répondre à cette question avec l'exemple du procès Gillberg rendu en Suède par la Cour européenne des droits de l'homme le 03 avril 2012<sup>117</sup>. L'affaire s'est déroulée à l'université de Göteborg en Suède en 2002 et concerne les archives professeur Christopher GILLBERG, spécialiste de l'autisme et ayant travaillé avec des enfants, donc produisant les archives comprenant de nombreuses informations personnelles. Une sociologue et un pédiatre demandent à consulter ses archives pour leurs recherches

---

<sup>114</sup> *Ibid.*, p.21.

<sup>115</sup> Cité dans Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.40.

<sup>116</sup> Sophie Duchesne, *op. cit.* p.11.

<sup>117</sup> Rafael Encinas de Munagorri *Archives de la recherche: problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique, op. cit.* pp.113-132.

respectives mais se voient refuser l'accès par l'université au motif qu'elles comportent des données relatives à l'état de santé des patients. La Cour administrative d'appel de Göteborg autorise cependant l'accès à ces deux personnes. Le professeur GILLBERG refuse toutefois de communiquer ses archives, au motif que les données sont personnelles et qu'il avait réussi à obtenir ces informations uniquement grâce aux garanties de confidentialité données aux parents des enfants avec qui il avait eu des entretiens. Après de nombreux appels successivement rejetés, il finit par détruire les documents. Il est condamné pour abus de fonction à une peine avec sursis et une amende. Il porte l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme afin de faire condamner la Suède pour violation du droit à la vie privée (art. 8) et du droit à la liberté d'expression (art. 10). La Cour donne raison à la Suède, arguant que les chercheurs sont tenus, comme les autres fonctionnaires, à communiquer leurs archives. Celles-ci ne sont donc pas considérées par la justice comme des archives privées, mais bien comme des archives publiques dont l'université est propriétaire, puisqu'elle peut obliger le chercheur, son employé, à les communiquer. La destruction de ses archives est donc également considérée comme une faute grave. Cependant, cette affaire est concernée par le droit suédois, qui reconnaît le droit de propriété des archives des chercheurs aux universités et à tous les citoyens le droit d'avoir accès aux documents publics.

Plus près de nous, mais ne concernant pas des archives des SHS, on peut citer l'exemple du mathématicien Alexandre GROTHENDIECK, maître de recherche au CNRS<sup>118</sup>. Il avait confié à son dernier thésard une quantité très importante de ses brouillons, ses archives, en spécifiant bien que personne à part lui ne devait avoir accès, et qu'il en interdisait formellement la diffusion. A la mort du mathématicien en 2014, Luc Gomel, conservateur national, responsable du patrimoine de l'université de Montpellier, veut les faire classer « trésor national ». Se pose à nouveau la question du statut de ces archives et on peut s'interroger sur le droit du chercheur à disposer de ses archives comme il l'entend, ici, à la patrimonialisation de son travail.

Finalement, ses enfants donnent leur accord pour la numérisation des archives de leur père, qui seront ainsi mises à la disposition de la communauté

---

<sup>118</sup> Merci à Charlotte MADAY, archiviste à l'université Paris-Diderot, pour cette référence.

scientifique. Leur numérisation a fait l'objet d'une offre d'emploi de l'université de Montpellier pour deux contrats à durée déterminée de six mois de septembre 2015 à mars 2016. La communication des documents finit par l'emporter ici aussi.

Le droit de communiquer ou non les archives passe donc par la détermination de leur propriétaire et donc de leur statut. Comme nous l'avons vu plus haut, cette question est toujours en débat (*cf supra*, p.49) et il convient alors d'examiner au cas par cas tout conflit sur une demande de communication d'archives de chercheur. Le Comets propose de créer des comités d'éthique pour répondre à ce type de questions<sup>119</sup>. F. CRIBIER et E. FELLER suggèrent des contrats souples pour convaincre les chercheurs de déposer leurs données : « *ce sont les déposants qui fixent les délais et les conditions d'accès, sous réserve bien sûr du droit des enquêtés; il y a dans ce cas une "Convention de dépôt" qui fixe ses propres règles de communicabilité, règles qui peuvent déroger à la loi de 1979. Et le dépôt reste révoquant* »<sup>120</sup>.

## CE QUE LES CHERCHEURS VEULENT VRAIMENT (OU PAS)

Jusqu'à présent, nous avons examiné la problématique du dépôt et du partage des données qualitatives des SHS du point de vue de l'archiviste, même si la visée était essentiellement l'apport pour la science. Au fil des lectures et des entretiens, il est cependant apparu que les chercheurs, principaux concernés, avaient leurs propres buts et leurs propres appréhensions.

### Attentes

Pour les chercheurs en SHS, l'archivage est pour la plupart une corvée, au mieux nécessaire, au pire une perte de temps dommageable. Mais quand confrontés aux bénéfices qu'ils pourraient en retirer, leur premier argument est de pouvoir accompagner leurs publications des données sur lesquelles ils se sont appuyés, afin de faire valider leur recherche. Le point le plus important pour eux est alors la

---

<sup>119</sup> Comité d'éthique du CNRS, *op. cit.* p.9.

<sup>120</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.45.

rapidité de la mise à disposition des données. S. DUCHESNE déclare pendant notre entretien : *« par ailleurs ce qui intéressait les chercheurs, c'était pas seulement que leurs enquêtes soient mises à disposition pour que d'autres les réanalysent après, c'était qu'elles soient visibles le plus tôt possible au moment où ils publiaient pour servir de preuves à leur travail »*<sup>121</sup>. La publication des données en même temps que la publication de l'article permet la validation de la recherche par les pairs. B. MÜLLER et S. WOLIKOW disent des personnes faisant des recherches en SHS qu'*« elles peuvent trouver dans leurs archives des éléments de discussion sur la validité de leurs démarches et la fiabilité de leurs résultats »*<sup>122</sup>. Nous avons vu plus haut (cf supra, p.22) qu'il est difficile pour les chercheurs en SHS de fournir des preuves pour étayer les théories, puisqu'il n'existe pas d'expérience à reproduire. Fournir ses données en même temps que la publication de l'article servirait alors de preuve pour asseoir ses résultats, ainsi que d'identification de la méthode employée.

A. MORAVSCSIK propose le principe de la citation active, devenue possible grâce aux versions numériques des articles, qui permettrait d'étayer, preuve à l'appui, les théories avancées par les chercheurs. Pour lui, *« la sélection, citation, et présentation des sources demeurent indisciplinées et opaques. Le dégagement de liens de causalité à partir de preuves manque de transparence, de précision, de rigueur, et par là, de reproductibilité »*<sup>123</sup>. L'auteur propose deux principes généraux qui permettraient plus de transparence et la reproductibilité des données : *« Rigueur : Tout point empirique substantiel critique et controversé d'une étude de cas scientifique doit reposer sur une citation précise et annotée d'une ou plusieurs sources hypothétiquement primaires. (...) Transparence : Les citations doivent contenir un lien hypertexte conduisant à une reproduction ou à une transcription d'une certaine partie de la source »*<sup>124</sup>. Par ce biais, des citations précises de la source primaire (entretiens,...), avec cette source directement reliée à l'article par un lien hypertexte, permettraient plus de transparence et permettraient de s'assurer

<sup>121</sup> Voir l'entretien avec Sophie Duchesne dans les sources, p.103.

<sup>122</sup> Bertrand Müller et Serge Wolikow, « Sciences sociales : archives de la recherche », *Genèse* n° 63, juillet 2006, p. 2-3, consulté en ligne sur [www.cairn.info/revue-geneses-2006-2-page-2.htm](http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-2-page-2.htm), le 20/08/2015.

<sup>123</sup> Andrew Moravcsik, « Active Citation: A Precondition for Replicable Qualitative Research », *PS: Political Science & Politics*, vol. 43 / 01, janvier 2010, p. 29-35, p.1, consulté en ligne sur <https://www.princeton.edu/~amoravcs/library/ps.pdf>, le 20/08/2015. Traduction de l'auteur.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p.3.

de la fiabilité de la preuve. L'idéal selon l'auteur est qu'on puisse publier la source dans son entier, voire même traduit dans la langue de l'article. Cependant, « *de nombreuses conditions (par exemple, le droit d'auteur, les délais de communicabilité des archives, les problèmes de confidentialité liés au sujet humain, les problèmes de propriété intellectuelle et de développement professionnel, et parce que le document serait trop long tout simplement), rendent ceci [faire de la publication des sources en entier un standard général] irréaliste. A la place, un minimum acceptable serait d'établir une transcription textuelle (avec traduction) d'une longueur suffisante pour étayer le point cité, avec des matériaux supplémentaires pour expliquer le contexte* »<sup>125</sup>. La citation active aurait pour effet selon l'auteur d'élever le niveau d'érudition, de permettre à l'étude d'être discutée plus facilement et plus largement, une analyse secondaire et méta-analyse plus riches et de ce fait, un coût de production des données primaires réduit et un engagement interdisciplinaire plus intense. Bien entendu, la citation active ajoute une certaine quantité de travail pour le chercheur, mais pas d'un ordre démesuré selon l'auteur. On peut noter que le *Qualitative Data Repository* (QDR)<sup>126</sup> de l'université de Syracuse (New York, Etats-Unis) utilise la citation active dans un projet pilote et a créé un logiciel nommé *Active Citation Editor* (ACE)<sup>127</sup>.

Certains chercheurs sont aussi préoccupés par le fait que bien souvent, les entretiens ne sont pas utilisés au maximum de leur potentiel. Pour eux, pouvoir réutiliser et étudier des données recueillies par d'autres avec un autre angle d'approche est une opportunité précieuse : « *d'autres analyses, ou analyses secondaires, permettent de faire émerger la pluralité d'interprétations possibles à partir d'un même corpus, en utilisant un autre angle théorique ou méthodologique* »<sup>128</sup>. Cela participe au principe du « savoir cumulatif »<sup>129</sup>, où chaque chercheur à travers les

---

<sup>125</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>126</sup> Site du QDR, <https://qdr.syr.edu/discover/acepilot>, consulté le 20/08/2015.

<sup>127</sup> Manuel en ligne du logiciel ACE, [https://qdr.syr.edu/sites/default/files/QDR-ACE\\_User\\_Manual\\_v1.0.pdf](https://qdr.syr.edu/sites/default/files/QDR-ACE_User_Manual_v1.0.pdf), consulté le 20/08/2015.

<sup>128</sup> Magdalini Dargentas, Dominique Le Roux, Annie-Claude Salomon[et al.], « Sur les perspectives de la recherche qualitative en France : capitalisation et ré-utilisation d'entretiens de recherche. », *Recherches Qualitatives*, Hors Série, 3, septembre 2007, p. 3, consulté en ligne sur [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors\\_serie/hors\\_serie\\_v3/dargentas-final3.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/dargentas-final3.pdf), le 20/08/2015.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p.4.

âges apporte un peu de son savoir et fait progresser la science de manière rectiligne vers une plus profonde connaissance des Hommes. Mais ce principe vient des sciences naturelles et on peut se demander s'il est applicable aux SHS. J. COENEN-HUTHER critique cette notion en pointant que : « *Dans une période de changement accéléré dans tous les domaines, la confusion entre la modélisation et la description est certainement un frein à la cumulativité du savoir sociologique* »<sup>130</sup>, expliquant que dans des sociétés qui changent en permanence, il est difficile d'établir puis de comparer un modèle théorique et la réalité observable sur le terrain. Les Hommes et leurs modèles sociétaux changent tellement rapidement que les méthodes sociologiques doivent en permanence s'adapter aussi. De ce fait, le savoir ne peut se constituer linéairement et on assiste plutôt à une accumulation de différentes méthodes et observations sur les sociétés humaines à un temps T, qu'une méthode qui se perfectionne et un savoir qui se précise. Pour ce chercheur, les sociologues ont forgé ce principe afin d'inscrire la Sociologie au rang des sciences, au même titre que les sciences naturelles. Cependant, en admettant que le savoir cumulatif soit une illusion comme veut le montrer J. COENEN-HUTHER, le partage des données reste un atout pour la recherche en SHS car, s'il ne permet pas une progression linéaire, il contribue néanmoins à multiplier les points de vue sur un même objet et à permettre de nouvelles recherches, et donc à augmenter le savoir sur les sociétés humaines.

La validation des résultats lors des publications et le partage des données sont les deux raisons qui semblent motiver le plus les chercheurs à confier leurs archives et données à des fins de conservation et de partage. Cependant, leurs craintes semblent plus nombreuses.

## Peurs

Quand ils sont interrogés sur le partage de leurs données, les chercheurs émettent bien des réserves. Leur peur la plus probante semble être celle du *bashing*, le fait d'être critiqués par leurs pairs sur leurs façons de faire les enquêtes et ainsi de nuire à leur carrière/de perdre en prestige. Eric JOLLY donne l'exemple du fonds

---

<sup>130</sup> Jacques Coenen-Huther, « La cumulativité du savoir sociologique entre mythe et réalité », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, février 2005, p. 23-33, consulté en ligne sur <http://ress.revues.org/363>, le 20/08/2015.

Marcel GRIAULE déposé à la bibliothèque du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative et de son ayant-droit: « *Si elle encourage toute forme de valorisation de ce fonds, Geneviève Calame-Griaule [note : la fille de Marcel GRIAULE] souhaite conserver un droit de regard sur son utilisation afin de le « protéger » d'une exploitation anarchique ou malveillante, qui ternirait éventuellement la réputation scientifique de son père ou dénaturerait son travail. Une telle crainte est compréhensible et respectable. Comme l'a montré Marie-Dominique Mouton, les proches ne se décident à donner les notes ethnographiques de leur parent ou conjoint que dans l'espoir d'honorer sa mémoire* »<sup>131</sup>. Cette peur est également présente de l'autre côté de la Manche, comme on peut le constater dans la sous-partie intitulée « *Vulnerability : Fear of exposure* » de l'article *Progress and Problems of Preserving and Providing Access to Qualitative Data for Social Research - The international Picture of an Emerging Culture* de L. CORTI<sup>132</sup>. Cette peur peut également provenir du fait qu'ils se séparent de leurs archives pour les confier à une personne extérieure qui décide à leur place de ce qui sera gardé ou non, entraînant la perte du contrôle de leurs archives. Elle survient notamment quand il est question d'obliger les chercheurs à fournir leurs données, toutes leurs données, pour obtenir un financement par exemple, comme pour le programme Horizon 2020.

Une autre crainte des chercheurs est d'être mal interprété et que les chercheurs secondaires fassent dire des choses contradictoires à leurs données, par rapport à ce que eux en avait retiré. Le rapport Adonis-Médialab a constaté cette inquiétude : « *Sans même évoquer de mauvaises raisons, inavouables par définition (par exemple : travail bâclé, interprétations maladroitement des données par le chercheur primaire, etc.), émergent des craintes liées à une utilisation incorrecte, voire à un usage malveillant des données au détriment aussi bien des enquêtés (rupture de l'anonymat et divulgation de l'identité, etc.) que des chercheurs (non citation du chercheur primaire, posture systématiquement contradictoire ou dénonciatrice à l'égard de l'enquête d'origine, etc.). Est souvent mentionné, également, le risque de discrédit renvoyant à la crainte d'interprétations brutales des données, ne correspondant pas à ce que les*

---

<sup>131</sup> Éric Jolly, « Le Fonds Marcel-Griaule : un objet de recherche à partager ou un patrimoine à restituer ? », *Ateliers d'anthropologie. Revue éditée par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative*, août 2008, p.3, consulté en ligne sur <http://ateliers.revues.org/2902>, le 20/08/2015.

<sup>132</sup> Louise Corti, *op. cit.*

*chercheurs primaires avaient eux-mêmes compris après un long travail d'analyse et en connaissant les conditions de l'enquête (interprétation biaisées de l'usage fait des matériaux par le chercheur primaire, critiques gratuites, etc.)* »<sup>133</sup>.

La chercheuse S. DUCHESNE m'a fait part d'une peur d'une certaine normalisation de l'activité scientifique, comme par exemple une réduction de l'originalité des méthodes. En effet, si le chercheur est protégé par sa réputation, il peut se permettre d'expérimenter, de s'essayer au hors-piste. Mais s'il s'agit d'un chercheur peu connu ou en début de carrière, le fait de savoir qu'on pourra fouiller dans ses données, il ne prendra pas de risque, ne cherchera pas à innover et fera « *comme les autres* » ce qui, à terme, devrait nuire à la recherche en la sclérosant<sup>134</sup>.

Il existe aussi une peur sur la légitimité de la méthode, exprimée par la chercheuse S. GENSBURGER lors de l'entretien du 26/05/2015 : « *une question matérielle et une question épistémologique, c'est-à-dire finalement est-ce qu'on se sentirait légitime à ne faire que des sciences sociales à partir de données uniquement produites par d'autres ? Et du coup, ça devient quand même largement un travail théorique* »<sup>135</sup>. On peut penser qu'en effet, pour les chercheurs en SHS pour qui le terrain est l'élément qui caractérise leur discipline et sur lequel se fonde leur recherche, le fait de ne pas faire de terrain pourrait être déstabilisant et paraître vain.

Cette chercheuse pointe en outre un doute présent chez certains chercheurs, celle de la réussite de l'entreprise : « *il y a quand même une question qui se pose, est-ce que c'est pertinent, est-ce que vraiment ça [les données] peut se réutiliser ? Est-ce qu'il ne faudrait pas déjà être dans la logique de la réutilisation au moment où on fait l'enquête ?* »<sup>136</sup>. Cette dernière suggestion fait référence au travail nécessaire de préparation à l'archivage et à la réutilisation que doit effectuer le chercheur avant de déposer ses données, notamment tout le travail de contextualisation vu plus haut (*cf supra*, p.48) qui, s'il est pensé en amont, peut être beaucoup moins chronophage que quand il est fait *a posteriori*. A ce propos, S. DUCHESNE parle de la peur de la lourdeur de l'archivage, qui est peut être vu

<sup>133</sup> Guillaume Garcia et Sophie Duchesne, *op. cit.* p.19.

<sup>134</sup> Voir l'entretien avec Sophie Duchesne dans les sources, p.106.

<sup>135</sup> Voir l'entretien avec Sarah Gensburger dans les sources, p.95.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p.94.

comme une contrainte supplémentaire par le chercheur, chronophage et prenant du temps sur celui de la recherche proprement dite<sup>137</sup>. Le fonctionnement actuel de la recherche requiert de dédier beaucoup de temps à l'administratif (dossiers de demande de financement, rapports,...), couplé avec la pression de l'évaluation de la recherche qui valorisent le nombre des publications, les chercheurs ont l'impression d'avoir moins de temps pour se concentrer sur leur fonction principale, la recherche. On peut comprendre que le fait de devoir en plus préparer leurs enquêtes pour qu'elles soient archivables et puissent être partagées ne les enchante pas.

Cependant, S. DUCHESNE fait aussi remarquer que cet archivage pourrait s'avérer productif pour les chercheurs, leur imposant plus de rigueur quant à l'exposition de leur méthodologie, ce qui serait un pas en avant pour combler le retard des SHS en France en matière de réflexion méthodologique<sup>138</sup>. En outre, des données organisées en amont pendant la recherche permettent de gagner du temps par la suite, ainsi que de la renommée parmi les pairs en montrant une bonne gestion des sources.

Si au début des recherches pour ce mémoire, ce débat nous a semblé novateur, il s'est avéré qu'il était en fait déjà d'actualité il y a une quinzaine voire une vingtaine d'années, notamment dans le monde anglophone. Quand Qualidata a été fondé en 1994, ses fondateurs ont été confrontés au scepticisme des chercheurs. Celui-ci portait non seulement sur la faisabilité de l'analyse secondaire, mais aussi sur la peur du *bashing*, comme vu plus haut (*cf supra*, p.62-63). La partie intitulée « *Researchers vs. Archivists* » de l'article de L. CORTI le montre bien<sup>139</sup>. Afin de pérenniser la banque de données et de développer la pratique de la réutilisation, les agents de Qualidata ont dû beaucoup travailler sur la communication et la formation à l'analyse secondaire. Ils ont pu constater au fil des années que les chercheurs devenaient effectivement plus enclins à partager leurs données et à les réutiliser.

Nous avons pu voir que l'analyse secondaire et la réutilisation sont des pratiques encore peu développées en France mais qui ont de l'avenir si on en juge

---

<sup>137</sup> Sophie Duchesne, *op. cit.* p.12.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>139</sup> Louise Corti, *op. cit.*

par leur place dans la recherche en SHS dans les autres pays. Les avantages sont nombreux et les chercheurs, même s'ils ne sont pas encore tout à fait prêts, sont en partie intéressés. Nous allons maintenant voir ce qui intéresse les archivistes dans ces archives et données qualitatives de la recherche en SHS, c'est-à-dire la patrimonialisation de ces documents. Nous étudierons d'abord le concept de « patrimonialisation », puis nous interrogerons le processus de sélection des archives de la recherche en vue d'être patrimonialisées. Enfin, nous verrons quelques exemples de banques de données qualitatives déjà mises en place dans d'autres pays, ainsi que les principales initiatives sur ce sujet en France.

## LA PATRIMONIALISATION DE CES ARCHIVES EN QUESTION

---

« *Tout ce que nous transmettons aux générations futures (réflexions, recherches, découvertes), toute la mémoire des peuples fixée sur un support, couchée sur du papier (photos, affiches, estampes, dessins, manuscrits...), enregistrée sur bandes sonores ou vidéo constitue le patrimoine documentaire* »<sup>140</sup>.

Archivage patrimonial : « *Archivage de l'héritage légué par les générations qui nous ont précédées et que nous devons transmettre intactes aux générations futures. Cet archivage nécessite, pour pérenniser les contenus indépendamment des services versants, de rassembler plusieurs métadonnées et des informations de représentation* »<sup>141</sup>.

### LA PATRIMONIALISATION DES ARCHIVES DE LA RECHERCHE EN SHS

Les archivistes s'intéressent depuis plusieurs années aux documents produits par la recherche, alarmés par les conditions de conservation (ou de non-conservation) de ces documents, qui pourrait entraîner la disparition d'un patrimoine précieux pour la science. En effet, pour les archivistes, au-delà de l'aspect réutilisation des archives, ces documents forment du patrimoine à conserver pour la postérité. Le processus de patrimonialisation, phénomène qui transforme des objets en patrimoine, est intéressant à observer pour comprendre son fonctionnement.

---

<sup>140</sup> *Archives et patrimoine: actes du colloque organisé dans le cadre du programme CNRS « Archives de la création », op. cit. p.12.*

<sup>141</sup> Site du CINES, <https://www.cines.fr/archivage/une-plateforme-en-production/notre-glossaire/>, consulté le 30/05/2015.

## La notion de patrimonialisation

Tout d'abord, qu'est-ce que le patrimoine ? J. DAVALLON le décrit comme l'idée de transmission par ceux qui nous ont précédés et que nous devons à notre tour transmettre à ceux qui viendront ensuite<sup>142</sup>. Pour lui, il existe deux acceptations de ce terme : « *d'un côté, le patrimoine comme ensemble des biens d'une personne dont on peut hériter ; de l'autre, le patrimoine comme ce que l'on juge devoir garder en tant que lien physique avec des êtres disparus* »<sup>143</sup>. Il explique qu'un objet est vu en tant que patrimoine par les héritiers ou ceux qui l'ont patrimonialisé, mais pas par ceux qui l'ont produit. Les héritiers regardent les donateurs comme des précurseurs plus ou moins prestigieux, dont il faut prendre soin des objets transmis. Les héritiers opèrent donc un choix de ce dont ils veulent hériter car on ne peut tout conserver. Ils font un choix entre accueillir à bras ouverts ou au contraire rejeter un héritage, et par là, un choix des ancêtres à glorifier et ceux à oublier. Jean DAVALLON cite l'ethnologue Jean POUILLON repris par Gérard LENCLUD (1987), qui nomme ce choix la « *filiation inversée* ». On peut voir que ce qui fait patrimoine n'est pas universellement reconnu comme tel puisqu'il dépend de la personne qui décide de déclarer un objet patrimoine car il y accorde de la valeur : « *Toute la question est donc celle de la valeur que nous accordons à certains objets et qui justifie leur choix. Car c'est nous qui leur reconnaissons cette valeur et en faisons des objets de patrimoine* »<sup>144</sup>. Il s'agit donc d'un choix en grande partie subjectif.

S. MAISONNEUVE définit la patrimonialisation comme un processus de constitution d'un objet, matériel ou immatériel, comme patrimoine « *à savoir, étymologiquement, à la fois un héritage du passé, volontiers monumental, et une possession dont on jouit* »<sup>145</sup>. Le patrimoine serait à la fois souvenir du passé et jouissance du présent. Mais qu'en est-il du futur ? Patrimonialiser un objet a aussi pour finalité de le passer aux générations futures, et donc à travers lui, de

---

<sup>142</sup> Jean Davallon, « Comment se fabrique le patrimoine ? », consulté en ligne sur [http://www.scienceshumaines.com/comment-se-fabrique-le-patrimoine\\_fr\\_12550.html](http://www.scienceshumaines.com/comment-se-fabrique-le-patrimoine_fr_12550.html), le 20/08/2015.

<sup>143</sup> *Ibid.*

<sup>144</sup> *Ibid.*

<sup>145</sup> Sophie Maisonneuve, « L'industrie phonographique et la patrimonialisation de la musique dans la première moitié du xx e siècle », *Le Temps des médias*, n° 22, mai 2014, p. 77-91, consulté en ligne sur [www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2014-1-page-77.htm](http://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2014-1-page-77.htm), le 20/08/2015.

transmettre la mémoire des précurseurs. De ce fait, le patrimoine est lié au concept de « mémoire ».

Les archivistes, en tant que « *gardiens de la mémoire des organisations* »<sup>146</sup>, doivent « *connaître le passé, maîtriser le présent et préparer l'avenir : les documents d'aujourd'hui seront demain les matériaux de l'Histoire* »<sup>147</sup>. On a bien là aussi des objets qui vont relier le passé, le présent et le futur. Les archivistes collectent des matériaux dans le but de révéler les traces (données et archives) laissées par le processus de la recherche. B. GALINON-MELENEC explique le processus de patrimonialisation des traces du passé : « *Accepter de rendre visible des traces du passé en leur donnant un statut patrimonial correspond à la création volontaire d'une trace spécifique : une inscription mémorielle matérielle, une trace de traces. Au travers du processus de cette construction se repère la trace indicielle des systèmes qui l'ont produite* »<sup>148</sup>. A partir du choix effectué (patrimonialiser une trace en particulier et pas une autre), on peut en déduire le système de valeurs de l'héritier et comprendre ce qui, pour lui, est important.

Selon J. DAVALLON, un objet est patrimonialisé au terme d'une série d'étapes. Tout d'abord, l'objet est « trouvé ». Il utilise pour cela l'expression d'U. ECO (1993) de « *logique de la trouvaille* » : « *Ne voit-on pas en effet des objets qui n'avaient aucune valeur autre que d'usage, ou bien qui semblaient jusqu'alors ne présenter aucun intérêt, prendre soudain une valeur inestimable simplement parce qu'ils sont vus avec un autre œil ?* »<sup>149</sup>. C'est un patrimoine de l'affectif qui se dévoile, ces objets représentant le dernier lien avec les ancêtres, avec un ancien monde. Transposé à notre contexte des archives de la recherche, il s'agirait du moment où des ayants-droits confient à un archiviste les documents de recherche de son aïeul, entreposés dans un grenier, ou encore le moment où un chercheur partant à la retraite laisse son disque dur à un archiviste et que celui-ci explore ces archives et découvre la richesse des documents qu'il a entre les mains.

Ensuite, l'héritier certifie l'origine de l'objet, le trouver ne suffisant pas. Il faut prouver qu'il est authentique, c'est-à-dire qu'il est bien ce qu'il prétend être,

---

<sup>146</sup> Site de l'AAF, <http://www.archivistes.org/Qu-est-ce-qu-un-archiviste>, consulté le 20/08/2015.

<sup>147</sup> *Ibid.*

<sup>148</sup> Béatrice Galinon-Méléneq, *Quand les traces communiquent: culture, patrimoine, médiatisation de la mémoire*, éd. Linda Idjeraoui-Ravez et Nicolas Péliissier, Paris, Éditions l'Harmattan, DL 2014, 2014, p.235.

<sup>149</sup> Jean Davallon, *op. cit.*

d'où découle ensuite sa valeur. Il convient également d'authentifier le « monde » dont il provient : identifier la période, le lieu et les précurseurs qui s'en sont servis, ce qui contribue aussi à évaluer la valeur de l'objet. Grâce à cet objet, on peut maintenant se représenter son monde d'origine (époque, lieu) et comment il fonctionnait. Si les archives ont été trouvées dans un laboratoire, il convient d'établir la connexion avec le chercheur qui en est à l'origine et de se renseigner sur sa carrière, ses activités, son environnement de travail, etc. Ces archives permettent à leur tour de renseigner sur l'état de la science au moment où le chercheur a exercé son activité.

J. DAVALLON compare ensuite l'exposition au public de cet objet devenu patrimoine à une « *célébration de la trouvaille de l'objet* » : par le fait d'exposer l'objet, c'est au tour du public de prendre connaissance de l'objet, de découvrir les éléments qu'il a à apporter, de pouvoir ainsi pénétrer dans le monde du prédécesseur et de sentir ou non une filiation avec lui. Cette étape correspond à la communication des documents de la recherche, que ce soit à but d'information ou de réutilisation des données qu'ils contiennent.

Enfin, la finalité de la patrimonialisation est la transmission aux générations futures, et pour cela, il convient de conserver l'objet dans des conditions adéquates qui lui évitent autant que possible la dégradation due aux années qui passent. Le rôle de l'archiviste est primordial sur ce point : il connaît les méthodes de conservation des documents papier et électroniques pour des conditions optimums, les façons de classer pour que les documents soient retrouvables facilement et les méthodes de conditionnement adaptées pour chaque type de document.

Mais pourquoi patrimonialiser ? Un objet patrimonialisé est alors plus ou moins protégé. Lorsqu'il s'agit d'un monument, il peut être inscrit ou classé sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, ce qui lui assure une certaine protection. Les archives privées peuvent faire l'objet d'un classement en temps qu'archives historiques, ce qui les protège de toute modification ou altération volontaires, et bien entendu de la destruction<sup>150</sup>. Elles deviennent de plus imprescriptibles et inaliénables, c'est-à-dire qu'elles ne pourront jamais être vendues, comme les archives publiques.

---

<sup>150</sup> Code du patrimoine, livre II, article L.212-15 à L.212-28.

La recherche est souvent générée en équipes au sein desquelles, comme partout ailleurs, se déroulent différents conflits. En effet, comme le précise H. BUC, « *mémoire collective ne veut pas dire mémoire unanime* »<sup>151</sup>. Or, un des atouts des archives de la recherche est qu'elles permettent de rendre compte des dissensions qui se créent au cours du processus de recherche et qui sont très intéressantes pour comprendre les points de vue divergents de chacun des acteurs et nous en apprend plus sur l'histoire des sciences ou d'un laboratoire que des documents rédigés *a posteriori* comme les rapports d'activité. Elles sont source d'inspiration pour les futurs historiens des sciences, car c'est dans les dissensions que naissent les découvertes. Mais de ce fait aussi, elles peuvent être complexes à comprendre car la recherche étant faite de manière collective, voire inter-établissements (exemple des Unités mixtes de recherche), il est difficile de déterminer qui a écrit quoi, qui a eu telle idée, etc. H. BUC conclue : « *Archiver, constituer une mémoire de l'aventure scientifique, la revisiter dans la confrontation, ce n'est pas seulement préparer le travail de l'historien qui tentera d'intégrer ces faits dans un schéma explicatif cohérent. La mémoire collective brute a déjà valeur éducative, comme témoignage de l'activité d'une communauté restreinte, œuvrant pour la recherche du vrai* »<sup>152</sup>.

On a pu constater que patrimonialiser un objet est un processus éminemment social. En effet, les rapports sociaux sont prééminents dans ce processus. Tout est question de rapport aux prédécesseurs, de rapports entre héritiers pour faire le choix de quels objets patrimonialiser. La question posée par cette notion est : pourquoi nous accordons de la valeur à certains objets et pas d'autres, comment et pourquoi ces objets accèdent au statut de patrimoine. Nous allons voir maintenant comment ce choix est opéré.

## **Pour archiver, une sélection nécessaire**

Les archivistes sont unanimes : on ne peut pas tout garder, par manque de place, parce que la conservation coûte cher, mais aussi parce que tout conserver

---

<sup>151</sup> Henri Buc, *Archives de la recherche: problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique*, op. cit. p.26.

<sup>152</sup> *Ibid.*, p.27.

rendrait la recherche de documents précis très complexe. Une des tâches de l'archiviste est donc de sélectionner ce qui va être conservé et ce qui ne le sera pas. A cette fin, il rédige ou suit des tableaux de gestion. Pour les archives de la recherche, il existe deux principaux tableaux de gestion : la section AURORE de l'AAF a rédigé en 2012 un « référentiel de gestion pour les archives de la recherche », concernant le traitement et la conservation des archives des laboratoires de recherche, des chercheurs et des enseignants chercheurs dans les universités, les organismes de recherche et les agences sanitaires ; le CNRS et la Direction des archives de France (DAF), nouvellement Service interministériel des archives de France (SIAF), ont également rédigé une circulaire pour le traitement et la conservation des archives des délégations du CNRS et des archives des unités de recherche et de service<sup>153</sup>. Cependant, certains documents n'étant pas mentionnés dans ces tableaux, l'archiviste doit trancher par lui-même et se retrouve souvent à hésiter sur le sort d'un document. Pour cela, il se base sur les deux valeurs des archives : la valeur primaire et la valeur secondaire. La valeur primaire d'un document correspond à sa valeur de témoignage et de preuve, ce pour quoi il a été créé. Sa valeur secondaire est l'intérêt historique et scientifique qu'il y a à le conserver. L'archiviste décide donc de conserver si le document présente au moins l'une ou l'autre de ces caractéristiques. Mais comment opérer un choix judicieux et pertinent, quand on ne sait pas ce qui va intéresser les historiens de demain, et sachant que la notion de valeur est très subjective, c'est-à-dire qu'elle varie selon les personnes ? En effet, Béatrice GALINON-MELENEC pointe que « *la sélection et la mise en ordre des traces orientent la signification* »<sup>154</sup>, c'est-à-dire que la sélection des archives à conserver n'est pas un acte innocent. Le processus doit être interrogé, car il est porteur de sens.

Pour l'archivage des enquêtes qualitatives en SHS, la question se pose aussi. Mais sur quels critères trier pour éviter la discrimination ? Libby BISHOP, qui a beaucoup étudié et étudie toujours l'analyse secondaire des données qualitatives en SHS et travaille à Qualidata (*cf supra*, p.76), a proposé au cours du colloque à Grenoble en 2005 sur « L'analyse secondaire en recherche qualitative » de faire participer les chercheurs à la sélection des données à archiver : « *Tant les chercheurs que les archivistes doivent prendre part à la prise de décision. Pour*

---

<sup>153</sup> Instruction DAF/DPACI/RES/2007/002 du 15 janvier 2007.

<sup>154</sup> Béatrice Galinon-Méléneec, *op. cit.* p.235.

*certains critères, tels que la façon dont une nouvelle étude s'inscrit dans les fonds existants (par exemple, si elle en accroît la richesse actuelle ou si elle en élargit la portée), les archivistes seront plus compétents. D'autres, tels que le potentiel de réutilisation future, doivent être soumis aux deux communautés »*<sup>155</sup>. De cette façon, les chercheurs joignent leurs connaissances de leurs archives et du fonctionnement de la recherche en général à l'expertise des archivistes, et sont rassurés de voir que leur avis est recherché et compte vraiment.

Car en effet, ce tri, opéré le plus souvent par l'archiviste seul, est source d'inquiétudes pour les chercheurs. S. DUCHESNE en parle pendant l'entretien<sup>156</sup>. Les critères de sélection sont un de leurs principaux soucis. Leur premier réflexe est la qualité des enquêtes : est-ce que ce ne serait pas uniquement les enquêtes ayant reçu de bonnes critiques qui seraient archivées ? Ce critère serait discriminant envers les enquêtes ayant reçues moins d'attention, et serait même dommageable car ce tri ne serait pas représentatif des enquêtes effectuées pendant cette période. Dans le même temps, les chercheurs ne veulent pas que leurs enquêtes « ratées » soient archivées, car cela serait préjudiciable pour leur carrière. Dans tous les cas, il s'agit d'un critère subjectif. Une autre solution serait l'échantillonnage, c'est-à-dire sélectionner des enquêtes grâce à une méthode statistique. Elle aurait l'avantage d'être objective, car le choix s'effectue au hasard et donc serait représentatif.

F. CRIBIER et E. FELLER proposent différents intéressants critères : *« la qualité des enquêtes et entretiens, leur documentation, l'intérêt du thème, la complémentarité avec des données déjà conservées. On peut aussi souhaiter des données sur des sujets nouveaux, en ayant la sagesse de savoir que ce qui intéressera la société et les chercheurs de demain n'est pas facile à prévoir. On peut privilégier les données qui permettront un suivi, et celles qui ont une dimension longitudinale. On peut enfin s'intéresser à ces documents "au deuxième degré", en recherchant dans les enquêtes et leur analyse les traces d'idéologies qui paraissent aujourd'hui naïves ou dépassées, mais qui ont orienté bien des recherches »*<sup>157</sup>.

---

<sup>155</sup> Libby Bishop, « Archiver pour l'avenir : l'archiviste devient chercheur », Grenoble, France, 2005, consulté en ligne sur <http://archipolis.hypotheses.org/files/2014/06/Archiver-pour-l-avenir-l-archiviste-devient-chercheur.pdf>, le 20/08/2015.

<sup>156</sup> Voir l'entretien de Sophie Duchesne dans les sources, p.106.

<sup>157</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.71.

A titre d'exemple, Qualidata présente deux sortes de critères selon la priorité de l'archivage. Les critères de sélection des documents à *archiver en priorité* sont les matériaux de recherche ayant eu une influence majeure dans sa discipline ou représentant le travail d'un chercheur important ; des documents complémentaires à d'autres déjà archivés ; des documents qui ont un haut potentiel pour une réanalyse/analyse comparative ; des documents présentant un risque imminent de destruction. Les documents *susceptibles* d'être archivés doivent répondre aux critères suivants : ont suffisamment de documentation à visée scientifique pour permettre une réutilisation ; est facilement accessible, lisible et compréhensible ; les droits d'auteur et les restrictions de confidentialité permettent un accès raisonnable à ces documents pour les réutiliser ; les ressources nécessaires pour les rendre accessible ne sont pas supérieures au potentiel de réutilisation des documents<sup>158</sup>. Ces critères sont intéressants en ce qu'ils prennent en compte le potentiel de réutilisation des données.

A ce propos, un sous-groupe du groupe « Archives de la recherche » de la section AURORE de l'AAF s'intitulant « Evaluation et sélection » s'est récemment constitué. Son but est justement de définir des critères pour sélectionner les archives de la recherche à conserver. Il serait intéressant de suivre ses futures publications.

Tous les chercheurs travaillant sur la question sont d'accord sur un point : la France a un gros retard sur ses collègues anglo-saxons en ce qui concerne l'archivage, la diffusion et la réutilisation des données de la recherche, d'autant plus en SHS. F. CRIBIER et E. FELLER rend compte de la situation : « *L'urgence du débat d'aujourd'hui tient au fait que le monde de la recherche n'a pas vraiment pris conscience de la question. Et comme le monde des archives n'a commencé à s'y intéresser que récemment, notre pays ne s'est pas doté d'une vraie politique d'archivage scientifique des données qualitatives, comme ont su le faire d'autres pays avancés* »<sup>159</sup>. De ce fait, il n'existe pas de directive nationale concernant l'évaluation et la sélection des archives de la recherche.

En France, la Très Grande Infrastructure de Recherche (TGIR) Huma-Num joue le rôle d'intermédiaire entre les producteurs d'archives numériques de la

---

<sup>158</sup> Louise Corti, « Qualitative Data Archival Resource Centre, University of Essex, UK », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, vol. 1 / 3, décembre 2000, consulté en ligne sur <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1048/2269>, le 20/08/2015. Traduction par l'auteur.

<sup>159</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.5.

recherche en SHS et le CINES où sont entreposées sur le long terme les données. Ils ont signé une convention, renouvelée pour une période de cinq ans (2013-2018). Sur le site d'Huma-Num<sup>160</sup>, il est dit qu'elle « *procure aide et conseils aux producteurs de données pour choisir les formats de données adéquats, mais aussi pour concevoir sous une forme normalisée les données descriptives (métadonnées) indispensables pour les faire entrer dans le système d'archivage du CINES* », ainsi que : « *Les données à archiver doivent présenter une valeur scientifique reconnue par la communauté dont elles proviennent. Huma-Num soumet à son conseil scientifique les demandes d'archivage à long terme* ». Huma-Num et son conseil scientifique effectuent donc une sélection des données à archiver au CINES, sur un critère de « *valeur scientifique reconnue* ». Cependant, pour l'instant, cet archivage reste sur la base du volontariat, les producteurs devant contacter Huma-Num pour archiver leurs données. Encore faut-il qu'ils aient été sensibilisés en amont. Le rôle d'Huma-Num est également important pour la définition des métadonnées (importantes notamment pour la description du contexte) et du choix du format des données.

Huma-Num et le CINES sont deux des principaux acteurs en France de l'archivage des données de la recherche en SHS. Qu'en est-il dans les autres pays ?

## **Les banques d'enquêtes existantes dans le monde**

Nous allons explorer quelques-unes des banques de données qualitatives en SHS les plus connues à travers le monde, et étudier les différentes pratiques mises en œuvre. Le but n'est pas d'offrir un panorama exhaustif des banques existantes, mais de voir les différentes pratiques. Les précurseurs ont été créés dès les années 1970 aux Etats-Unis, puis dans les années 1990 en Angleterre.

La première banque d'enquêtes qualitatives est mise en place en 1976 au *Radcliffe College* d'Harvard, nommée « *Henry A. Murray Research Archive* »<sup>161</sup>. En 2005, elle rejoint l'*Institute for Quantitative Social Science (IQSS)* de l'*Harvard's Faculty of Arts and Sciences* afin de bénéficier de la spécialisation de

---

<sup>160</sup> Site de la TGIR Huma-Num, <http://www.huma-num.fr/services-et-outils/archiver>, consulté le 20/08/2015.

<sup>161</sup> Site du Murray Research Center, <http://www.murray.harvard.edu/>, consulté le 20/08/2015.

celle-ci sur la préservation et les bibliothèques numériques, ainsi que de ses connections avec la bibliothèque universitaire. Elle est spécialisée dans les enquêtes en sciences sociales réalisées sur de longues périodes, et archivées en vue d'être utilisées pour des analyses secondaires. Elle comprend maintenant plus de 125 téraoctets de données, de fichiers audio et vidéo, ainsi que des archives papier. Ces données sont conservées sur le long terme. Chaque jeu de données fait l'objet d'une étude sur la confidentialité des données qu'il contient et leurs conditions d'accès. Les données sont accessibles gratuitement aux chercheurs de tous niveaux et de toutes disciplines. Le centre autorise aussi les chercheurs secondaires à contacter les enquêtés pour des questions complémentaires ou mises à jour sur le terrain<sup>162</sup>.

En 1994, la banque de données qualitatives en SHS britannique « Qualidata » (pour *Qualitative Data Archival Resource Centre*)<sup>163</sup> est mise en place par la faculté de Sociologie de l'université de l'Essex. Elle est fondée par l'*Economic and Social Research Council* (ESCR) afin, en premier lieu, de secourir les matériaux les plus importants créés par la recherche en SHS. Elle fait maintenant partie du *UK Data Service* qui lui-même appartient à la *UK Data Archive*<sup>164</sup>. Ses fondateurs ont visité le *Murray Research Archive* en 1996 et 1997 afin de s'inspirer de leurs méthodes. Qualidata n'est pas une archive (dans le sens banque de donnée), mais elle localise et évalue les données de la recherche, les catalogue, organise leur transfert dans des services d'archives appropriés (services d'archives d'universités, services d'archives publiques ou musées), accroît leur visibilité aux yeux des chercheurs et encourage leur réutilisation. Qualidata tient donc lieu de portail où elle liste dans un catalogue les données qualitatives existantes, leur accessibilité et leur localisation, et où elle renvoie les chercheurs vers les différents services d'archives où sont conservées les données, selon leurs recherches. Ses fondateurs ont beaucoup travaillé, en tant que précurseurs, sur les notions de confidentialité des données, de droits d'auteur et de consentement

---

<sup>162</sup> Jacquelyn B. James, « The Murray Research Center: A Center for the Study of Lives », Radcliffe Institute for Advanced Study, Harvard University, USA », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, vol. 1 / 3, décembre 2000, consulté en ligne sur <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1047/2267>, le 20/08/2015.

<sup>163</sup> Site de Qualidata, <http://ukdataservice.ac.uk/>, consulté le 20/08/2015.

<sup>164</sup> Site de la *UK Data Archive*, <http://www.data-archive.ac.uk/home>, consulté le 20/08/2015.

éclairé. Ils ont rédigé de nombreux documents sur ces notions. Qualidata est ainsi devenu un modèle pour beaucoup d'initiatives de banque des données à travers le monde. L'accès aux données est gratuit et libre pour la plupart des enquêtes. Certaines données sensibles sont anonymisées, ne sont pas accessibles aux personnes non-britanniques ou le sont sous des conditions spéciales et après une formation. Les financements alloués à ce portail sont de plus en plus conditionnés à la présentation de bons résultats : « *Toutes les personnes ayant initié une banque d'archives connaissent bien le fait que la préservation des documents pour la postérité n'est pas une raison assez convaincante pour les organismes de financement de la recherche en sciences sociales pour vouloir s'engager sur le long terme pour l'archivage. Pour Qualidata, collecter des informations et des statistiques sur la réutilisation est un des indicateurs de performance clés exigés par notre bailleur de fonds, ESRC. Ces chiffres annuels sont vus de manière croissante comme une mesure de notre succès. Combien de personnes ont utilisé chaque jeu de données cette année ? Qui utilise les données ? Pour quoi faire ? Et ainsi de suite* »<sup>165</sup>.

La *UK Data Archive*, qui existe depuis 1967, conserve la plus grande collection de données numériques de la recherche en SHS du Royaume-Uni. Elle a reçu l'agrément des *National Archives* en 2005 pour conserver des archives publiques. Elle est donc particulièrement compétente pour l'archivage de données numériques sur le long terme (au niveau des métadonnées pour la documentation des enquêtes, des formats à faire migrer au gré des évolutions, du stockage sur plusieurs sites distants et sur la sécurité des données, notamment lors du partage de celles-ci). De nombreuses autres banques ont tenté l'aventure à la suite de ces deux précurseurs. Nous allons voir quelques exemples européens.

En 2002, la Finlande est le premier pays nordique à fonder un centre de conservation et d'analyse de données qualitatives numériques, la *Finnish Social Science Data Archive* (FSD)<sup>166</sup>. Elle archive principalement des données quantitatives, mais aussi quelques enquêtes qualitatives, sous formes audio, d'images ou de texte. Elle a demandé et obtenu pour cela un permis officiel. Sur

<sup>165</sup> Louise Corti, *op. cit.*

<sup>166</sup> Site de la FSD, <http://www.fsd.uta.fi/en/>, consulté le 20/08/2015.

son site, elle procure des explications très détaillées pour gérer/traiter et préparer des données qualitatives<sup>167</sup>.

La banque de données de la recherche hollandaise, DANS – Data Archiving and Networked Services, pilotée par la *Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences* et la *Netherlands Organisation for Scientific Research*, a pour objectifs l'archivage pérenne et l'accès aux données de la recherche pour les réutiliser<sup>168</sup>. Elle concerne *a priori* toutes les disciplines. Les points remarquables de cette banque sont par exemple le fait qu'il y ait trois portails pour déposer les archives : un portail (DataverseNL) pour déposer les documents pendant la recherche, un deuxième (EASY) pour déposer les documents après la fin du projet de recherche, et un troisième (NARCIS) pour déposer des informations cette fois à propos des chercheurs, des institutions et des projets de recherche, afin de constituer une base de données la plus exhaustive possible sur l'actualité scientifique des Pays-Bas. Par ailleurs, cette banque est très tournée vers le partage : une note sur la page d'EASY précise lors d'un dépôt de données, l'option par défaut pour les droits d'accès est maintenant « accès libre – accès sans restriction ». A charge au chercheur de modifier l'option s'il veut un accès restreint à ses données. Ce fait montre le changement de mentalité opéré par les acteurs de cette banque en faveur de l'accès libre aux données de la recherche.

Au niveau européen, le *Consortium of European Social Science Data Archives* (CESSDA) procure un accès sans frontière aux données, quelques soient le dépôt, le pays, la langue ou le but de la recherche<sup>169</sup>. Il encourage la standardisation des données et des métadonnées, du partage des données et de la mobilité des connaissances à travers l'Europe. Il a pour but de jouer un rôle actif dans le développement de standards et d'encourager et de faciliter l'usage des standards de métadonnées pour documenter et publier les inventaires existants des données de la recherche, disponibles depuis des ressources nationales et internationales en Europe. Il est basé à Bergen, en Norvège. La France y participe :

<sup>167</sup> Site de la FSD, <http://www.fsd.uta.fi/aineistonhallinta/en/processing-qualitative-data-files.html>, consulté le 20/08/2015.

<sup>168</sup> Site de DANS, <http://www.dans.knaw.nl/en>, consulté le 20/08/2015.

<sup>169</sup> Site du CESSDA, <http://cessda.net/>, consulté le 20/08/2015/.

la TGIR PROGEDO est désignée en tant que *Service Provider*, à la suite du Réseau Quételet.

La TGIR PROGEDO (PROduction et GEstion des DONnées en sciences humaines et sociales) a pour but de réunir les acteurs concernés par les enquêtes quantitatives autour d'une politique nationale commune pour les données des SHS<sup>170</sup>. Elle dote notamment la France d'une infrastructure de production et d'exploitation de la statistique publique, scientifique et financière. Le portail Quételet, lui, est une des composantes de PROGEDO, et coordonne les activités d'archivage, de documentation et de diffusion des données françaises en SHS<sup>171</sup>. Elle donne accès à des bases de données (enquêtes, bases administratives, bases de gestion) à travers quatre unités partenaires : le Centre d'Accès Sécurisé Distant aux données, le Centre de Données Socio-Politiques, le Centre Maurice Halbwachs - Archives de Données Issues de la Statistique Publique et l'Institut National d'Etudes Démographiques. L'ensemble des données compilées est destiné en priorité à la communauté scientifique. La TGIR PROGEDO et le réseau Quételet sont deux des grands acteurs du partage des données de la recherche en SHS en France, aux côtés de la TGIR Huma-Num dont nous avons déjà parlé.

Au sein d'Huma-Num, le consortium archiPolis, coordonné par l'Institut des sciences sociales du politiques (ISP, UMR 7220, Université Paris X Nanterre-La Défense), a pour mission d'inventorier et d'archiver des corpus numériques (natifs ou numérisés) réalisés à partir d'enquêtes qualitatives portant sur l'objet politique, afin de les sauver de l'oubli<sup>172</sup>. Il regroupe plusieurs laboratoires de différentes villes et a pour vocation de s'élargir à tous les laboratoires de Sociologie et de Science politique qui serait intéressés par cette problématique. Les membres de ce consortium effectuent un travail de sensibilisation auprès des chercheurs pour les convaincre de l'importance de l'archivage de leurs enquêtes, mais aussi du partage de celles-ci. Ils passent ensuite la main à la banque d'enquêtes qualitatives en SHS beQuali qui se charge de la préparation des documents d'enquête en vue de leur partage et de leur réutilisation.

<sup>170</sup> Site de PROGEDO, [www.progedo.fr](http://www.progedo.fr), consulté le 20/08/2015.

<sup>171</sup> Site du réseau Quételet, <http://www.reseau-quetelet.cnrs.fr/spip/>, consulté le 20/08/2015.

<sup>172</sup> Carnet Hypothèses d'archiPolis, <https://archipolis.hypotheses.org/archipolis>, consulté le 20/08/2015.

Si la France était jusqu'à présent présentée dans les rapports<sup>173</sup> comme étant en retard comparée aux autres pays, notamment les pays anglo-saxons, sur la question de l'archivage et du partage des archives de la recherche en SHS, les initiatives présentées plus haut et beQuali en sont des réactions plus ou moins directes et montrent l'intérêt des chercheurs français pour la question.

## **BEQUALI : UN EXEMPLE DE BANQUE DE DONNEES QUALITATIVES FRANÇAISE**

Nous allons maintenant plonger au cœur de la banque de données qualitatives beQuali afin d'examiner son fonctionnement et les compétences requises à sa création. Ses fondateurs ont pris pour modèles Qualidata et le *Murray Research Archive* de Harvard, mais ils ont cherché à s'en distinguer en proposant des données numériques natives ou numérisées et en fournissant des fonctionnalités permettant d'explorer les enquêtes directement sur le site. Sa création a fait apparaître des divergences de points de vue importantes entre les professionnels de l'IST et la chercheuse à l'origine du projet. Certaines tensions étant toujours existantes, nous avons décidé de nous focaliser sur des terrains neutres, c'est-à-dire la présentation de la banque, les choix réalisés et sur les compétences, complémentaires, de l'équipe actuelle.

### **Présentation de beQuali**

beQuali<sup>174</sup> est une banque d'enquêtes qualitatives en sciences sociales, à vocation nationale, développée par le Centre de données socio-politiques (CDSP, UMS<sup>175</sup> 828 Sciences Po - CNRS). Elle fournit des enquêtes et de la documentation sur le contexte de production de l'enquête, accessibles sur demande et sous réserve d'autorisation. Elle propose également des ressources pour permettre la réflexivité sur les démarches qualitatives et la cumulativité de la recherche en sciences

---

<sup>173</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* ; Guillaume Garcia et Sophie Duchesne, *op. cit.*

<sup>174</sup> Site de bequali, <http://bequali.fr/>, consulté le 20/08/2015.

<sup>175</sup> UMS = Unité mixte de service.

sociales. L'accès aux enquêtes est sécurisé et restreint à la communauté scientifique. La sélection des enquêtes à collecter est faite par un comité scientifique et technique, regroupant des personnes venant majoritairement d'autres structures comme l'EHESS<sup>176</sup> ou la MMSH<sup>177</sup>, avec pour président Gilles LAFERTÉ (directeur de recherche en Sociologie, co-responsable du pôle archives de la Maison des sciences de l'homme de Dijon). beQuali est rattachée à l'équipement d'excellence DIME-SHS (Données infrastructures et méthodes d'enquête en sciences humaines et sociales), qui vise à développer une nouvelle structure en matière de collecte, d'enrichissement et de diffusion des données pour la recherche en SHS. Les documents peuvent être sur support papier, auquel cas ils sont numérisés dans un format pérenne par un prestataire, soit sous formats numériques. Ils sont conservés au CINES. Ils sont classés selon un plan de classement archivistique<sup>178</sup>. Ce plan de classement a cependant été élaboré en collaboration avec des chercheurs, les professionnels de l'IST ayant pu constater que ceux-ci éprouvaient des difficultés à travailler avec des plans de classement purement archivistiques. En effet, la façon de classer des archivistes, par typologies des documents, ne correspondrait pas à la logique des chercheurs non-habitués au contact avec les archives. Le fait d'impliquer les chercheurs dans la définition du mode de fonctionnement de la banque permet ainsi d'être plus en adéquation avec leurs attentes.

Ses objectifs sont à la fois patrimoniaux, pédagogiques et scientifiques. Il s'agit de conserver les données de la recherche en France sur le long terme, d'offrir aux historiens des sciences les moyens de reconstituer et de mieux comprendre les logiques du travail scientifique de la recherche en SHS ; de montrer la diversité des démarches menées à partir de méthodes qualitatives ; et de fournir aux chercheurs des enquêtes susceptibles d'être réutilisées pour une analyse secondaire. Pour l'instant, elle ne contient que des enquêtes en Sociologie politique, mais est amenée à diversifier les disciplines. Pour avoir accès aux données, le chercheur doit se créer un compte sur le site et faire une demande d'accès en la justifiant d'un projet de recherche en cours, qui sera examinée par différentes personnes. Il doit également signer un contrat d'utilisation, qui fixe les

---

<sup>176</sup> EHESS = Ecole des hautes études en sciences sociales.

<sup>177</sup> MMSH = Maison méditerranéenne des sciences de l'homme.

<sup>178</sup> Voir le plan de classement de beQuali en ligne sur [http://bequali.fr/static/docs/enQuetes\\_outils\\_plan\\_de\\_classement.pdf](http://bequali.fr/static/docs/enQuetes_outils_plan_de_classement.pdf).

modalités et la durée d'accès, afin de respecter les droits concernant la propriété intellectuelle du chercheur primaire et la protection de la vie privée des enquêtés (il contient une obligation de confidentialité). Les données à caractère personnel sont anonymisées, en concertation au cas-par-cas avec le chercheur déposant, le Comité scientifique et technique et le Correspondant informatique et libertés du CNRS.

## Les outils proposés sur le site

Afin de renseigner de la façon la plus complète possible sur le contexte de l'enquête elle-même, dont nous avons vu la haute importance (*cf supra*, p.48), une « enquête sur l'enquête » est réalisée. Elle permet de comprendre la méthode du chercheur (expliquer ses choix en matière de méthode) et le cheminement de sa réflexion théorique. Cette enquête sur l'enquête se fait sous forme d'entretiens avec le chercheur si possible ou à défaut un membre de son équipe, et avec des matériaux de l'enquête et des documents non inclus dans le corpus mis en ligne (rapports d'activité, archives administratives du laboratoire,...). Le chercheur secondaire peut la consulter sur le site sans demande d'accès. On peut ainsi écouter les fichiers audio de l'entretien réalisé avec le chercheur à propos de la genèse du projet, son univers théorique, la préparation du terrain, le corpus constitué et conservé, l'analyse et les potentialités de réutilisation de l'enquête.

En outre, le chercheur secondaire a accès à d'autres informations sur les enquêtes, avant la demande d'accès aux données propres. Une fiche de présentation est disponible pour chaque enquête, présentant l'enquête à l'aide de métadonnées descriptives au format DDI (*Data Documentation Initiative*) et décrivant ses intervenants, son univers, la méthode employée, le corpus, le type d'analyse réalisée et des renseignements sur l'édition. Un autre onglet intitulé « Contenu de l'enquête » permet d'explorer le corpus via un classement analytique (selon les étapes du processus de recherche, selon le type de document et selon le type d'activité) ; de l'explorer via la localisation géographique, grâce à une carte interactive (n'étudier que les documents provenant de tel endroit) ; ou encore de l'explorer via la répartition temporelle (n'étudier que les documents produits pendant telle année).

De plus, les retranscriptions des entretiens sont encodées en XML-TEI (*Text Encoding Initiative*), ce qui permet de décrire la structuration de l'entretien tel qu'il s'est déroulé, afin d'aider le chercheur secondaire à mieux comprendre ce qui s'est dit pendant cet entretien (lire une retranscription d'entretien, *a fortiori* quand le chercheur ne l'a pas lui-même conduit, est semble-t-il compliqué), et à se concentrer sur les parties qui l'intéresse (possibilité de moduler l'affichage de l'entretien). Ces initiatives autour des enquêtes ont été réalisées afin de permettre aux chercheurs d'explorer le corpus de manière originale et de les aider à réutiliser les données. Plusieurs approches ont été avancées pour la définition de ces outils. L'une d'elles, soutenue par S. DUCHESNE, était la création d'outils permettant de faire des requêtes transversales dans les corpus constitués des documents des enquêtes, et de pouvoir utiliser les capacités d'exploration d'internet et des autres outils d'analyse des données qualitatives. C'est l'approche décrite plus haut qui a été finalement préférée. Cependant, la préparation des enquêtes avant la mise en ligne est très longue : il faut compter six mois de préparation pour une enquête, ce qui explique qu'il y a encore peu d'enquêtes disponibles pour le moment (trois en août 2015). Pour avoir un retour sur ces outils, il faudrait que la banque se développe encore (notamment au niveau du nombre d'enquêtes disponibles) et soit plus couramment utilisée. Il est donc trop tôt pour dresser un bilan de ces outils.

Les objectifs de beQuali sont donc ambitieux et de nombreux espoirs reposent sur elle pour rattraper le retard de la France par rapport aux Anglo-saxons sur l'archivage et la réutilisation des données qualitatives de la recherche en SHS. Afin de monter cette banque d'enquête, un long développement a été nécessaire et surtout, des compétences nombreuses et variées. Nous allons voir dans cette dernière sous-partie ce que peuvent apporter différents métiers dans la construction d'une banque de données qualitatives.

## **Réflexions sur la pluridisciplinarité de l'équipe**

Le but annoncé de cette banque de données, on l'a vu, est triple : à la fois patrimonial, pédagogique et scientifique. C'est pour cette raison que l'équipe de développement et de suivi de la banque est pluridisciplinaire, comprenant des spécialistes de l'archivage et des chercheurs spécialistes de la réutilisation des

données qualitatives. Elle est actuellement composée de quatre chargés d'études : une archiviste, rencontrée au début de nos recherches pour ce mémoire pour une rapide présentation du site ; un docteur en Science politique (le coordinateur) ; deux documentalistes ; auxquels s'ajoutent deux post-doctorants en Sociologie et en Science politique, qui mènent une réflexion sur l'analyse secondaire et ses conditions de faisabilité. Chacun a amené ses compétences pour créer une banque de données à plusieurs facettes<sup>179</sup>.

L'archiviste connaît les formats adaptés à la conservation pérenne des documents numériques (en l'occurrence ODT, CSV, PDF), l'attribution des métadonnées nécessaires à la contextualisation et à la conservation des documents des enquêtes (ici DDI 2.2, EAD, Dublin Core, METS). Elle apporte en outre les compétences archivistiques classiques (la collecte des documents pour archiPolis notamment, la numérisation, la conservation des documents papier). Ces compétences sont en grande partie partagées avec les documentalistes, qui amènent un point de vue un peu différent lié à leurs spécialités (documentation et ingénierie de projets documentaires).

Le chercheur et les post-doctorants, travaillant eux-mêmes sur la thématique de la réutilisation des données qualitatives en SHS, sont à même d'apporter un éclairage sur les besoins des chercheurs en termes de fonctionnalités de la banque pour une bonne réutilisation, mais aussi sur les conditions de la réutilisation de ces données : le besoin de protection des chercheurs primaires et des enquêtés (protection des données personnelles en les anonymisant et en rédigeant des contrats de bonne conduite à faire signer aux chercheurs secondaires,...). Ils sont également de bons interlocuteurs pour convaincre les chercheurs de confier leurs archives à beQuali car ils utilisent le même vocabulaire et ont conscience des enjeux qui se cachent derrière un refus de partager des données.

L'équipe informatique développe la banque et la maintient. Elle a un rôle clé car c'est elle qui va façonner le produit final que verra l'utilisateur mais, n'ayant pas forcément participé à sa définition en amont, elle est tributaire des explications des autres acteurs du projet pour comprendre ce qu'elle doit créer.

---

<sup>179</sup> Afin de se rendre compte du travail d'équipe effectué à beQuali, voir l'encart « Traitement de l'enquête » de l'inventaire de l'enquête « Quand des Français, des Anglais et des Belges parlent d'Europe » sur le site de beQuali, <http://bequali.fr/static/docs/inventaire-10.pdf>, consulté le 20/08/2015.

Comme dans beaucoup de projets gérés en équipe, le dialogue inter-métiers peut être difficile, les compétences de chacun étant bien distinctes les unes des autres, notamment avec l'équipe informatique. Il convient de se mettre d'accord entre les différents acteurs sur les termes et les objectifs du projet et ce, dès le début, et de faire des points à intervalles réguliers sur l'avancement du projet. Cependant, ce dialogue est nécessaire et constructif, comme on a pu le voir : en effet, une équipe composée de différentes professions apporte une plus-value à un projet bien supérieure à une équipe composée d'acteurs provenant du même métier, qui pourraient passer à côté d'importants enjeux, peu visibles depuis leur point de vue.

L'équipe de beQuali, en tant que précurseur en France des banques de données qualitatives, communique beaucoup sur son expérience et est présente aux colloques nationaux et internationaux organisés sur le sujet<sup>180</sup>.

Nous avons pu voir qu'en plus des nombreux avantages pour la recherche, l'archivage et le partage des données produites durant le processus de la recherche est également important d'un point de vue patrimonial. Leur archivage ne va pas de soi et de nombreuses questions doivent encore être approfondies, comme la question sur la sélection des documents à conserver ou encore sur la possible combinaison des enjeux scientifiques et patrimoniaux en un seul dépôt.

---

<sup>180</sup> Voir la liste de leurs publications et communications sur le site, <http://bequali.fr/pratiques/>, consulté le 04/09/2015.



## CONCLUSION

---

Tout au long de ce mémoire, nous avons constaté que les données qualitatives de la recherche en SHS étaient particulières sur de nombreux plans. De par leur sujet d'étude, l'Homme en société, elles contiennent bien souvent des informations personnelles qui demandent un traitement spécifique lors de leur archivage, et surtout lors de leur partage. La vie privée des enquêtés, mais aussi le droit d'auteur de ces derniers et des chercheurs sur les propos recueillis sont mis en jeu. Les chercheurs sont souvent très inquiets concernant ces points et contribuent à freiner le dépôt de leurs archives et données. Pourtant, ils ont également des intérêts en tant que chercheurs primaires à ce qu'elles soient disponibles, dont la validation de leur recherche n'est pas le moindre. Pour ces raisons, le rapport sur le projet de conservation des données qualitatives des sciences sociales de F. CRIBIER et E. FELLER propose, en citant E. RABUT, inspectrice des Archives, un archivage en deux phases : dans un premier temps, un archivage intermédiaire dans des centres de recherche pour une mise à disposition des chercheurs plus rapide ; et dans un second temps, un tri pour un archivage pérenne sur le long terme des archives les plus intéressantes, qui deviennent alors des archives publiques<sup>181</sup>.

Nous avons également vu que les façons de réutiliser les données qualitatives sont nombreuses : il est possible d'interroger les anciennes données avec de nouvelles problématiques ; de revisiter le même terrain à la lumière des données collectées par le chercheur primaire ; de disséquer les enquêtes pour étudier leur méthodologie ; de les utiliser pour enseigner la pratique de terrain et la lecture des entretiens aux étudiants ; pour des études comparatives avec d'anciennes ou de nouvelles données ; pour vérifier la véracité des données observées. Même si la reproductibilité de l'expérience est difficilement réalisable en SHS, il est néanmoins possible d'utiliser des citations actives pour illustrer les propos tenus dans les publications. Et enfin, pour l'Histoire, puisque les données deviennent des matériaux pour les futurs historiens comme toutes autres archives. Afin d'aider les chercheurs à réutiliser les données sur le mode qu'ils

---

<sup>181</sup> Françoise Cribier et Elise Feller, *op. cit.* p.46.

souhaitent, il convient de développer des outils en collaboration avec eux. En effet, nous avons pu constater avec l'exemple de la banque d'enquête beQuali que combiner les compétences de différents métiers comme des professionnels de l'IST, des chercheurs et des informaticiens permet d'obtenir une vue à 360° de la problématique et de pouvoir la traiter globalement. Du point de vue de l'archiviste, ce débat est stimulant car il convient d'expliquer et d'essayer de faire adopter une vision patrimoniale des archives de la recherche à des personnes venant d'autres horizons et ayant d'autres priorités. Si un rapport de force peut émerger entre les différents acteurs pour déterminer qui a le contrôle des données, ce type de situations semblent inévitables et doivent être traitées sérieusement car les enjeux sont cruciaux. L'accent est à mettre sur le travail en équipe, œuvrant de concert vers un but commun.

D'autre part, le contexte de la recherche a beaucoup évolué en quelques années. Par rapport aux débuts de la banque Qualidata, la vaste majorité des documents produits de nos jours par l'activité de recherche est nativement numérique. De ce fait, la numérisation des documents papier pour leur partage est appelée à poser de moins en moins de problème, mis à part pour l'arriéré. Pour leur archivage, le document papier original reste le plus facile et le plus fiable à conserver sur le long terme. Afin de mettre à disposition les enquêtes nativement numériques, il convient d'abord de les collecter auprès des chercheurs et pour cela, un travail de sensibilisation est à opérer en amont. Un travail sur les bonnes pratiques de l'archivage des documents numériques peut également s'avérer utile : par exemple, fournir aux chercheurs un document listant les formats adaptés, des règles de nommage des fichiers et des conseils sur les sauvegardes à faire sur plusieurs supports. Du côté des chercheurs, le partage des données suppose de revoir la manière de faire de la recherche, de façon à préparer en amont la manière de faire les entretiens afin que les données soient publiables en même temps que les publications. Les chercheuses interviewées pour ce mémoire citent toutes les deux le dépôt de données Nakala, mise en place récemment par la TGIR Hum-Num<sup>182</sup>. Ce site permet aux chercheurs de déposer leurs données pendant leur recherche, avec des métadonnées descriptives interopérables, permettant d'être moissonnées par des services spécialisés comme ISIDORE ou Europeana. Il pourrait s'agir d'une solution pour un début de l'auto-archivage des archives des

---

<sup>182</sup> Site de Nakala, <https://www.nakala.fr/>, consulté le 20/08/2015.

chercheurs. Il serait intéressant de suivre son développement dans les années à venir.

Le Comité d'éthique du CNRS (Comets), dans son avis du 7 mai 2015 sur « Les enjeux éthiques du partage des données scientifiques », appelle à un « *partage raisonné* » des données<sup>183</sup>. C'est-à-dire en s'alignant sur la déclaration de Berlin sur l'ouverture des données de la science, tout en focalisant l'attention sur les dimensions éthiques de la gestion des données, notamment en rapport avec le respect de la vie privée, de la propriété intellectuelle, de la qualité et de l'intégrité des données<sup>184</sup>. Cet avis préconise également que le travail de mise à disposition des données soit reconnu dans l'évaluation des chercheurs. Il s'agit peut-être là d'un concept à diffuser largement auprès de la communauté des chercheurs et des professionnels de l'IST travaillant à leurs côtés.

Il reste cependant de nombreuses questions à résoudre. Par exemple, on peut se demander s'il ne serait pas judicieux de déterminer des profils de patrimonialisation selon les habitus d'une discipline. En effet, si pour certaines disciplines, comme les mathématiques, le partage des données est essentiel pour leur avancée et est donc déjà monnaie courante, ce n'est pas encore le cas pour les SHS pour les raisons que nous avons vues. La solution serait-elle : à chaque discipline, son rapport aux archives et sa manière d'archiver ?

---

<sup>183</sup> Comité d'éthique du CNRS, *op. cit.* p.1.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p.10.



## *Sources*

**Pour des raisons de confidentialité, les sources ne sont pas publiées.**



## BIBLIOGRAPHIE

---

Les ouvrages et articles consultés pour ce mémoire sont classés par thèmes.

- Ouvrages et articles sur les archives en générale et les archives de la recherche :

*Archives de la recherche: problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique*, eds. Marie Cornu, Jérôme Fromageau et Bertrand Müller, Paris, l'Harmattan, 2014, 205 p.

AUGUSTINS, Georges, MERCIER, Claude et GUILLERON, Jean-Louis, « Les temps de l'archivage de terrain. Les documents intermédiaires, du papier à l'ordinateur », *Ateliers d'anthropologie. Revue éditée par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative*, août 2008, consulté en ligne sur <http://ateliers.revues.org/2552>, le 20/08/2015.

BISHOP, Libby, « Archiver pour l'avenir : l'archiviste devient chercheur », Grenoble, France, 2005, consulté en ligne sur <http://archipolis.hypotheses.org/files/2014/06/Archiver-pour-lavenir-larchiviste-devient-chercheur.pdf>, le 20/08/2015.

CHARMASSON, Thérèse, « Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire », *La revue pour l'histoire du CNRS*, mai 2006, consulté en ligne sur <http://histoire-cnrs.revues.org/1790>, le 20/08/2015.

GEORGES, Margot, *Les chercheurs en laboratoire et leurs archives, étude d'une représentation des archives. Le cas du laboratoire de Pathologie de la Station nationale d'essai des semences (1993-2011). Mémoire de recherche*, Université d'Angers, 2011.

HERBERT, Jean, *Elsevier's lexicon of archive terminology: french, english, german, spanish, italian, dutch*, éd. Conseil international des archives, Amsterdam, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 1964, 83 p.

MOLINIÉ, Antoinette et MOUTON, Marie-Dominique, « L'ethnologue aux prises avec les archives - Introduction », *Ateliers d'anthropologie. Revue éditée par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative*, août 2008, consulté en ligne sur <http://ateliers.revues.org/1093>, le 29/03/2015.

MÜLLER, Bertrand et WOLIKOW, Serge, « Sciences sociales : archives de la recherche », *Genèse* n°63, juillet 2006, p. 2-3, consulté en ligne sur [www.cairn.info/revue-geneses-2006-2-page-2.htm](http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-2-page-2.htm), le 20/08/2015.

POIRRIER, Philippe, « Introduction », in *Historiographie & archivistique. Ecriture et méthodes de l'histoire à l'aune de la mise en archives*, (« Territoires

contemporains, nouvelle série »), consulté en ligne sur [http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/historiographie/P\\_Poirrier.html](http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/historiographie/P_Poirrier.html), le 20/08/2015.

- Concernant le patrimoine et la patrimonialisation :

*Archives et patrimoine: actes du colloque organisé dans le cadre du programme CNRS « Archives de la création »*, éd. Marie Cornu, Jérôme Fromageau, Groupe de recherche sur le droit du patrimoine culturel et naturel, Association Droit et culture et Université de Corse. Faculté de droit, Paris, France, Hongrie, Italie, 2004, 188 p.

DAVALLON, Jean, « Comment se fabrique le patrimoine ? », consulté en ligne sur [http://www.scienceshumaines.com/comment-se-fabrique-le-patrimoine\\_fr\\_12550.html](http://www.scienceshumaines.com/comment-se-fabrique-le-patrimoine_fr_12550.html), le 20/08/2015.

FAU, Guillaume et ROCHETTE, Marc, « Plaidoyer pour la mémoire des sciences sociales », *Revue de la BNF*, vol. 45 / 3, décembre 2013, p. 14-23, consulté en ligne sur [www.cairn.info/revue-de-la-bibliotheque-nationale-de-france-2013-3-page-14.htm](http://www.cairn.info/revue-de-la-bibliotheque-nationale-de-france-2013-3-page-14.htm), le 20/08/2015.

GALINON-MÉLÉNEC, Béatrice, *Quand les traces communiquent: culture, patrimoine, médiatisation de la mémoire*, éd. Linda Idjeraoui-Ravez et Nicolas Pélissier, Paris, Éditions l'Harmattan, DL 2014, 2014, 247 p.

MAISONNEUVE, Sophie, « L'industrie phonographique et la patrimonialisation de la musique dans la première moitié du xx e siècle », *Le Temps des médias*, n° 22, mai 2014, p. 77-91, consulté en ligne sur [www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2014-1-page-77.htm](http://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2014-1-page-77.htm), le 20/08/2015.

- Concernant la méthode qualitative et la réutilisation des archives et des données qualitatives :

BOUTIGNY, Erwan, « Vers un renouvellement de la démarche qualitative en sciences de gestion ? », *Management & Avenir*, vol. 4 / 2, juin 2005, p. 59-69, consulté en ligne sur [www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2005-2-page-59.htm](http://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2005-2-page-59.htm), le 03/06/2015.

DARGENTAS, Magdalini, ROUX, Dominique Le, SALOMON, Annie-Claude[et al.], « Sur les perspectives de la recherche qualitative en France : capitalisation et ré-utilisation d'entretiens de recherche. », *Recherches Qualitatives*, Hors Série, 3, septembre 2007, p. 156-173, consulté en ligne sur [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors\\_serie/hors\\_serie\\_v3/dargentas-final3.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/dargentas-final3.pdf), le 20/08/2015.

DIAZ, Diane, « En quête d'un outil numérique destiné à l'observation », consulté en ligne sur <http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article274>, le

30/05/2015.

KOMIS, Vassilis, DEPOVER, Christian et KARSENTI, Thierry, « L’usage des outils informatiques en analyse des données qualitatives », consulté en ligne sur <http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article216>, le 03/06/2015.

LAPASSADE, Georges, « Observation participante », *Hors collection*, janvier 2006, p. 375-390, consulté en ligne sur [www.cairn.info/vocabulaire-de-psychosociologie--9782749206851-page-375.htm](http://www.cairn.info/vocabulaire-de-psychosociologie--9782749206851-page-375.htm), le 30/05/2015.

MARTIN, Olivier, « Analyse quantitative », *Sociologie*, avril 2012, consulté en ligne sur <http://sociologie.revues.org/1204>, le 30/05/2015.

MORAVCSIK, Andrew, « Active Citation: A Precondition for Replicable Qualitative Research », *PS: Political Science & Politics*, vol. 43 / 01, janvier 2010, p. 29-35, consulté en ligne sur <https://www.princeton.edu/~amoravcs/library/ps.pdf>, le 20/08/2015.

NICOLAS, Laura, « Encodage et analyse de données qualitatives », consulté en ligne sur <http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article243&lang=fr>, le 03/06/2015.

- Concernant l’archivage et le partage des données qualitatives :

CORTI, Louise, « Qualitative Data Archival Resource Centre, University of Essex, UK », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, vol. 1 / 3, décembre 2000, consulté en ligne sur <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1048/2269>, le 20/08/2015.

CRIBIER, Françoise et FELLER, Elise, « Projet de conservation des données qualitatives des sciences sociales recueillies en France auprès de la société civile », CNRS-EHESS, LAMAS, UMR 8097, 2003, p. 120, consulté en ligne sur <http://www.cmh.greco.ens.fr/doclien/Rapdonneesqualita.pdf>, le 20/08/2015.

GUILLAUME GARCIA et DUCHESNE, Sophie, « Etude sur la mise en place d’une banque de données qualitatives en Sciences sociales, réalisé dans le cadre d’une convention de partenariat entre le CNRS/TGE Adonis et Science Po/Medialab. Rapport intermédiaire. », 2009.

JAMES, Jacquelyn B., « The Murray Research Center: A Center for the Study of Lives", Radcliffe Institute for Advanced Study, Harvard University, USA », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, vol. 1 / 3, décembre 2000, consulté en ligne sur <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1047/2267>, le 20/08/2015

LAFERTÉ, Gilles, « Des archives d’enquêtes ethnographiques pour quoi faire? Les conditions d’une revisite », *Genèses*, n°63, juillet 2006, p. 25-45, consulté en ligne sur [www.cairn.info/revue-geneses-2006-2-page-25.htm](http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-2-page-25.htm), le 20/08/2015.

MALLET-POUJOL, Nathalie, « Collecte, utilisation et diffusion des données nominatives à des fins d'enseignement et de recherche », in *La numérisation pour l'Enseignement et la Recherche*, p. 355-413, consulté en ligne sur [https://edutice.archives-ouvertes.fr/docs/00/00/15/72/DOC/Juri7\\_Mallet.doc](https://edutice.archives-ouvertes.fr/docs/00/00/15/72/DOC/Juri7_Mallet.doc), le 20/05/2015.

WOLIKOW, Serge, « L'enquête sur les archives de la recherche en sciences humaines et sociales (ARSHS). Premier bilan », *Histoire@Politique*, vol. 9 / 3, décembre 2009, p. 100-100, consulté en ligne sur [www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-3-page-100.htm](http://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-3-page-100.htm), le 20/08/2015.

- Concernant les Sciences humaines et sociales :

COENEN-HUTHER, Jacques, « La cumulativité du savoir sociologique entre mythe et réalité », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, février 2005, p. 23-33, consulté en ligne sur <http://ress.revues.org/363>, le 20/08/2015.

JONES, Russel A., BURNAY, Nathalie et SERVAIS, Olivier, *Méthodes de recherche en sciences humaines*, De Boeck Supérieur, 2000, 332 p., consulté en ligne sur <http://www.cairn.info/methodes-de-recherche-en-sciences-humaines--9782804128005.htm>, le 30/05/2015.

ORTIGUES, Edmond, « Sciences humaines », *Encyclopaedia Universalis*, consulté en ligne sur [www.universalis-edu.com/encyclopedie/sciences-humaines/](http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/sciences-humaines/), le 30/05/2015.

- Concernant les problèmes éthiques et juridiques du partage des données de la recherche en SHS :

COMITÉ D'ÉTHIQUE DU CNRS, « Les enjeux éthiques du partage des données scientifiques », 2015, consulté en ligne sur [http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/2015-05\\_avis-comets-partage-donnees-scientifiques.pdf](http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/2015-05_avis-comets-partage-donnees-scientifiques.pdf), le 20/08/2015.

CORTI, Louise, « Progress and Problems of Preserving and Providing Access to Qualitative Data for Social Research—The International Picture of an Emerging Culture », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, vol. 1 / 3, décembre 2000, consulté en ligne sur <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1019/2197>, le 20/08/2015.

CORTI, Louise, DAY, Annette et BACKHOUSE, Gill, « Confidentiality and Informed Consent: Issues for Consideration in the Preservation of and Provision of Access to Qualitative Data Archives », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, vol. 1 / 3, décembre 2000, consulté en ligne sur <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1024/2207>, le 20/08/2015.

GINOUVÈS, Florence Descamps Véronique, « Le contrat, un pacte entre le témoin et l'enquêteur... et une nécessité juridique », consulté en ligne sur <http://ethiquedroit.hypotheses.org/516>, le 20/08/2015.

GINOUVÈS, Florence Descamps Véronique, « Qui est l'auteur de la transcription d'une enquête de terrain enregistrée? », consulté en ligne sur <http://ethiquedroit.hypotheses.org/711>, le 20/08/2015.

JOLLY, Éric, « Le Fonds Marcel-Griaule : un objet de recherche à partager ou un patrimoine à restituer? », *Ateliers d'anthropologie. Revue éditée par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative*, août 2008, consulté en ligne sur <http://ateliers.revues.org/2902>, le 20/08/2015.

THOMSON, Denise, BZDEL, Lana, GOLDEN-BIDDLE, Karen[et al.], « Central Questions of Anonymization: A Case Study of Secondary Use of Qualitative Data », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, vol. 6 / 1, janvier 2005, consulté en ligne sur <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/511>, le 20/08/2015.

- Concernant les données de la recherche et l'accès libre :

DELAY-ARTOUS, Cécile, *Open, or not Open, Research Data? Jeux d'acteurs et questions d'accès à l'IFSTTAR*, other, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM ; Institut National des Techniques de la Documentation - INTD, 2014, consulté en ligne sur [http://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem\\_01128833](http://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_01128833), le 15/08/2015.

GAILLARD, Rémi 1987-, *De l'Open data à l'Open research data quelle(s) politique(s) pour les données de recherche? / Rémi Gaillard ; sous la direction de Monique Joly,...*, ENSSIB, 2013, consulté en ligne sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64131-de-l-open-data-a-l-open-research-data-quelles-politiques-pour-les-donnees-de-recherche.pdf>, le 20/08/2015.

PRÉVOT, Michel, « La publication scientifique à accès libre: de l'idéal aux modalités concrètes. Application aux sciences de la terre », *Bulletin de liaison de la Société Française de Minéralogie et Cristallographie*, vol. 17, 2005, consulté en ligne sur [http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00001492v3](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001492v3) le 20/08/2015.

## Sitographie

De par l'objet de ce mémoire, de nombreux sites web ont été visités et pour certains étudiés. Ils sont classés par thèmes.

- Sites sur l'accès libre :

- Site de l'ENSSIB, <http://www.enssib.fr/recherche/enssiblab/les-billets-denssiblab/bibliotheque-de-recherche-open-access-open-data-gestion>, consulté le 17/08/2105.
  - Site de HAL, <https://hal.archives-ouvertes.fr/>, consulté le 30 mai 2015.
  - Site sur le libre accès à l'information scientifique et technique de l'Inist : <http://openaccess.inist.fr/>, consulté en ligne le 17/08/2015.
  - Site de l'OCDE, *Recommandation du Conseil concernant l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics*, 14 décembre 2006, <http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=159&Lang=fr&Book=False>, consulté le 17/08/2015.
  - Site de Wikia, entrée « *Archives Ouvertes* », [http://biblio.wikia.com/wiki/Archives\\_Ouvertes](http://biblio.wikia.com/wiki/Archives_Ouvertes), consulté le 30/05/2015.
- Sites sur les données de la recherche :
    - Site de l'IST du Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), <http://coop-ist.cirad.fr/gestion-de-l-information/gestion-des-donnees-de-la-recherche/s-initier-en-ligne-aux-donnees-de-la-recherche/1-familiarisez-vous-avec-le-concept-de-donnees-de-la-recherche>, consulté le 15/08/2015.
    - Site de l'IST du Cirad, <http://coop-ist.cirad.fr/gestion-de-l-information/gestion-des-donnees-de-la-recherche/decouvrir-des-plans-de-gestion-de-donnees-de-la-recherche/2-definisiez-un-plan-de-gestion-de-donnees>, consulté le 17/08/2015.
    - Site français de l'Horizon 2020, <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid74427/horizon-2020-clic.html>, consulté le 17/05/2015.
    - Site de l'université de Bristol, <http://data.bris.ac.uk/research/bootcamp/data/>, consulté le 17/08/2015.
  - Sites sur les *Digital Humanities* :
    - Présentation du séminaire « *Digital Humanities. Les transformations numériques du rapport au savoir* »,

- <http://www.ehess.fr/fr/enseignement/enseignements/2009/ue/928/>, consulté le 30/05/2015.
- Site du THATCamp, <http://tcp.hypotheses.org/318>, consulté le 30/05/2015.
  - Sites sur l'archivage électronique :
    - Site des Archives de France, <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/archives-electroniques/standard/norme-oais-iso-14721/>, consulté le 30/05/2015.
    - Site de l'association Aristote, <http://www.association-aristote.fr/doku.php>, consulté le 30/05/2015.
    - Site de BSN, <http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/?BSN-6-Archivage-perenne> et <http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/>, consultés le 30/05/2015.
    - Site du CINES, <https://www.cines.fr/archivage/une-plateforme-en-production/notre-glossaire/>, consulté le 30/05/2015.
  - Sites sur les données qualitatives de la recherche en SHS et leur archivage/partage :
    - Manuel en ligne du logiciel ACE, [https://qdr.syr.edu/sites/default/files/QDR-ACE\\_User\\_Manual\\_v1.0.pdf](https://qdr.syr.edu/sites/default/files/QDR-ACE_User_Manual_v1.0.pdf), consulté le 20/08/2015.
    - Calenda, présentation du séminaire « Analyse secondaire des données qualitatives : Une question méthodologique aux enjeux multiples », <http://calenda.org/198605?lang=pt>, consulté le 20/08/2015.
    - Site du QDR, <https://qdr.syr.edu/discover/acepilot>, consulté le 20/08/2015.
  - Site sur l'archivistique :
    - Site de l'AAF, <http://www.archivistes.org/Qu-est-ce-qu-un-archiviste>, consulté le 20/08/2015.

- Sites des banques de données et des consortiums travaillant sur le partage de données de la recherche :
  - *En France*
    - Carnet Hypothèses d'archiPolis, <https://archipolis.hypotheses.org/archipolis>, consulté le 20/08/2015.
    - Site de beQuali, <http://bequali.fr/>, consulté le 20/08/2015.
    - Site de Nakala, <https://www.nakala.fr/>, consulté le 20/08/2015.
    - Site de PROGEDO, [www.progedo.fr](http://www.progedo.fr), consulté le 20/08/2015.
    - Site du réseau Quételet, <http://www.reseau-quetelet.cnrs.fr/spip/>, consulté le 20/08/2015.
    - Site de la TGIR Huma-Num, <http://www.huma-num.fr/services-et-outils/archiver>, consulté le 20/08/2015.
  - *Dans le monde*
    - Site du CESSDA, <http://cessda.net/>, consulté le 20/08/2015/.
    - Site de DANS, <http://www.dans.knaw.nl/en>, consulté le 20/08/2015.
    - Site d'Eudat, <http://www.eudat.eu>, consulté le 30/05/2015.
    - Site de la FSD, <http://www.fsd.uta.fi/en/>, consulté le 20/08/2015.
    - Site du Murray Research Center, <http://www.murray.harvard.edu/>, consulté le 20/08/2015.
    - Site de Qualidata, <http://ukdataservice.ac.uk/>, consulté le 20/08/2015.
    - Site de la *UK Data Archive*, <http://www.data-archive.ac.uk/home>, consulté le 20/08/2015.

## Autres sources

- Code du Patrimoine, livre II.
- Instruction DAF/DPACI/RES/2007/002 du 15 janvier 2007.
- Norme ISO 14721:2012, Systèmes de transfert des informations et données spatiales, Système ouvert d'archivage d'information, Modèle de référence OAIS (Open Archival Information System, soit système ouvert d'archivage de l'information).

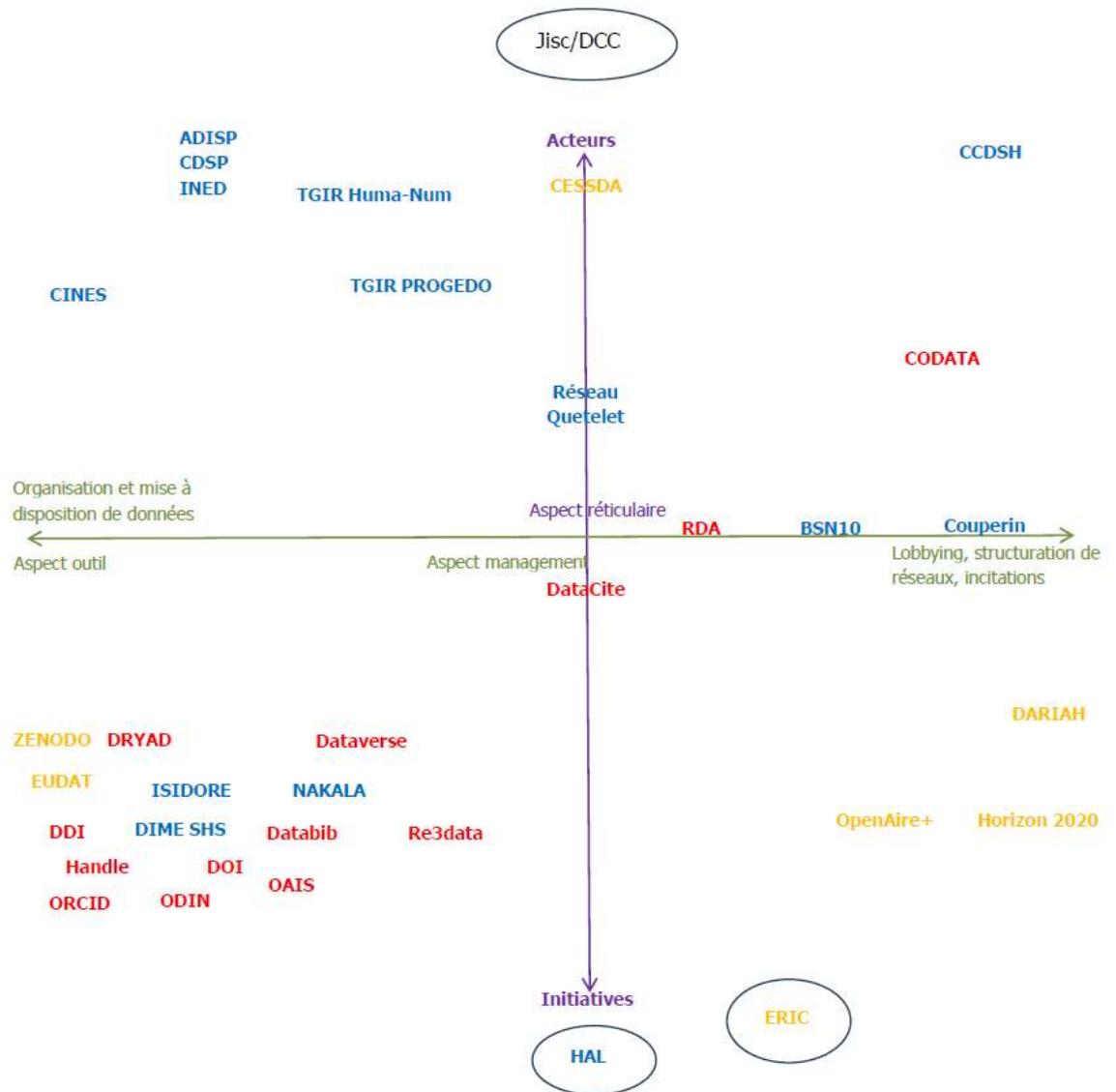
- Norme NF Z42-013, mars 2009, « Archivage électronique - Spécifications relatives à la conception et à l'exploitation de systèmes informatiques en vue d'assurer la conservation et l'intégrité des documents stockés dans ces systèmes ».



## *Table des annexes*

<b>ACTEURS ET INITIATIVES EN SHS EN FRANCE .....</b>	<b>120</b>
--	------------

# ANNEXE 1 : ACTEURS ET INITIATIVES EN SHS EN FRANCE



Acteurs et initiatives en SHS en France, extrait de : DELAY-ARTOUS Cécile, *Open, or not Open, Research Data ? Jeux d'acteurs et questions d'accès à l'IFSTTAR*, mémoire de recherche de l'école management et société, Institut national des techniques de la documentation, Conservatoire des arts et métiers, p. 33.

# Table des matières

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>LES SCIENTIFIQUES ET LEURS ARCHIVES .....</b>	<b>13</b>
<b>Définitions générales .....</b>	<b>13</b>
<i>Les archives de la recherche .....</i>	<i>13</i>
<i>Les archives électroniques et le CINES .....</i>	<i>18</i>
<i>Les Sciences humaines et sociales .....</i>	<i>21</i>
<b>Les archives de la recherche en SHS, question de sensibilité.....</b>	<b>26</b>
<i>Des méthodes particulières qui produisent des archives particulières .</i>	<i>26</i>
<i>L'intérêt des archives de la recherche en SHS.....</i>	<i>31</i>
<i>Les chercheurs vis-à-vis de leurs archives.....</i>	<i>34</i>
<b>Données de la recherche et problématiques .....</b>	<b>36</b>
<i>Définitions et incitations au partage.....</i>	<i>36</i>
<i>Bénéfices du partage des données .....</i>	<i>40</i>
<b>LA REUTILISATION DES DONNEES QUALITATIVES EN SHS .....</b>	<b>44</b>
<b>La réutilisation et l'analyse secondaire .....</b>	<b>44</b>
<i>Les enjeux de la réutilisation et de l'analyse secondaire.....</i>	<i>44</i>
<i>Les dangers de l'analyse secondaire .....</i>	<i>46</i>
<b>Problèmes éthiques et juridiques .....</b>	<b>49</b>
<i>Archives publiques ou archives privées ? .....</i>	<i>50</i>
<i>Propriété intellectuelle et droits d'auteur des enquêtes.....</i>	<i>51</i>
<i>Le difficile consentement des enquêtés, côté éthique .....</i>	<i>54</i>
<i>Accessibilité aux données.....</i>	<i>57</i>
<b>Ce que les chercheurs veulent vraiment (ou pas) .....</b>	<b>59</b>
<i>Attentes .....</i>	<i>59</i>
<i>Peurs.....</i>	<i>62</i>
<b>LA PATRIMONIALISATION DE CES ARCHIVES EN QUESTION.....</b>	<b>67</b>

<b>La patrimonialisation des archives de la recherche en SHS .....</b>	<b>67</b>
<i>La notion de patrimonialisation .....</i>	<i>68</i>
<i>Pour archiver, une sélection nécessaire.....</i>	<i>71</i>
<i>Les banques d'enquêtes existantes dans le monde.....</i>	<i>75</i>
<b>beQuali : Un exemple de banque de données qualitatives française... 80</b>	<b>80</b>
<i>Présentation de beQuali.....</i>	<i>80</i>
<i>Les outils proposés sur le site .....</i>	<i>82</i>
<i>Réflexions sur la pluridisciplinarité de l'équipe .....</i>	<i>83</i>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>87</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>91</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>93</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>103</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>105</b>

